



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

La version pdf de ce livre préparée par la boutique Razva.com
Récitons al Fatiha pour l'âme de Abbas Ahmad al Bostani



**Pour télécharger tous les livres d'Al-Bostani gratuitement
veuillez consulter notre boutique musulmane en ligne Razva**

+ LIBRAIRIE CHIITE EN LIGNE



**Razva a plusieurs projets de traduction de nouveaux livres
en cours, vous pouvez nous soutenir financièrement par
vos dons, en cliquant sur le lien ci-dessous:**

♥ DONATE !

La Rationalité de l'Islam

La Rationalité de l'Islam



Sayyid Abu al-Qasim al-Khoei

**Traduit par
Abbas Ahmad al-Bostani**

Al-Islam.org

Author(s):

[Sayyid Abu al-Qasim al-Khoei](#) [1]

Publisher(s):

[La Cité du Savoir](#) [2]

La rationalité de l'islam est un ouvrage utile et accessible pour toute personne qui souhaite découvrir les bases de l'islam et les éléments rationnels de cette religion. Ce livre aborde le rôle de la religion dans la vie humaine, l'existence et la croyance en Dieu, la question de la résurrection et de la vie après la mort. Il évoque également le rôle de guide des prophètes et du Saint Coran, les préceptes pratiques islamiques, la question de l'administration publique dans l'islam. Enfin, le livre détaille les piliers de l'islam qui comporte une section sur l'histoire des premiers temps de l'islam, sur la famille du Saint Prophète (psf), les Ahlulbayt (p), et une courte biographie des quatorze membres de cette illustre famille.

[Get PDF](#) [3] [Get EPUB](#) [4] [Get MOBI](#) [5]

Translator(s):

[Abbas Ahmad al-Bostani](#) [6]

Le rôle de la religion dans la vie humaine

La définition de la religion

Pour comprendre ce qu'est la religion et quel est son rôle dans la vie des hommes nous devrions, avant tout, connaître sa définition.

La religion peut être définie brièvement comme suit : la religion (dîn) est un mouvement universel guidé par la lumière de la foi en Allah et un sens des responsabilités en vue de la réforme de la pensée et de la croyance, pour la promotion des principes élevés de la morale, l'établissement de bonnes relations entre les membres de la société, et l'élimination de toutes sortes de discriminations injustifiées.

En gardant en vue cette définition, notre besoin de la religion et des enseignements religieux apparaît comme absolument nécessaire. Pour approfondir un peu, on peut dire que nous avons besoin de la religion pour les raisons suivantes :

1. Une sanction pour les principes moraux

La religion apporte une sanction aux principes moraux tels que la justice, l'honnêteté, la droiture, la fraternité, l'égalité, le caractère vertueux, la tolérance, le sacrifice, l'aide aux nécessiteux et d'autres vertus. Il y a des vertus sans lesquelles, non seulement notre vie perdrait son ordre et sa normalité, mais elle pourrait très probablement se transformer en chaos.

Il est possible évidemment d'acquérir ces qualités morales et sociales sans l'aide de la religion. Mais en l'absence d'une foi religieuse ferme, ces valeurs semblent dépouillées de leur sens et deviennent une série de pures recommandations sans base, car dans un tel cas elles équivaldraient tout au plus à quelques petits conseils prodigués par des amis intimes et que nous sommes tout à fait libres d'accepter ou de rejeter.

Ces qualités sont plutôt fondées sur un sentiment et une foi intimes, et se trouvent naturellement au-delà de la portée d'une loi ordinaire.

C'est seulement la foi en l'existence d'un Être Éternel, connaissant l'homme aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, et ayant un contrôle total sur lui, qui forge chez l'homme ces vertus, et la pousse à observer la droiture, le respect du devoir, et si nécessaire, à se sacrifier pour les autres.

Will Durant, le célèbre philosophe et historien écrit dans son livre « Les Plaisirs de la Philosophie » que sans la base de la religion, la morale n'est rien de plus qu'une « arithmomancie », puisque, sans elle, le sens de l'obligation disparaît.

2. Une force pour endurer l'adversité de la vie

La religion confère à l'homme la force de faire face à l'adversité et sert de rempart contre les réactions dangereuses dues au découragement et à la désespérance. L'homme religieux, avec une Foi solide en Allah et en Sa Munificence ne doit pas se trouver en état de désespoir total, même aux moments les plus difficiles de sa vie, car il sait bien qu'il bénéficie de la protection d'un Être qui est Tout-Puissant.

En croyant au fait que tout problème peut être résolu et toute impasse peut être contournée avec l'aide d'Allah, un homme religieux parvient à surpasser toute déception et tout désespoir. Pour cette même raison, il arrive rarement qu'un homme religieux souffre d'une réaction aiguë de désespoir telle que le suicide, la dépression nerveuse ou les troubles psychiques qui sont le produit de la frustration et du défaitisme.

Le Saint Coran dit :

« Non vraiment, ceux qui sont proches d'Allah n'éprouvent aucune crainte, ils ne sont pas affligés... » (Sourate Yûnis ; 10:62)

L'Imam Ja`far al-Çâdiq dit : « Un vrai croyant ne se suicide jamais. »

Donc la foi religieuse est d'une part, une force de motivation, de l'autre, un facteur qui rend l'homme capable de faire face courageusement aux difficultés et le sauve des effets nuisibles de la chute et de la déception.

À la suite de la chute des nazis, Bertrand Russell a dit qu'il existait un danger de révolte intellectuelle et idéologique en Allemagne, mais que sans aucun doute la religion a été l'un des plus grands facteurs du retour de ce pays à la stabilité.

3. Affronter le vice idéologique

L'homme ne peut vivre dans un vice idéologique pendant longtemps, et c'est pourquoi sa tendance pour une idéologie erronée et des valeurs fausses s'enracine. Sa vie intellectuelle n'est pas remplie de croyances saines et d'enseignements adéquats. Les idées superstitieuses et même destructives peuvent frayer un chemin vers sa tendance spirituelle et polluer en outre son cerveau.

Les exemples de la tendance de l'homme à l'idolâtrie, au culte de la personnalité et aux différentes superstitions et crédulités relatives à l'influence des choses irrationnelles sur le destin peuvent avoir place même dans la vie du monde intellectuel. Tout cela est dû au vice spirituel.

C'est la religion qui est à même de remplir le vice idéologique par des enseignements sains et de sauver l'homme de la tendance aux absurdités et à l'irrationnel.

De là, une vraie compréhension de la religion peut jouer un rôle important dans la lutte contre les superstitions, bien qu'il soit vrai que la religion elle-même, si elle n'est pas comprise correctement, pourrait promouvoir les superstitions.

4. Une aide au progrès de la science et du savoir

La religion peut, avec ses enseignements sains et fermes, être un facteur réel de progrès scientifique, car elle est basée sur un fondement solide de « libre choix », et de ce fait tout homme est responsable de ses propres actions.

Le Saint Coran dit :

« Tout homme est tenu pour responsable de ce qu'il a fait... » (Sourate al-Mudath-thir ; 74:38)

La foi dans la religion nous apprend que le savoir illimité est la source de ce cosmos qui est semblable à un grand livre écrit par un savant érudit et dont chaque page, ou plutôt chaque ligne et chaque mot contiennent une vérité éclatante qui stimule en nous le désir d'étudier et de contempler davantage.

Cette attitude envers le cosmos suscite en nous sans aucun doute une pensée persistante sur le mécanisme de la création, et aide par conséquent au progrès de la science et du savoir.

À l'opposé, si nous soutenons que cet univers est le produit de facteurs tout à fait mécaniques et sans aucun intellect, il n'y aurait pas de raison plausible qui nous pousserait à faire des efforts soutenus pour découvrir ses secrets. En principe, un univers qui serait le produit du travail d'un mécanisme inconscient ne peut être ni harmonieux ni mystérieux.

Outre qu'elle porte un coup moral à l'avancement de la science et de la connaissance, une telle conception du cosmos nie le fait même que l'instinct de l'homme soit profondément enraciné dans la religion. Albert Einstein avait tout à fait raison lorsqu'il a indiqué pourquoi les grands penseurs et découvreurs s'intéressaient à la religion.

Il a dit qu'il était difficile de trouver une seule des grandes têtes pensantes du monde qui n'ait pas une sorte de sentiment religieux particulier à lui et que ce sentiment était différent de la religion de l'homme de la rue

Il a la forme d'un étonnement enchanté devant l'exactitude merveilleuse du système de l'univers, qui de temps en temps dévoile des secrets devant lesquelles toute pensées ou recherche humaine organisée parait insignifiante et terne. Ce sentiment illumine la voie de la vie et les efforts du scientifique, et comme celui-ci connaît souvent le succès et l'honneur, il le préserve du poids accablant de l'égoïsme et de la vanité.

Quelle croyance au système de l'univers et quel désir fascinant, a-t-il ajouté, que ce qui a rendu Kepler et Newton capables de souffrir des années durant dans l'isolement et le silence complet pour simplifier et expliquer les lois de la gravitation et le mouvement des planètes !

Il n'y a là aucun doute que c'est ce même sentiment religieux qui a permis pendant des siècles, à des hommes dévoués et désintéressés de se redresser et de faire de nouveaux efforts, malgré leurs défaites apparentes et leurs échecs (Le Monde tel que je le vois).

Le scientifique contemporain, Abernethy dit que la science doit, pour sa propre perfection, regarder la foi en Dieu comme l'un de ses principes admis.

Donc l'homme religieux, selon les enseignements religieux authentiques peut plus que tout autre, réaliser des recherches et découvrir les secrets de la nature.

5. Combattre la discrimination

La religion s'oppose fermement à toute discrimination fondée sur la couleur, la race ou la classe, car elle considère tous les êtres humains comme la création de Dieu et tout pays comme la patrie de Dieu. Selon la religion, tout le monde bénéficie de l'amour et de la bonté de Dieu, et de ce fait, tous les hommes sont égaux.

D'après les enseignements de l'Islam, aucun homme n'est supérieur à un autre par sa couleur, sa race,

son ascendance, sa langue ou sa classe.

L'Islam reconnaît seulement la piété et le savoir comme pierres de touche de la supériorité. En effet, Allah dit :

« O vous, les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle. Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous. » (Sourate Al-Hujurât ; 49: 13)

Donc, le rôle de la religion dans un monde qui n'est pas encore capable de résoudre même le problème de la couleur et la question de la distinction de classe est tout à fait évident.

En tout cas, il est indéniable que n'importe quelle sorte de pensée ou de croyance religieuse ne peut pas parvenir aux résultats escomptés. Comme toute autre recherche intellectuelle, la religion exige une guidance pertinente.

Autrement, elle s'érigerait en superstition, monachisme, faite devant la vie positive, et tendances pseudo-agnostiques, dont les exemples sont nombreux même de nos jours en Occident où des gens en ont assez de la vie mécanique. C'est seulement dans une telle atmosphère que la religion est considérée comme un facteur d'obstruction pour avoir réclamé un savoir correct.

Les racines du sens de la religion

L'homme s'est familiarisé avec la religion depuis un temps si lointain qu'il couvre toute l'histoire enregistrée de la vie humaine et remonte aux profondeurs des époques préhistoriques. Le Saint Coran a décrit la religion comme la nature innée de l'homme et l'ordre établi d'Allah. En effet, il dit à ce propos :

« ... La Religion est en harmonie avec la nature qu'Allah a donnée à l'homme en le créant ». (Sourate Al-Roum ; 30:30)

Les recherches menées par les sociologues et les historiens montrent que les lieux de culte, qu'ils soient sous une forme simple ou élaborée et complexe avaient toujours une influence sur la vie humaine, et que la religion sous ses formes diverses s'est toujours imbriquée dans l'histoire de l'homme.

Will Durant, après avoir discuté d'une façon détaillée de l'athéisme de certaines gens, écrit, que malgré tout ce qui a été dit à ce propos, il y a des cas exceptionnels où l'ancienne idée selon laquelle la religion est un phénomène qui s'étend généralement à tous les êtres humains est vraie.

La question de la religion est du point de vue du philosophe, l'une des questions fondamentales de l'histoire et de la psychologie. Il ajoute que depuis les époques immémoriales la religion allait toujours de pair avec l'histoire de l'humanité. L'idée de la piété ne peut jamais quitter le cœur humain (« Histoire de la Civilisation », vol. I, pp. 88-89).

Du point de vue psychologique cette relation historique entre l'homme et la religion prouve que le « sentiment religieux » est l'un des instincts humains fondamentaux et l'un des éléments naturels de l'âme humaine.

Il est clair que parfois, lorsque le niveau de la pensée humaine était bas et que les sciences n'avaient pas encore réalisé un progrès remarquable, ce sentiment intime était incroyablement mélangé avec des superstitions ; mais que graduellement, avec le progrès de la science d'une part, les efforts persistants et les enseignements des Prophètes de l'autre, il s'est purifié des adultérations, et a recouvré par conséquent sa pureté et son originalité.

Les vagues antireligieuses pendant les siècles passés

Dans ces circonstances, il paraît surprenant que pendant les siècles passés, notamment depuis le XVI^e siècle, une vague antireligieuse violente ait englouti les pays occidentaux, et que beaucoup de libres penseurs européens se soient séparés de l'Église.

Ceux qui voulaient rester loyaux envers la religion se sont tournés vers certaines religions orientales ou plutôt vers une sorte de gnosticisme, alors qu'un grand nombre de gens ont été attirés par le matérialisme et tout ce qui est de ce genre. Mais lorsqu'on examine de plus près les racines de ce sujet, on remarque que dans les circonstances spécifiques qui prévalaient en Europe à cette époque, ce phénomène n'avait rien d'inattendu.

Pour l'expliquer, on doit considérer les facteurs ayant conduit aux mouvements antireligieux et à la tendance au matérialisme en Europe, dans le contexte de la politique suivie par l'Église à l'égard de la Renaissance et du progrès réalisé dans les divers domaines de la science naturelle.

En effet, au Moyen Âge et notamment durant la période allant du XIII^e au XV^e siècle l'Église a entrepris une campagne contre la science et s'est efforcée d'écraser les mouvements scientifiques à travers l'Inquisition. À la suite du décret papal condamnant la science, des gens comme Galilée furent persécutés et forcés à renier la théorie du mouvement de la Terre.

Cette campagne a continué jusqu'à la dernière partie du XVII^e siècle. Il est évident que cela a provoqué la réaction des scientifiques contre l'Église, lesquels scientifiques œuvraient avec détermination en vue de l'avancement de la science.

Une erreur d'analogie et une comparaison indue entre la position spécifique de l'Église au Moyen-Âge et l'attitude des autres religions ont conduit certains scientifiques à entreprendre une campagne en règle contre toutes les religions et à les rejeter toutes. Ils sont allés jusqu'à inventer une doctrine dénommée « discorde entre la religion et la science ».

Mais une étude du mouvement scientifique en Islam, commencé dès le premier siècle de l'hégire et portant ses fruits au II^e et III^e siècle de cette ère, montre que dans la Société musulmane le cas était

tout à fait différent. Ce mouvement avait vite donné naissance à des scientifiques tels que al-Hassan Ibn Haytham, le célèbre physicien musulman, Jâbir Ibn Hayyân que les Européens appellent « le Père de la Chimie », et d'autres hommes semblables.

Leurs écrits ont laissé une grande influence sur des scientifiques tels que Roger Bacon, Johannes, Kepler et Léonard de Vinci. Il est intéressant de noter que tout le progrès scientifique réalisé dans la Société islamique a eu lieu à une époque que les Occidentaux appellent le Moyen-Âge, et qui coïncide avec l'opposition violente de l'Église à la Renaissance et aux pionniers du mouvement scientifique naissant.

Des historiens éminents de l'Est et de l'Ouest, ayant étudié la culture islamique sont unanimement d'avis que les travaux des scientifiques musulmans ont donné naissance à un mouvement scientifique largement répandu et dont l'influence sur la Renaissance et le mouvement scientifique de l'Europe a été remarquable.

Ainsi, les facteurs qui ont conduit les intellectuels de l'Occident à s'éloigner de la religion n'existaient pas dans la Société musulmane. Au contraire, l'Islam a créé une atmosphère meilleure et plus favorable à l'avancement de l'enseignement et à la promotion de la science.

Bref, l'Islam avait stimulé les mouvements scientifiques dans le monde et pour cette même raison, il était devenu la principale fontaine du vaste développement de la science et de la connaissance.

Cependant, il est indéniable que des disputes et des dissensions dans une partie de la Société musulmane se sont développées intensivement depuis le Ve siècle de l'hégire, et que la myopie de cette partie de la société, son insouciance des vrais enseignements de l'Islam, son apathie pour le progrès, son indifférence à l'esprit du temps se sont reflétées sur l'arrière-plan de plusieurs pays musulmans.

Un autre facteur a compliqué le problème. L'Islam n'était pas présenté correctement aux générations suivantes. Ainsi, le rôle constructif de l'Islam a décliné progressivement dans différents domaines. À présent, beaucoup de jeunes gens croient que l'Islam a toujours été dans cet état lamentable.

Cependant, l'Islam a un avenir prometteur. En ravivant les idéaux de l'Islam et en le projetant sous une forme adéquate, notamment à l'intention des esprits influençables de la jeune génération, on peut espérer ardemment que l'Islam reprendra rapidement son caractère originel et son appel universel.

La religion et les écoles philosophiques de la pensée

Aucune religion n'approuve le matérialisme, qu'il soit sous sa forme simple ou sous forme de matérialisme dialectique qui est la base même du marxisme et du communisme, car le matérialisme professe que l'univers est une série d'événements non prémédités et sans but.

En critiquant le matérialisme, la Religion se fonde sur un nombre de principes tout à fait logiques, car :

- L'interprétation de l'ordre de l'univers, avancée par l'école matérialiste est non scientifique, car la science se fonde dans ses recherches sur des systèmes bien calculés et précis qui ne sauraient être interprétés par des événements fortuits et accidentels.

La science reconnaît que le Créateur de cet univers est le plus grand physicien et chimiste, le médecin le plus expérimenté, le meilleur anthropologiste et cosmologiste, car en accomplissant son travail, il a utilisé toutes les lois scientifiques.

Naturellement, il n'aurait pas pu faire ce qu'il a fait sans avoir une connaissance complète de ces lois. Il va sans dire que des facteurs naturels et des développements naturels ne peuvent guère avoir une telle connaissance.

- Le matérialisme a accepté la doctrine de la compulsion comme l'une de ses bases principales. Il soutient que toute action humaine et tout mouvement humain sont le résultat d'une succession de causes obligatoires. Sur cette base, selon le point de vue matérialiste, tous les efforts de l'homme sont comme les mouvements des roues d'une machine.

Il est évident que l'acceptation de cette vue va à l'encontre de l'idée de toute responsabilité sociale, morale ou humaine. D'une façon contrastante, la religion accepte le principe de l'obligation et de la responsabilité, et fonde donc ses enseignements sur la liberté de la volonté humaine.

Il est indéniable que l'acceptation du principe de la compulsion porte un coup au dynamisme, au sens du devoir et de la responsabilité, et contribue aux crimes et aux agressions, puisque les délinquants peuvent se déclarer non responsables de leurs crimes, et prétexter que ce qui les a conduits à commettre ces crimes ce sont un tas de facteurs, tels que l'éducation, l'environnement, la situation sociale, etc. Mais de tels effets nuisibles ne sont pas possibles si le principe de libre volonté est admis.

- Avec l'idée de « la matière gagne du terrain », les matérialistes ont pratiquement évincé toutes les valeurs sublimes et morales. Les effets de ce mode de penser sont très pernicieux, car sans des vertus telles que la philanthropie, la tolérance, le sacrifice, la sincérité et l'amour, l'homme serait n'importe quoi, sauf un être humain, et aucun problème ne serait résolu à l'échelle mondiale, car la croyance à la domination exclusive de la matière n'est évidemment pas compatible avec les principes de vertus.

La religion et la liberté individuelle

Certaines gens pensent que la religion restreint la liberté individuelle et empêche la satisfaction de certains désirs, alors qu'en réalité, le but des enseignements religieux n'est nullement de réprimer la liberté logique, mais plutôt de diriger les efforts de l'homme vers des voies plus constructives et plus fructueuses, afin qu'il réalise la paix et le contentement intérieurs dans la vie d'ici-bas et qu'il s'assure une récompense dans l'autre monde.

Par exemple, si la religion interdit l'usage des stupéfiants, des jeux de hasard et la permissivité illégale

dans la vie sexuelle, elle l'a fait pour le bien du corps et de l'âme de l'individu et aussi pour le maintien d'un ordre social harmonieux.

Ce tabou moral est en parfait accord avec le vrai esprit de liberté, car la liberté signifie que l'homme doit être capable de tirer pleinement avantage des biens de son existence, lesquels constituent l'une des innombrables bénédictions de la Providence. En contrepartie de quoi, il doit rendre des services louables en concourant à l'établissement d'un monde meilleur et plus stable.

La religion encourage toute liberté qui aide l'homme à améliorer les moyens de vie légaux, et c'est cela seulement la liberté au vrai sens du terme. Tout le reste n'est que pseudo-liberté, car ne servant ni les individus ni la société.

C'est pourquoi la religion permet à l'homme d'utiliser toutes les bonnes choses de la vie, à porter n'importe quel vêtement raisonnable, à savourer toute nourriture pure et tout passe-temps sain. En un mot, elle a autorisé l'usage de tous les comforts et convenances de la vie, et demande qu'on n'abandonne aucune chose de ce genre.

Le Saint Coran dit :

« Dis : « Qui donc a déclaré illicites la parure qu'Allah a produite pour Ses serviteurs, et les nourritures pures qu'il leur a accordées. » (Sourate al-A`râf ; 7:32)

En outre, notre religion nous demande de satisfaire la plupart des besoins et des exigences de l'époque. L'Islam nous recommande d'une façon on ne peut plus éloquente d'acquérir le savoir et d'avoir une connaissance toujours renouvelée dans tous les domaines. L'un des dirigeants de l'Islam, l'Imam al-Çâdiq a dit : « Celui qui connaît son époque et ses exigences ne sera pas pris de court par les malheurs de la vie. »¹

Notre religion nous apprend qu'en dehors des idées nouvelles, des coutumes et des usages, nous devrions choisir ce qui est utile et valable et écarter ce qui est inconvenant et incorrect. Nous ne devons ni suivre les autres aveuglément ni adopter ce qui n'est pas compatible avec la dignité humaine et avec l'esprit rationnel. Le Saint Coran dit :

« Annonce la bonne nouvelle à mes serviteurs qui écoutent la Parole et qui obéissent à ce qu'elle contient de meilleur. Voilà ceux qu'Allah dirige ! Voilà ceux qui sont doués de bons sens. » (Sourate al-Zumar ; 39 : 17-18)

¹. « Uçûl al-Kâfi », d'al-Kulayni, chap.I, Hadith No 29

Croire en Dieu

Il est nécessaire de souligner qu'il n'y a pas parmi les penseurs un avis discordant concernant l'affirmation selon laquelle cet univers a une Cause Première autosuffisante. Depuis que l'histoire de l'humanité est enregistrée, les controverses concernant l'existence d'un Être Suprême font rage, et malgré les signes évidents de Sa présence, beaucoup d'hommes ont dévié.

Les nihilistes et les athées ont nié l'existence même de la Cause Première. Schopenhauer et d'autres hommes appartenant à son école de pensée, bien que niant fondamentalement Dieu, ont accepté l'existence d'une force.

Similairement, les matérialistes le dénomment matière, alors que les philosophes l'appellent Allah. Elle est essentielle pour reconnaître la Cause Première, car la succession de causes et d'effets ne peut continuer à l'infini et doit nous conduire à un point où nous devrions arriver à une cause qui ne soit l'effet d'aucune autre cause, c'est-à-dire la cause ultime ou le Premier mobile, lequel est auto-existant, ayant toujours été, et sera toujours.

C'est cette auto-existante Cause Première qui rend non seulement notre vie intellectuelle possible, mais également bien sensée. Supposez pendant un instant qu'il n'y ait pas une telle cause première. Où cela nous conduirait-il ? Cette recherche de la cause et de l'effet nous conduit à ce qu'on appelle en philosophie : « Continuum ad infinitum ». Cela nous conduit sûrement à une impasse, et marque le début d'un désert intellectuel, et d'une recherche vaine.

Vous continuez à partir d'une cause à une autre et d'un effet vers un autre uniquement pour découvrir qu'il y a encore une autre cause et un autre effet qui vous dévisagent. À quoi bon ajouter un zéro à un autre zéro lorsque le résultat est zéro ou de placer un rien après un rien lorsque le résultat n'est rien. Telle est la déception d'une certaine activité mentale et tel est l'égarement auquel elle conduit !

On constatera alors que le seul moyen de se sortir de cette énigme est de reconnaître l'Auto-Existante Cause Première. Croire à l'existence d'une Éternelle et Première Cause est le terrain commun entre les croyants en Dieu et les matérialistes. Le seul point de différence qui suscite une controverse entre les deux parties est de préciser si la Cause Première a une connaissance et un intellect ou non. C'est là le vrai point de différence.

Les matérialistes nient que la Cause Première ait un intellect. Ils soutiennent que la Cause Première est une matière dépouillée de tout intellect ou connaissance alors que les croyants en Dieu maintiennent que la Première Source de l'Univers a une connaissance illimitée, une sagesse et un rationalisme.

Comment reconnaître Dieu

a) L'Univers

Maintenant, jetons un coup d'œil sur les différents phénomènes de l'univers afin de vérifier si les choses qui y existent indiquent que la Cause Première a bien un intellect.

Il sera préférable de commencer avec notre propre corps. La construction de l'œil humain et la façon dont sont fixées ses lentilles, sa rétine et ses différentes couches n'attestent-elles pas que son Fabricant est pleinement rompu aux lois physiques concernant la réflexion de la lumière et l'action des lentilles et des miroirs ?

La composition du sang humain de plasma et de différents types de globules dont les proportions fixées avec une précision telle que le moindre changement perturbent tout le système biologique montre clairement que le fabricant du sang connaissait parfaitement la composition chimique et les propriétés de tous les ingrédients du sang.

La construction de la vie de l'être humain, de l'animal et du végétal avec tout le système parfait et complexe qui la caractérise ne laisse-t-elle pas deviner que le travail a été accompli par un Être qui avait une connaissance complète de toutes les lois relatives à la physiologie de l'homme, de l'animal et du végétal ?

Le plan du système solaire et la proportion particulière entre le volume, la distance et la vitesse de chacune de ses planètes ne prouvent-ils pas que l'Élaborateur de ce plan soit parfaitement au courant des détails de la loi de la gravitation et des effets du mouvement de rotation sur la production des forces centrifuges ?

Donc, tout ce qui existe dans l'univers, depuis les plus petites particules jusqu'aux plus grandes galaxies, témoigne que la Source Première a une connaissance complète de tous les systèmes et lois concernés. En principe, toutes les sciences humaines ne sont rien de plus qu'une connaissance partielle d'une partie minime des secrets des lois de l'univers.

Comment serait-il possible qu'avec une connaissance si limitée nous puissions devenir des savants et des scientifiques, alors que la Source Première qui a amené à l'existence tout l'univers serait sans connaissance ni intellect ?

La transplantation du cœur humain par le Docteur Barnard a nécessité un effort de millions de scientifiques et de milliers d'années en vue du développement de la médecine et de la chirurgie ! Est-il donc concevable que le fabricant du Cœur, lui, soit dépouillé de connaissance ?

Bref, interpréter la création de tout ce système bien calculé et bien conçu comme une suite d'événements fortuits et comme le produit de causes sans plan préalable ni finalité est aussi illogique

que de dire que la transplantation du cœur par le Dr Barnard et son équipe n'était le résultat d'aucune connaissance ni étude, et que c'était par hasard que la greffe a eu lieu !

Une telle interprétation est évidemment totalement inacceptable. Or, dire que l'univers tout entier est venu à l'existence par un pur hasard est encore plus illogique. Donc l'interprétation matérialiste de la genèse de l'univers et de tout ce qui y existe est totalement non scientifique.

Donc chaque livre de nos sciences naturelles – la physique, la chimie, la biologie, l'anatomie, la médecine, la chirurgie, la zoologie, la botanique, etc. – peut être utilisé comme un livre de théologie naturelle, car tous ces livres traitent des secrets et des lois des merveilleux systèmes de la création dont l'interprétation correcte et logique n'est pas possible sans la reconnaissance de l'existence d'Allah.

Cette même ligne d'argumentation a été largement suivie par le Saint Coran pour présenter ses arguments sur l'unicité d'Allah. Comme l'a dit Kepler, le fondateur de l'astronomie moderne : « Plus nous savons de choses sur la création et la grandeur des corps célestes, plus notre foi (en Dieu) devient profonde. » George Gemove dit qu'il existe une relation étroite entre le progrès de la science et la solidité de la Foi en Allah.

Plus la connaissance scientifique s'étend, plus la foi en Dieu s'affermira. Albert Winchester, un biologiste qui a été Président de l'Académie des Sciences de Floride dit que chaque nouvelle découverte dans le monde de la science renforce cent fois la fermeté de notre Foi, dissipe les doutes cachés qui habitent plus ou moins le fond de nos cœurs et les remplace par des idées plus nobles de la reconnaissance de Dieu et de Son Unicité.

b) Le mouvement, l'évolution et la vie

La physique nous enseigne qu'au cas où la matière inanimée est statique, elle tend à rester statique, à moins qu'elle ne soit mue par une force extérieure, et qu'au cas où elle est en mouvement, elle continue à se mouvoir, à moins qu'elle ne soit arrêtée par un facteur extérieur.

Une autre loi scientifique nous apprend que la matière formant l'univers tend avec le temps à se désintégrer et à revêtir une forme plus simple. La matière mécanisée se transforme en une matière plus simple ; les atomes, s'ils restent comme ils sont, se désintègrent spontanément, et les étoiles lumineuses tendent à perdre leur éclat.

Donc, il n'y a pas dans la matière inanimée de facteur qui puisse la pousser vers l'évolution. Au contraire, elle tend à se désintégrer spontanément. Dans ces conditions, on doit admettre que l'évolution et la vie viennent de l'extérieur, étant donné qu'il n'existe pas une telle tendance à l'intérieur de la matière.

Un philosophe dit que vous ne pouvez pas penser à cette attraction pour la vie qui prévaut dans toute la création, depuis la simple amibe jusqu'aux êtres humains les plus développés (tels qu'Einstein, Edison,

Anatole France) sans voir le monde dans un dehors divin. ¹ En d'autres termes, il n'est pas possible d'interpréter l'attraction pour la vie et l'inclination à l'évolution autrement qu'à travers la croyance en Allah, le Tout-Puissant.

c) Le caractère passager de l'univers

La science nous dit que selon la seconde loi de la thermodynamique, toute énergie disponible dans le monde s'achemine vers l'uniformité et la neutralité, et qu'un jour viendra où, étant devenue uniforme, elle sera neutralisée. Ensuite un état d'indifférence prévaudrait probablement dans le monde.

C'est justement comme un liquide versé indifféremment l'un des vases interconnectés. Nous constatons que ce liquide se met en mouvement, mais cet état ne continue pas pour toujours. Tôt ou tard tous les niveaux deviennent uniformes et toute chose devient sans mouvement et calme. Selon cette loi, l'univers doit avoir une histoire. Il ne peut pas être éternel.

S'il avait toujours existé, il serait devenu uniforme et neutre depuis longtemps. Sur cette base, nous devons admettre que ce monde matériel n'a pas toujours existé. Il n'est pas éternel et doit avoir une histoire.

Maintenant une question pertinente se pose : quelle est l'origine de l'univers et comment est-il venu à l'être ? Comment s'est produite la première explosion ? Quelle a été la source de l'explosion des atomes uniformes de la première matière ? Comment est-il possible qu'une explosion se produise spontanément alors qu'elle se trouve dans un état de tranquillité et de repos complet ?

Ici, on doit admettre que quelque facteur extérieur amène l'explosion à se produire. Nous appelons ce facteur extérieur, l'Être Suprême ou Allah. Les trois façons de prouver l'existence d'Allah, mentionnées ci-dessus forment le sujet de livres détaillés compilés par des philosophes de la Divinité. Nous en avons fait un résumé.

Le Coran et la cognition d'Allah

Il est intéressant de noter que dans notre Livre Sacré, le Saint Coran, l'accent est mis invariablement sur les arguments scientifiques. Le Saint Coran se réfère dans la plupart de ses versets concernant l'Unicité d'Allah, à la première méthode d'argumentation, c'est-à-dire l'étude du système de l'univers.

Il nous appelle tous à étudier ce merveilleux système, et parfois il se réfère aux secrets de la création des cieux. Il dit :

« Dans la création des cieux et de la terre, dans la succession de la nuit et du jour, il y a vraiment des Signes pour ceux qui sont doués d'intelligence. » (Sourate Âle Imrân ; 3:190)

Parfois, il adopte d'autres méthodes. Il cite le Champion de l'Unicité, le Prophète Abraham, qui dit :

« **Mon Seigneur est Celui qui fait vivre et qui fait mourir.** » (Sourate Al-Baqarah ; 2:258)

Ici, mention a été faite de la vie et de la mort qui indiquent d'une façon précise l'existence du Créateur. C'est la seconde façon de prouver l'existence d'Allah. Dans le Coran, il y a des centaines de versets qui ont pour sujet l'Unicité Divine et l'existence d'Allah, et qui attirent notre attention sur les merveilles de la création et la grandeur de l'univers.

L'étude de ces versets peut former le sujet d'un livre à part, dans lequel les prodiges de la science et les secrets du Saint Coran peuvent être discutés côte à côte.

L'athéisme n'existe pas

Eu égard aux arguments scientifiques susmentionnés et visant à prouver l'existence d'Allah, on doit se demander pourquoi la plupart des scientifiques et des fondateurs des sciences physiques adhèrent encore à l'athéisme. La réponse à cette question est simple : il n'y a presque aucun scientifique qui omette de professer explicitement ou implicitement l'existence de la Cause Première ou de la Source de la Connaissance et de la Force.

Il importe peu qu'il ne mentionne pas le mot « Allah » ou « Dieu » dans sa profession de foi. L'auteur des « Métaphysiques » dit que l'athéisme n'existe pas. Chacun de nous pense à Lui et Le reconnaît à sa façon (Le Signe de Dieu dans un Monde en Expansion).

Si quelqu'un constate, au cours d'une discussion sur le cœur humain, que la nature a placé une cloison entre la cavité droite et la cavité gauche du cœur afin que le sang pur ne puisse se mélanger avec le sang impur, ne concède-t-il pas par là même que la nature a un plan, un programme et un intellect ? Auquel cas, est-il possible de dire qu'il entend par nature, des facteurs qui manquent de conscience ?

Évidemment la réponse est négative, et par le mot « Nature », il entend l'Omniscient et l'Omnipotent Dieu. De telles expressions qui sont un témoignage de la foi en l'existence de la Cause Première se trouvent dans les discours de beaucoup de scientifiques. Cela montre qu'ils soutiennent tous que la nature a une volonté, une finalité et un programme.

Bien entendu, par le mot « Nature », ils n'entendent pas un facteur n'ayant ni conscience ni volonté. De là, il est évident que l'utilisation de ce mot remplace celle du nom d'Allah.

Les attributs d'Allah

Ainsi, il est facile de prouver l'existence d'Allah, mais il est très difficile d'expliquer la réalité de Son Être et Ses Attributs. Nous devons savoir avant tout qu'Allah est Toujours-Existant et Sans-Limites, IL est illimité dans le savoir, la Force, le temps et l'espace, alors que notre savoir et notre force, si vastes soient-ils, sont limités et ont une fin. Dès lors, comment un être limité peut-il saisir complètement la véritable essence d'un Être Illimité ?

Il n'est évidemment pas possible pour un poussin qui grandit à l'intérieur de la coquille d'un œuf de savoir ce qui se passe dans l'espace illimité des galaxies de grande envergure. Mais cela ne signifie pas que nous ne puissions comprendre les Attributs d'Allah dans la limite de nos facultés de penser, de comprendre et de connaître. Nous pouvons découvrir à partir de l'étude des phénomènes de l'univers qu'Allah est :

1. Tout-Connaissseur et Tout-Sage : cela est attesté par la merveilleuse et extraordinaire diversité de la vie et de tout ce qui existe sur la terre et dans les cieux, et c'est là le Signe de Son autorité sur toutes choses.
2. Toujours-Vivant : La vie dans son sens réel n'est rien d'autre qu'une combinaison de connaissance et force. Allah est Tout-Connaissant et Tout-Puissant. De là, IL est Toujours-Vivant.

Pour la première raison, IL a aussi bien une volonté qu'une compréhension. IL voit toute chose et entend tout mot et tout son. IL est Tout-Régnant et Tout-Averti. IL est Éternel et Toujours-Existant. Ce sont là quelques-uns de Ses Attributs, connus comme attributs positifs, car ils ont des aspects positifs. Il y a aussi des attributs négatifs qui ont un aspect négatif.

Être Illimité et Parfait dans tous les cas, IL est dénué de toute ignorance, de toute incapacité, de tout besoin et de tout défaut. Il n'a pas d'associé et nul ne peut être comme Lui. Il est impossible d'imaginer l'existence de deux êtres illimités à tous égards, car la dualité donnera naissance à des rivalités, des conflits et des disputes.

C'est pourquoi il devient évident qu'Allah n'a pas de corps, car tous les corps doivent périr tôt ou tard. Un Être Toujours-Existant ne peut avoir un corps, lequel est voué à la désintégration et au changement.

1. Unicité divine est là-bas de tous les enseignements religieux – L'Unicité Divine est le véritable édifice de tous les enseignements religieux. La question de l'Unicité Divine a une importance suprême en Islam. D'une façon ou d'une autre, elle constitue une partie de tous les principes et enseignements islamiques. L'Islam rejette toutes formes de polythéisme, de dualisme et de trinité. Selon cette religion, Allah est UN. IL n'a pas de composants et personne n'est pareil à Lui.

2. L'Unité des Attributs – Un certain nombre de qualités telles que : la Connaissance, la Force et l'Éternité sont attribuées à Allah. Elles sont l'essence même de Son Être et inséparable de Lui. IL est un Être Illimité qui n'est que l'Ultime Réalité. Tous Ses Attributs personnels forment une seule Unité, c'est-à-dire, l'Illimité.

3. L'unité de l'adoration – En outre, selon les enseignements de l'Islam, Allah seul est susceptible d'adoration. L'Islam n'autorise en aucune façon l'adoration d'aucune autre chose. Ni le soleil, ni l'étoile, ni aucun être humain ne peuvent être adorés, car toutes les choses sont Ses créations et IL a un contrôle souverain sur elles. De là, IL est le Seul à être digne d'adoration.

4. Unité de l'action – Une étude attentive des affaires de ce monde montrera qu'Allah est le Créateur et la véritable source de toute force. Lorsque nous entreprenons un travail, c'est avec Sa Bénédiction que nous l'accomplissons. On peut donc dire que toutes nos actions sont accomplies avec Son Aide. Personne n'a de force indépendante de Sa Force. La Force indépendante et absolue n'appartient qu'à Lui.

Toujours est-il que cela ne doit pas être interprété comme une absence de liberté et de responsabilité chez l'être humain. Allah Lui-même nous a octroyé la liberté. IL veut que nous choisissons notre vie librement afin de nous adapter à ce monde et à l'Autre Monde.

IL nous a accordé une faveur et a mis à notre disposition les moyens nécessaires pour atteindre ce but. Notre liberté est un cadeau de Sa part, car nous avons une volonté libre, et nous sommes tenus pour responsables de nos actions.

L'homme et la volonté libre

Discutons du sujet de la liberté de choisir d'une façon plus détaillée. Nous pouvons clairement voir que nous ne sommes pas prédestinés dans nos actions. Nous avons une liberté d'action et une volonté libre. Une simple preuve de la volition humaine est le fait que nous blâmons les offenseurs de leurs offenses. Nous portons plainte dans les tribunaux contre les transgresseurs et nous demandons qu'ils soient jugés et punis.

Même ceux qui prétendent croire à la prédestination entreprennent de telles actions dans leur vie pratique. Si l'homme n'avait pas de volonté libre, si toute chose était fixée et ordonnée par Allah, ou si l'homme n'était qu'un être désarmé entre les mains de la nature, alors les poursuites judiciaires, les jugements et les punitions prononcés par les tribunaux, auraient tendance à perdre leur raison d'être.

Ni le bon et consciencieux travailleur ne mériterait aucune appréciation ni un malfaiteur ne serait passible de poursuites judiciaires et de punition, car l'un et l'autre seraient irresponsables de leurs actions. Les poursuites contre une personne qui n'a pas le choix dans son action ne traduisent pas l'esprit de justice.

La voie que les êtres humains suivent dans leur vie atteste qu'ils sont convaincus dans leur for intérieur que l'homme a une volonté libre. De là, croire à la prédestination n'a aucun fondement². Allah nous a garanti la liberté, mais il est de notre devoir de ne pas en abuser. Au contraire, nous devons orienter toutes nos énergies vers l'accomplissement de notre propre bonheur ainsi que celui de la société.

Nous ne devons ni adopter des idées et des notions fausses ni entreprendre une action incorrecte au nom de la liberté de pensée ou d'action, car cela équivaldrait au chaos et à l'anarchie qui sont l'antithèse même de la liberté.

¹. « Plaisirs de la Philosophie », Will Durant

Vers la vie éternelle

« La mort » signifie la séparation de l'âme du corps. L'Islam nous enseigne que l'homme ne périt pas tout à fait par suite de la mort. Il est seulement transféré d'un monde à un autre où il commence une nouvelle vie. Le Saint Prophète a dit : « Vous n'avez pas été créés pour l'anéantissement, mais pour une vie perpétuelle. Vous serez seulement déplacés d'un monde à un autre ».[1](#)

Selon l'Islam, l'âme de l'individu ne se dégage pas du corps d'une façon identique chez tous les êtres humains : « Les âmes des pécheurs se dégagent péniblement, alors que celles des hommes pieux se détachent facilement et confortablement. »[2](#)

L'Au-delà

Tous les Prophètes et toutes les Écritures révélées s'accordent unanimement pour dire que la vie humaine ne prend pas fin avec la mort. Après ce monde, il existe un autre monde dans lequel les êtres humains seront récompensés ou punis selon leurs actions. Les vertueux mèneront une vie heureuse et plaisante, alors que les malfaiteurs seront punis et torturés.

Croire à la Résurrection et à l'autre monde est l'un des fondements de toutes les religions, et quiconque croit aux Prophètes doit croire aussi à la résurrection. L'idée selon laquelle la mort réduit l'homme au néant n'est pas seulement épouvantable, mais elle semble être également bizarre et illogique, et elle devient totalement incompréhensible lorsqu'on aura accepté la doctrine de l'Unicité Divine et la croyance à l'existence d'Allah.

Il est impensable que le but de toutes les lois complexes de l'évolution soit tout d'abord de transformer un être simple et insignifiant en un être intellectuel très développé tel Avicenne (Ibn Sinâ) ou Einstein, pour l'anéantir par la suite. Il n'est pas évident que la destruction totale soit le sort de toute la race humaine et de toute sa culture.

Une telle théorie n'est pas crédible, mais plutôt déraisonnable et incompatible avec le savoir, la sagesse et l'habileté du Créateur. Cela ressemblerait à l'action d'une personne glorieuse qui construirait un atelier bien fait et magnifique ou une très bonne usine pour le réduire ensuite en pièces !

Ne serait-il pas plus logique d'admettre qu'après la mort la vie continue sous une autre forme et que le processus de l'évolution ne prend pas fin ? Là, nous pouvons donner un exemple pertinent. Notre vie dans ce monde est comme celle d'un fœtus qui, après avoir passé par plusieurs stades d'évolution, est transférée dans un environnement plus large et plus parfait qu'il n'aurait même pas pu imaginer, même

s'il avait eu n'importe quelle force d'imagination.

Si la vie humaine était limitée au stade fœtal et que le fœtus mourait immédiatement après la naissance, une telle vie ne serait-elle pas pour autant illogique et déraisonnable ?

Il semble plus logique que la vie dans ce monde, après un passage par des voies difficiles et compliquées d'évolution physique, intellectuelle et morale, soit le prélude au commencement d'une vie plus large et plus sublime en vue du monde suivant. La vie de ce monde-là serait par rapport à la vie de ce monde-ci ce que la vie de ce monde est par rapport à la vie fœtale.

C'est pourquoi tous ceux qui croient en Allah croient aussi que la mort n'est pas la destruction de l'homme, mais son passage vers un monde dont tous les détails et caractéristiques ne sont pas à la portée de notre compréhension, parce que nous sommes confinés dans les quatre murs de ce monde. En tout état de cause, nous savons seulement très bien que la mort ne signifie pas la fin de la vie et qu'un autre monde existe.

L'étude des lois de l'univers, des forces qui poussent l'homme en avant tout au long du chemin de l'évolution, et de la grandeur systématique de ce monde, atteste d'une façon convaincante, de cette vérité. Le Saint Coran dit :

« Pensez-vous que Nous vous ayons créés sans but et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? » (Sourate al-Mu'minoun ; 23:115)

Il dit aussi :

« Vous connaissez certainement votre premier développement ! Pourquoi ne réfléchissez-vous donc pas ? » (Sourate Al-Wâqi'ah ; 56:62)

En d'autres termes, le Livre Sacré informe les gens qu'à la lumière de leurs observations de la vie de ce monde, ils doivent conclure que l'autre monde existe, car l'étude de ce monde et des lois régissant l'évolution de la vie humaine ici-bas montre qu'il y a un autre monde dans lequel le processus de l'évolution continuera et ne s'interrompra pas.

La résurrection et les lois scientifiques

Il est remarquable que la science, avec toutes ses découvertes modernes et l'énonciation de la doctrine du caractère impérissable de la matière et de l'énergie, ait franchi un grand pas vers la réalité de la Résurrection et de la vie de l'Au-delà. Donc la Résurrection qui antérieurement semblait impossible est devenue à présent logique et compréhensible.

La doctrine du caractère impérissable de la matière, qui fut énoncée en premier par Lavoisier, a rendu la question de la destruction absolue, totalement non scientifique. Selon elle, les particules de l'homme,

quoique décomposées et éparpillées, peuvent garder leur existence dans ce même monde, et il est possible qu'elles puissent se remettre en ordre un jour.

Cette doctrine a été plus confortée par la découverte des corps radioactifs, qu'avait faite Marie Curie. Cette découverte a confirmé que, comme la matière, l'énergie est, elle aussi perpétuelle, et qu'il n'y a pas de dualité entre la matière et l'énergie, car elles sont convertibles l'une en l'autre.

Sur cette base, nous devons admettre que nos idées et nos actions qui sont toutes produites par la transformation de nos diverses énergies corporelles continuent d'exister dans ce monde. Nos ondes vocales ne sont pas effacées et leurs traces existent toujours dans l'air et dans les objets qui nous entourent. Seule leur forme change. Il en va de même avec nos travaux et nos actions.

C'est un autre pas en avant vers la possibilité de la Résurrection et même vers la visualisation physique des actions elles-mêmes. En tout cas, avec le progrès de la science, la question de la Résurrection et de la visualisation physique des actions n'est plus aussi compliquée qu'elle l'était. Maintenant, elle est compréhensible, et tout à fait admissible du point de vue scientifique.

La foi en la Résurrection et la formation de l'homme

La foi en la Résurrection, outre qu'elle interprète logiquement et résout le mystère de la vie et de la mort, produit des effets divers sur la vie humaine, dont les plus importants sont les deux suivants :

1. L'image macabre de la mort qui avait toujours tourmenté et perturbé la paix de l'esprit a subi un changement complet. Avec la reconnaissance de la Résurrection et de « la vie après la mort » où tous les dons de la vie existeront éternellement à une échelle plus grande et plus haute, l'image poignante de la mort n'est plus aussi atroce et effroyable qu'elle l'était, et la scène de la mort et de la vieillesse ne perturbe plus la paix de l'esprit.

L'inquiétude et l'anxiété suscitées par la pensée même de la mort ne sont pas aussi pénibles pour ceux qui croient à la vie future que pour les matérialistes, et donc les croyants peuvent mener une vie paisible et satisfaite.

Ceux qui croient à l'au-delà se réjouissent à l'idée du sacrifice et du martyre pour une cause sacrée, car ils considèrent le sacrifice sur le chemin d'Allah comme un prélude à une future nouvelle vie.

2. Le fait de réaliser que la pensée et l'action humaines continuent d'exister, et que l'on doit recevoir récompense ou punition exerce certainement un effet sain sur la conduite et le comportement humain. Donc, celui qui croit à l'autre monde crée une atmosphère favorable à la promotion des bonnes actions et à l'abstention des actions malsaines et indécentes.

L'existence indépendante et l'immortalité de l'âme

Bien que les matérialistes essaient de décrire la pensée, le sentiment et la perception comme des propriétés physiques et chimiques du cerveau, et donc considèrent le système nerveux comme quelque chose de matériel, néanmoins l'insuffisance de leur interprétation, laisse voir clairement l'existence indépendante et la nature non matérielle de l'âme.

Mais la vérité est que, comme l'âme qui est non matérielle, d'autres états mentaux tels que la méditation et l'imagination sont également non matériels.

1. Pour être bref, nous pouvons dire que nous pouvons incorporer dans notre esprit des planètes énormes, des galaxies, un système solaire, des montagnes, des déserts et de grands fleuves, bien que dans leur existence externe, ils soient énormes. Évidemment dans de tels cas, une image énorme, même aussi large que la terre et le ciel, est dessinée dans notre esprit, et nous sentons l'existence de l'image mentale à l'intérieur de nous-mêmes.

Maintenant la question qui se pose est de savoir où est placée cette image. Elle ne peut certainement pas être localisée dans les cellules de notre cerveau, parce que nos images mentales peuvent être des millions de fois plus grandes que notre cerveau. Peut-on jamais dessiner la carte du Japon selon l'échelle réelle et physique de ce pays sur un papier ? Certainement pas.

De là, nous devons croire à l'existence des forces métaphysiques afin de pouvoir interpréter ces phénomènes sans être confrontés au dilemme de la correspondance entre un grand et un petit objet.

2. L'une des propriétés générales de la matière est le changement constant. Cette transformation ou désintégration a lieu avec le temps, alors que nos images mentales restent telles quelles, stables et ne subissent aucun changement.

Supposons qu'il y a quelques années nous ayons vu l'un de nos jeunes amis dans une réunion. Si nous nous rappelons cette réunion cinq ans après, la même image mentale, qui reste telle quelle dans notre mémoire, réapparaît sans le moindre changement. Cela montre que les images mentales demeurent stables et ne sont pas affectées par les propriétés générales de la matière, et que par conséquent, elles ne peuvent pas être matérielles.

La non-correspondance entre le grand et le petit objet et la permanence des images mentales sont deux des nombreux arguments avancés par les philosophes pour trouver l'existence indépendante de l'âme ou de l'esprit humain. Il y a bien d'autres arguments aussi, que nous pouvons voir mieux dans des livres de philosophie.

À la lumière de ce qui précède, nous pouvons conclure que l'âme et les phénomènes spirituels n'ont pas les propriétés générales de la matière. C'est pourquoi l'âme ne périt pas avec la mort physique ; elle continue d'exister même après sa séparation du corps. Ceci renforce notre conviction qu'il y a une autre

vie après la mort.

« Le purgatoire » (Barzakh)

La vie dans l'au-delà et la Résurrection sont prouvées par la raison, mais celle-ci ne peut nous orienter sur la nature et le caractère de la vie suivante. À ce sujet, nous devons nous référer aux dires des Prophètes et des dirigeants religieux (les Imams). Le Saint Coran et les Traditions du Saint Prophète nous informent qu'il existe un monde nommé Barzakh (« purgatoire ») dans lequel le mort sera conservé jusqu'au Jour du Jugement.

Ce monde est une étape intermédiaire entre ce monde-ci et le monde suivant. Lorsqu'un homme meurt, il est transporté vers ce monde appelé Barzakh où il passe une sorte particulière de vie spirituelle. Au début de cette vie qui commence dans le tombeau, on subit un bref interrogatoire au cours duquel les croyances et les actions de l'individu sont prises en compte.

Si les croyances de la personne décédée s'avèrent saines et ses actions, bonnes, une ouverture vers le Paradis lui sera faite et elle restera sur la voie menant au Paradis, où elle jouira des bénédictions célestes. Puis, elle attendra dans le Barzakh le Jour du Jugement et l'arrivée finale des faveurs éternelles.

Dans le cas contraire, où la personne décédée et ses croyances s'avèrent mauvaises, elle est placée dans la voie menant en Enfer. Là, elle mènera une vie amère et déplaisante, vie dans le tourment de l'attente du Jour du Jugement et de la punition sévère qui lui est réservée. Le Saint Coran dit :

« Ne dites pas que ceux qui sont tués pour la Cause d'Allah sont morts. Ils sont vivants ; mais vous n'en avez pas conscience. » (Sourate al-Baqarah ; 2: 154)

Il dit en plus :

« Ne considérez pas ceux qui sont tués pour la Cause d'Allah comme morts. Ils sont vivants auprès de leur Seigneur dont ils reçoivent la sustentation. » (Sourate Âle `Imrân ; 3: 169)

Le Saint Prophète a dit : « La tombe est la première étape vers la vie suivante. Si l'on est sauvé de ses rigueurs, les étapes suivantes seront faciles. Et si l'on n'est pas sauvé là, ce qui suivra ne sera nullement plus facile. »

L'Imam Zayn al-Abidîne a dit : « La tombe est soit un jardin parmi les jardins du Paradis ou un fossé parmi les fossés de l'Enfer »

La Résurrection générale

Le Saint Coran, les Traditions du Saint Prophète et les dires des Imams nous suggèrent la description

pittoresque suivante de la Résurrection. Le Jour de la Résurrection, le soleil et la lune seront enveloppés de noirceur, les montagnes fendues et coupées en deux. Le système planétaire sera bouleversé, les mers seront desséchées, la face du ciel et de la terre, déformée.

En ce moment-là, les morts seront ressuscités afin de répondre de leurs actions. Personne ne sera épargné, et justice leur sera rendue selon leurs bonnes ou mauvaises actions. Le Jour du Jugement, le voile sera enlevé des yeux des gens afin qu'ils puissent voir leurs actes de leurs propres yeux. Et là, commencera le processus de la reddition des comptes.

Toute chose sera jugée le plus minutieusement possible. Les infidèles et les pécheurs impardonnables seront condamnés à l'Enfer. Les pécheurs pardonnables ayant déjà subi une part de leur punition durant leur séjour dans le Barzakh, seront pardonnés à la suite de l'intercession du Prophète et des Imams. Ils seront finalement admis au Paradis.

L'établissement des comptes du bon et du vertueux se déroulera rapidement, alors que les infidèles et les transgresseurs auront à passer un temps rude. Même les détails minimes de leur conduite seront scrutés, et ils auront à expliquer toutes leurs actions, ce qui prendra un temps très long et plein de rigueur et de châtiments.

Le Paradis

Le Paradis est la demeure permanente des gens bons et droits. Il y existe tous les moyens de confort, d'aisance, de bonheur et tout ce qui permet de jouir. Tout ce qu'on pourrait désirer est disponible dans cette demeure éternelle.

Le Saint Coran dit :

« *Tout ce que l'on peut désirer et ce dont les yeux se délectent seront disponibles...* » (Sourate al-Zokhrof ; 43:71)

Les bénédictions du Paradis sont de beaucoup plus sublimes et supérieures à celles de ce monde. Si l'on en juge par des critères mondains, ces bénédictions sont en fait hors de la portée de notre compréhension. Là-bas, on n'aura pas le moindre sentiment d'inconfort. Celui qui entre au Paradis aura une vie éternelle et il y restera pour toujours.

Le Paradis, comme on nous l'apprend, a des divisions variables et chacun des heureux élus sera placé selon le rang de ses bonnes actions et de ses vertus.

L'Enfer

L'Enfer, un lieu de perpétuelle angoisse, est le séjour destiné aux infidèles et pécheurs qui continueront à être punis, tourmentés et soumis aux peines les plus sévères. La punition de l'Enfer sera d'une dureté

et d'une sévérité indescriptibles. Le feu en Enfer ne brûlera pas seulement le corps, mais aussi l'esprit et l'âme. Le feu fera irruption dans l'intérieur des suppliciés et enflammera leur existence même. Le Saint Coran dit :

« C'est le feu ardent allumé par Allah et qui pénètre jusqu'aux cœurs. » (Sourate al-Humazah ; 104:6)

Ceux qui seront consignés dans l'Enfer seront divisés en deux groupes. Le premier groupe sera composé des incroyants qui ne reconnaissent pas Allah. Ils seront tourmentés en Enfer pour toujours et ne pourront jamais se sauver.

Le second groupe comprendra ceux qui avaient foi en Dieu, mais dont la foi était faible, et qui ayant commis des péchés, sont devenus passibles de punition. Ils seront gardés temporairement en Enfer. Après qu'ils auront purgé leur peine, ils bénéficieront de la Miséricorde infinie d'Allah ou de l'intercession des Prophètes, et seront pardonnés et envoyés au Paradis.

L'Enfer aussi, comme le Ciel, a diverses divisions dans lesquelles les infidèles ou les transgresseurs seront punis selon la variété du degré de leurs péchés.

L'intercession

Selon la tradition du Saint Prophète, il y a trois catégories de gens qui auront la permission d'intercéder auprès d'Allah, le Jour du Jugement. Ce sont les Prophètes, les martyrs et les savants appelés ulémas.[3](#)

Dans ladite tradition, les Imams ne sont pas explicitement mentionnés, mais comme nos Imams nous l'ont transmis, il est évident que le terme « Uléma » veut dire les vrais théologiens dont font partie par excellence les Imams d'Ahl-ul-Bayt eux-mêmes. Le principe d'intercession a été mentionné dans le Saint Coran et dans les traditions du Saint Prophète et des Saints Imams. De là, l'intercession est un principe indéniable.

En somme, les traditions montrent que le Saint Prophète et les Imams intercéderont sûrement en faveur de certains pécheurs. Ils diront : « O Allah ! Bien que cette personne soit un pécheur qui mérite punition, nous T'adjurons, par la considération que Tu as pour nous et parce que Tu es Tout-Pardonneur, d'ignorer ses mauvaises actions et de la couvrir de Ta Miséricorde, en raison de certaines bonnes qualités qu'elle possède. »

Leur requête sera acceptée et Allah pardonnera au pécheur et lui accordera Sa faveur. Bien que d'après des passages du Saint Coran et des Traditions, le principe de l'intercession soit indéniable, on doit garder à l'esprit certains points :

1. Aucun intercesseur n'intercédera sans la permission d'Allah.

2. L'intercession aura lieu uniquement le Jour du Jugement, et après la fin du processus de reddition de comptes. Les intercesseurs imploreront seulement la Miséricorde. Il n'y aura pas d'intercession tant que la personne visée sera dans le Barzakh, où les pécheurs devront subir la punition requise par leurs péchés. Bien qu'il soit possible que même dans le Barzakh, la peine puisse être réduite ou commuée sur la recommandation du Saint Prophète ou d'un Imam, cela ne signifie pas une intercession.

3. Les intercesseurs (les Imams) eux-mêmes ont dit : « Prenez soin de venir le Jour de Jugement sous forme humaine, afin que nous puissions intercéder en votre faveur. » Cela signifie que si les péchés et les actes abjects de l'individu sont si détestables qu'il se présente le Jour du Jugement sous forme d'une bête, il ne peut pas faire l'objet d'intercession. En tout cas, l'accessibilité à l'intercession est une condition essentielle.

4. Les intercesseurs ont dit également que leur intercession ne couvrira pas certains pécheurs, tels ceux qui abandonnent leurs prières rituelles (Çalât).

5. À la lumière de ce qui précède, on ne doit pas commettre, des péchés dans l'espoir d'une intercession. Autrement, cela équivaldrait à prendre un poison en comptant sur le secours des médecins et des médicaments pour être sauvé. Une telle personne est certainement vouée au « périssement ».

La pénitence

Les versets du Saint Coran et les paroles des Imams infaillibles nous apprennent que si le pécheur se repent et regrette ses mauvaises actions avant sa mort, ses péchés sont pardonnés et il ne sera pas passible d'interrogatoire⁴. C'est pourquoi rien n'entrave sa contrition et aucune limite de temps n'est fixée à cet effet.

Donc, on ne doit pas désespérer, car le vrai repentir efface tous les péchés. Mais il ne suffit pas de répéter quelques formules de pénitence ou de verser quelques larmes pour que le repentir soit admis. La vraie contrition requiert certaines conditions que l'Imam Ali Ibn Abi Tâlib a soulignées. Ainsi on doit :

1. Se repentir vraiment et sincèrement des péchés passés.
2. Être déterminé à ne plus commettre aucune mauvaise action à l'avenir.
3. S'acquitter de tous les devoirs qu'on a envers les autres.
4. Accomplir toutes les obligations négligées.
5. Se débarrasser par une auto mortification de toute la chair que le corps a gagnée par la consommation d'aliments interdits.
6. Supporter la rigueur des actes d'adoration de la même façon dont on a goûté les plaisirs du péché.

- [1. Behâr al-Anwâr, vol. VI, p. 249](#)
- [2. Behâr al-Anwâr, vol. VI, p. 1450](#)
- [3. Murtadhâ Mutahhary, Martyr and Martyrdom", Isp., 1979](#)
- [4. Al-Wâfi, vol.I, 3e partie, p. 183](#)

Les guides de l'humanité

Nous savons que le Créateur n'a pas créé l'homme parce qu'IL aurait eu besoin de lui. IL est à l'abri de besoins à tous égards. IL a créé l'homme pour la propre élévation et perfection de l'homme lui-même. IL veut qu'il s'avance sur le chemin de la transcendance et qu'il soit digne d'une vie plus sublime aussi bien du point de vue moral que matériel.

Il est évident que marcher sur le chemin de la vie requiert des guides qui peuvent, grâce à leur connaissance et à leur piété extraordinaires, mener l'homme dans la bonne direction.

La connaissance et l'intelligence humaines étant limitées, il est très probable que nous pouvons faire fausse route en essayant de déterminer ce qui est dans notre intérêt et la voie qui nous conduit au bonheur éternel. Par conséquent il doit y avoir quelques âmes qui, grâce à leur communion avec l'Être Divin, sont bien placées pour trouver le chemin droit, et aussi pour guider les autres.

C'est pour cela que nous croyons que le Tout-Sage Allah n'aurait jamais laissé les hommes sans guidance. La Justice et la Bienveillance Divines demandent qu'IL guide, grâce à Ses Messagers élus, les hommes de toutes les époques vers le droit chemin.

Les Prophètes, étant les créatures choisies par Allah, reçoivent les instructions directes de Lui. Ces instructions ou communications s'appellent « Révélations ». C'est une forme spéciale de Message Divin. Le Prophète voit avec ses yeux intérieurs les mystères de l'univers, et écoute, avec les oreilles de son cœur les Appels Divins, qu'il transmet aux gens.

Les Prophètes sont infaillibles

Les Prophètes ne peuvent en aucune circonstance commettre un péché, une erreur ou une faute, autrement on ne pourrait pas compter totalement sur eux dans l'accomplissement de leur mission. Allah les a rendus immunisés contre l'erreur et le péché afin qu'ils soient l'incarnation de toutes les excellences et perfections.

Si un Prophète commettait un péché ou une erreur, il ne pourrait pas être un modèle et un exemple pour les autres ni ses paroles, ses idées et ses actes ne peuvent constituer un code de conduite pour ses adeptes. Cette immunité contre les péchés et les erreurs est appelée « `Içmah » (infaillibilité), et ceux

qui la possèdent sont appelés « 'Ma`çûm » (infaillible).

Le nombre des Prophètes

Abou Thar al-Ghifâri rapporte du Saint Prophète qu'Allah a envoyé 124.000 Prophètes pour la guidance de l'humanité, et que le premier d'entre eux fut Adam, et le dernier Mohammad fils de `Abdullah (que la paix soit sur eux).

Les Prophètes sont divisés en deux catégories. Les uns ont reçu des Révélations, sans être assignés à la mission de propagation, les autres eurent une telle mission. Quelques-uns de ce dernier groupe n'avaient pas un code de lois distingué et propre à eux, mais ont prêché l'Évangile d'un autre Prophète. Il arrivait aussi qu'il y ait en même temps plusieurs Prophètes qui s'acquittaient de leurs devoirs dans des pays différents ou des villes différentes.

Les plus éminents des Prophètes, qui eurent des codes de Lois indépendants furent au nombre de cinq. Leurs noms et les noms des Livres qui leur furent révélés sont les suivants :

1. Noé Epître
2. Abraham Epître
3. Moïse Torah
4. Jésus Évangile
5. Mohammad Coran

Les buts des Prophètes

Le programme des Prophètes implique :

1. La fondation de la justice sur une base solide
2. L'enseignement et l'éducation des masses
3. La lutte contre toutes formes de superstition, de corruption, de discrimination indue et de déviation de l'Unicité Divine, de la Vérité et de la Justice.

Le Saint Coran dit :

« Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves irréfutables (pour corroborer leur véracité), et Nous avons envoyé avec eux le Livre et la Balance afin que les gens observent la justice... » (Sourate al-Hadid ; 57:25)

À propos du Prophète de l'Islam, il dit :

« C'est Lui qui a envoyé à un peuple d'illettrés, un Messenger sorti de leurs rangs, qui leur récite Ses versets, qui les purifie et qui leur enseigne le Livre et la sagesse, alors qu'ils avaient été auparavant dans un égarement manifeste. » (Sourate al-Jum`ah ; 62:2)

C'est cela le noble but pour lequel les Prophètes ont été désignés par Allah.

Les preuves de la Prophétie

Les Prophètes doivent être la preuve vivante et claire de leur Prophétie. Cette preuve se présente généralement sous forme d'un miracle qui dépasse le pouvoir d'un homme ordinaire afin que ce miracle confirme qu'ils sont bien les Messagers d'Allah et qu'ils reçoivent leur guidance et leurs instructions de Lui.

Les histoires de la transformation du bâton de Moïse en un serpent, et du pouvoir de Jésus de ressusciter les morts et de rendre la vue aux aveugles de naissance, sont indéniables. L'histoire de la parole de Jésus dans le berceau a été narrée dans le Saint Coran.

Similairement, le Prophète de l'islam bien qu'il fût élevé parmi des ignorants, a apporté le Livre qui est la première source de tout savoir, des principes de guidance, de lois et de moralité, de modes de vie et de secrets de la création. Il est unanimement admis qu'un tel exploit est tout à fait hors de la portée de tout pouvoir humain.

C'est pourquoi nous appelons le Saint Coran un miracle. Le Saint Coran est miraculeux sous plusieurs angles. Son style littéraire est si merveilleusement frappant que les ennemis du Prophète ont traité le Coran d'acte magique, et ont demandé aux gens de ne pas approcher le Prophète Muhammad, de peur que les mots pénétrants du Coran ne les ensorcellent et ne les attirent à l'islam. Cela montre que même les ennemis étaient convaincus de l'effet frappant et extraordinaire du Coran.

Avec ses limites humaines, il est impossible pour un homme de décrire entièrement l'excellence du Saint Coran. Il suffit de dire qu'il est la Parole d'Allah et un miracle de Son dernier Prophète. Il est le guide qui dirige l'humanité dans toutes ses affaires et à chacune des étapes de son développement. Il assure le succès de l'homme aussi bien dans ce monde que dans l'Au-delà. Le Saint Coran dit :

« Ce Coran conduit dans une voie très droite. » (Sourate Bani Israïl ; 17:9)

Ailleurs, il dit :

« Le livre a été révélé à toi (Muhammad) afin que tu sois capable de ramener les gens des ténèbres vers la lumière. » (Sourate Ibrâhîm ; 14:1)

Il dit aussi :

« Ceci (le Coran) est un rappel pour les gens, et une guidance et une admonition pour ceux qui

sont pieux. » (Sourate Âle `Imrân ; 3: 138)

On rapporte que le Saint Prophète a dit que le Coran l'emporte sur toute parole tout comme Allah l'emporte sur toute Sa création.

Il sera plus convenable que nous laissons au Saint Prophète et à ses successeurs désignés, les Douze Imams, le soin de décrire les mérites du Saint Coran, car ils connaissent sa valeur et son importance mieux que quiconque, et sont eux-mêmes à la fois, ses vrais interprètes et ses gardiens.

Le Saint Prophète a dit : « Je laisse derrière moi deux autorités auprès de vous : le Livre d'Allah et ma progéniture. Ils ne se sépareront pas l'une de l'autre jusqu'au Jour du Jugement. »¹

Ainsi, en ce qui concerne la description des mérites du Coran, nous devons nous contenter de ce que les Imams ont dit à ce propos. Une grande partie de leurs dires a été citée par al -'Allâmah al-Majlici, dans son livre, « Bihâr al-Anwâr ». Nous en reproduisons ici quelques-uns.

Hârith al-Hamadâni dit : « Un jour j'ai vu des gens discuter dans le masjid. Je suis allé vers l'Imam Ali et lui ai dit : « Ne vois-tu pas ces gens discuter ? » « Le font-ils ? » dit-il. « Oui », ai-je répondu. « J'ai entendu le Saint Prophète dire qu'il y aurait bientôt de la discorde et des conflits civils entre les musulmans ». « N'y a-t-il aucun moyen d'en éviter les mauvaises conséquences ? » ai-je demandé à l'Imam. « Si, le Livre d'Allah. Il nous apprend ce qui s'est passé autrefois et ce qui se produira à l'avenir. Il se prononce sur toutes les disputes. Il est le dernier mot, et pas une plaisanterie.

Tout tyran qui l'abandonne sera écrasé par Allah. Quiconque cherche la guidance dans toute autre source sera induit en erreur. Il est un lieu solide d'Allah. C'est un discours de sagesse. Il est le droit chemin. Il ne peut être altéré par les saillies des passions ni obscurci par les perversions des langues. Les gens instruits ne s'en lassent jamais. La sagesse que ce livre contient et la guidance qu'il propose ne sauraient être épuisées par un usage constant.

Ses prodiges sont infinis. Lorsque les djinns l'ont entendu, ils ont été stupéfaits. Ils se sont écriés : « Nous avons entendu le merveilleux Coran ! Celui qui le cite dit la vérité. Celui qui juge conformément au Coran agit justement. Celui qui agit en le suivant mérite une récompense. Celui qui exhorte les autres à le suivre les dirige vers le droit chemin. O Hârith ! Fais-toi un devoir de le suivre. »

Il ne serait pas déplacé de nous arrêter aux points les plus intéressants de ce Hadith. Le Saint Prophète a dit que le Saint Coran nous informe à propos d'événements futurs. Cela peut signifier ou bien que le Saint Coran ait des suggestions sur les événements futurs, ou bien que des événements exactement similaires à ceux vécus par des peuples antérieurs soient vécus par les musulmans.

Le Coran dit :

« Vous subirez certainement des transformations successives. » (Sourate al-Inchiqâq ; 84: 19)

L'Imam Ali a dit que si un tyran abandonne le Coran, Allah le fera périr. Cela signifie que dans la société musulmane pas un oppresseur ne sera toujours en mesure de violer la sainteté de la religion et de l'utiliser pour ses intérêts égoïstes. Cela signifie aussi que son texte demeurera toujours intact. L'Imam a exprimé la même chose lorsqu'il a dit que les caprices des passions ne peuvent l'altérer.

Le Coran a été mal interprété par des gens intéressés, mais son texte est resté toujours à l'abri de toute altération. Il conserve exactement la forme dans laquelle il a été révélé au Saint Prophète.² Ces propos de l'Imam Ali impliquent que si les musulmans s'étaient référés au Saint Coran pour aplanir leurs différends doctrinaux, ils y auraient trouvé le meilleur juge et arbitre, car il se prononce clairement sur tous les sujets importants.

Malheureusement, ils ont négligé le Saint Coran, et à cause de cette négligence les choses se sont détériorées à tel point que les différentes sectes de l'Islam se sont traitées mutuellement d'incroyants.

Décrivant le Saint Coran, l'Imam Ali a dit : « Ce livre est une lumière qui ne s'éteindra jamais. C'est une lampe qui ne se ternira jamais. C'est une mer dont on n'atteindra jamais le fond. C'est une voie qu'on ne perd jamais. C'est un rayon qui ne sera jamais atténué. C'est une évidence dont la preuve ne s'affaiblira jamais. C'est un honneur dont les partisans ne seront jamais mis en déroute.

C'est un droit dont les défenseurs ne seront jamais déçus. Il est la principale source de la Foi. C'est une fontaine de connaissance. Il est la pierre angulaire de l'Islam. C'est un océan qu'on ne peut pas épuiser. Il est une fontaine qui ne sera jamais réduite. C'est une étape dans laquelle on ne peut pas s'égarer. »

L'Imam Ja'far al-Çâdiq a dit : « Le Saint Coran est un Livre immortel. Il restera valable aussi longtemps qu'existeront le soleil et la lune. »³

Les mérites de la récitation du Saint Coran

Le Coran est un Code Divin qui assure à l'homme le succès et le bonheur dans ce monde et dans l'autre. Chacun de ses versets est une source de guidance. Quiconque souhaite vraiment atteindre le succès, doit s'associer en permanence au Coran et prendre l'habitude de refléter sur lui-même ses versets. Il y a d'innombrables hadiths du Prophète et des Imams exhortant les gens à lire le Coran régulièrement.

L'Imam Mohammad al-Bâqir a rapporté ce hadith du Saint Prophète : « Celui qui lit dix versets du Coran ne sera pas considéré comme négligent de son devoir. Le nom de ceux qui lisent 100 versets sera enregistré à côté de ceux qui se souviennent d'Allah ; et le nom de celui qui en lit 200 versets sera inclus parmi ceux qui sont soumis à Allah ; et le nom de celui qui en lit 500 versets sera inscrit avec ceux qui font tout leur possible pour plaire à Allah. »⁴

L'Imam Ja'far al-Çâdiq a dit : « Le Saint Coran est la convention d'Allah avec Sa Création. Il est donc du devoir du musulman de regarder cette convention et d'en lire cinquante versets chaque jour. »

L'Imam a dit aussi : « Qu'est-ce qui empêche un marchand affairé de lire un chapitre du Saint Coran après son retour du marché et avant d'aller au lit ? S'il le fait, dix récompenses seront décernées pour lui et dix de ses erreurs seront effacées. »[5](#)

Et il a averti les gens : « Soyez minutieux dans la lecture du Saint Coran, car le Paradis a des degrés aussi nombreux que ses versets. Le Jour du Jugement on ordonnera au lecteur du Saint Coran : "Lis et monte." Chaque fois qu'il lit un verset, il monte à un degré supérieur. »

Selon de nombreux récits, il est préférable de lire le Saint Coran sur une copie que de le réciter de mémoire. Is-hâq Ibn `Ammâr a dit un jour à l'Imam al-Çâdiq qu'il avait appris le Coran par cœur et lui a demandé s'il valait mieux le lire dans une copie ou le réciter de mémoire. L'Imam lui a répondu qu'il valait mieux le lire dans une copie, car il est bénéfique également de lire le Saint Coran.

Le Hadith souligne le mérite de lire le Saint Coran à la maison. Lorsqu'un homme le récite dans sa maison, sa femme et ses enfants se trouvent encouragés à lire eux aussi le Coran. Les Imams ont dit que la récitation du Saint Coran dans une maison apporte les Bénédictions d'Allah à ses habitants. Les anges rendent visite à cette maison et les diables la quittent. Une maison dans laquelle on ne lit pas le Saint Coran est fréquentée par les diables et désertée par les anges.[6](#)

Il y a de nombreux hadiths du Saint Prophète et des Imams, exhortant les gens à lire le Saint Coran et à en mériter la récompense. Il y a aussi beaucoup de hadiths qui soulignent les mérites de certains chapitres et versets du Coran en particulier, pour des desseins spécifiques, et tous ces hadiths proviennent du Prophète de l'Islam.

[La méditation sur le Saint Coran](#)

Le Saint Coran demande aux musulmans de réfléchir à son contenu et ses significations. Allah dit :

« Ne vont-ils pas méditer le Coran ? Ou bien les cœurs de certains d'entre eux sont-ils verrouillés ? » (Sourate Mohammad ; 47:24)

Ce verset réprimande sévèrement ceux qui ne méditent pas sur le Saint Coran. L'Imam Zayn al-`Âbidîn a dit que les versets du Saint Coran sont comme des trésors. On doit bien regarder dans le trésor afin de s'assurer de son contenu. Abou Abdul Rahmân al-Salami a dit que les Compagnons du Saint Prophète apprenaient dix versets à la fois. Ils ne passaient pas aux dix versets suivants tant qu'ils n'avaient pas appris parfaitement et mis en application les dix premiers versets.

[L'inimitabilité du Saint Coran](#)

Il est de notoriété publique que le Prophète a présenté l'Islam à tout le monde et qu'il a demandé à tout un chacun de l'accepter. Il a mis le Saint Coran en avant comme une preuve de sa Prophétie et l'a déclaré inimitable. Il a défié tout le monde de reproduire son pareil s'il pouvait, même en conjuguant

tous leurs efforts.

Puis, il est allé encore plus loin en mettant les gens au défi de reproduire même seulement dix chapitres similaires à ceux du Coran. Et enfin, il les a défiés de reproduire même un seul chapitre susceptible d'égaliser le Livre d'Allah.

Les Arabes, maîtres de l'éloquence qu'ils étaient, auraient certainement accepté de relever le défi s'ils avaient eu la moindre chance de réussir, et ils auraient pu, par une simple reproduction d'un seul chapitre du Coran, réfuter sa Prophétie. Auquel cas ils auraient évité la peine de nombreuses batailles qu'ils avaient livrées à l'Islam, et toute la souffrance qu'ils avaient subie pendant ces batailles.

Mais les Arabes n'ont pas accepté le défi, car ils savaient bien que le Coran était inimitable. Quelques-uns d'entre eux ont donc embrassé l'Islam. D'autres, à cause de leur intransigeance, ont préféré que le combat, et non la contestation intellectuelle, décidât de l'issue du conflit. Allah a dit :

« Dis ! Même si les hommes et les Djinns s'unissent pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne reproduiraient rien qui lui ressemble, même s'ils s'aidaient mutuellement. » (Sourate al-Isrâ » ; 17:88)

Nous voyons que des chrétiens et d'autres ennemis de l'Islam dépensent des millions et des millions de dollars chaque année, et même chaque mois, en vue de dénigrer l'Islam et de déprécier le Saint Coran. S'ils pouvaient produire un chapitre semblable à n'importe quel chapitre du Saint Coran, cela aurait été certainement le meilleur moyen d'atteindre ce but.

Le Saint Coran dit :

« Ils voudraient, avec leurs bouches, éteindre la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, en dépit des incrédules. » (Sourate al-Tawbah ; 9:32)

Normalement n'importe quel style littéraire peut être adopté ou imité après un certain temps d'exercice et d'entraînement. Mais cette règle n'est pas applicable au Saint Coran dont le style est inimitable. À supposer que le Saint Coran eût été l'œuvre du Saint Prophète, au moins quelques-uns de ses sermons, qui sont toujours existants, auraient eu des imitations.

Nous trouvons qu'un écrivain ou poète arabe excelle dans un ou deux aspects seulement de la littérature arabe, tels le panégyrique, la satire, l'épique, l'amour. Mais le Coran s'étend sur une variété de genres et dans chaque cas, son style est incomparable. Une telle performance n'est pas humainement possible.

[Un miracle éternel](#)

Comme nous le savons, l'acceptation d'un Prophète dépend de la preuve de sa Prophétie, présentée sous forme de miracle. Comme les messages des précédents Prophètes étaient de courte portée et de

nature restreinte, leurs preuves étaient, elles aussi, limitées à leurs époques. Leurs miracles ont fait l'objet du témoignage de quelques personnes dont les rapports ont été transmis à d'autres à travers des preuves universellement admises.

Mais étant donné que l'Islam est une religion éternelle, son miracle, en l'occurrence, le Saint Coran est également éternel. Ce fait nous conduit à deux conclusions :

1. La supériorité du Saint Coran sur les miracles des précédents Prophètes, et
2. La cessation des Prophéties précédentes à l'expiration de leurs preuves.

Le Saint Coran a une autre marque distinctive qui prouve sa supériorité sur tous les miracles des précédents Prophètes. Il se porte garant de la guidance de toute l'humanité et assure l'avancement jusqu'à la perfection.

Il a guidé les Arabes brutaux et rudes qui croupissaient dans les pires vices : ils adoraient les idoles, répugnaient à acquérir le savoir et s'adonnaient à la vendetta et à la gloriole. Le Coran les a transformés en une nation, sans parler du changement radical qu'il a opéré dans la vie intellectuelle, sociale et morale des Bédouins.

Quiconque regarde l'histoire de l'Islam et examine en détail la vie de ces Compagnons du Prophète qui ont sacrifié leur vie pour l'Islam peut réaliser facilement l'impact profond du Coran sur eux. C'est le Coran qui les a relevés des ténèbres de l'ignorance au sommet du savoir et de la perfection.

Le Saint Livre leur a appris comment faire des sacrifices pour la Religion d'Allah. Il a illuminé les cœurs de ceux qui étaient engagés dans l'idolâtrie, et a réuni sous une seule bannière tous ceux qui se disputaient pour vanter les mérites de leurs ancêtres. C'est grâce au Coran que dans une période de quatre-vingts ans les musulmans ont pu faire de vastes conquêtes que d'autres n'auraient pas pu réaliser en 800 ans.

Le Saint Coran et le savoir

De nombreux versets coraniques disent expressément que le Prophète Muhammad ne savait ni lire ni écrire. Personne n'a jamais contesté ce fait. Il y a une preuve catégorique de sa véracité. Malgré son analphabétisme, il a présenté au monde un Livre qui constitue un trésor si merveilleux de savoir qu'il a ébloui les philosophes et les penseurs de l'Est comme de l'Ouest. C'est là l'un des aspects les plus miraculeux du Saint Coran.⁷

Supposons par mauvaise foi et par esprit de contradiction que Muhammad ne fût pas illettré. Dans ce cas, il aurait dû acquérir le savoir chez les gens parmi lesquels il avait grandi. Mais nous savons que ces gens étaient soit des païens qui croyaient aux mythes et aux superstitions, soit des adeptes d'un Christianisme et d'un Judaïsme déformés, qui considéraient l'Ancien et le Nouveau Testament comme la

source de leur connaissance.

Or le Saint Coran ne reflète les absurdités et les idées superstitieuses d'aucun d'entre eux. Beaucoup de versets du Saint Coran énoncent les attributs d'Allah. Ils Le décrivent d'une manière conforme à Sa perfection, et le déclarent exempt de défauts. En voici quelques spécimens :

« Ils (les adeptes de la Bible) ont dit qu'Allah s'était donné un fils. Mais gloire à lui. Tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre Lui appartient. Tous Lui obéissent. Allah est le Créateur des cieux et de la terre. Lorsqu'IL décrète une chose, Il lui dit seulement "sois" et elle vient à l'existence. » (Sourate al-Baqarah ; 2 : 116-117)

« Votre Seigneur est un Seigneur Unique ! Il n'y a de dieu que Lui, le Clément, le Miséricordieux. » (Sourate al-Baqarah ; 2: 163)

« Allah existe. Il n'y a pas de Dieu si ce n'est Lui, L'Éternel-Vivant et le Gardien de la vie. Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont de prise sur Lui ! Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui appartient ». (Sourate al-Baqarah ; 2:225)

« Rien sur la terre ni dans le ciel n'est caché à Allah. C'est Lui qui vous façonne dans les matrices comme IL veut ! » (Sourate Âle `Imrân ; 3 : 5-6)

« C'est Allah votre Seigneur ! Il n'y a pas de dieu, si ce n'est Lui. IL est le Créateur de toutes choses, adorez-Le donc. Il est le Gardien de toute chose. Les regards ne l'atteignent pas, mais IL pénètre les regards. IL est le Subtil, le Tout-Informé. » (Sourate Yûnis ; 10:34)

« Allah est Celui qui a élevé les cieux sans colonnes visibles. IL s'est ensuite assis en Majesté sur le Trône. IL a soumis le soleil et la lune ; chacun d'eux poursuit sa course vers un terme fixé. IL dirige toute chose avec attention et IL explique les Signes -peut-être croirez-vous fermement à la rencontre de votre Seigneur ! » (Sourate al-Ra`d ; 13:2)

« IL est Allah ! Il n'y a pas de dieu, si ce n'est Lui ! À Lui, la louange en ce monde et dans l'Autre-delà. Le Jugement est entre Ses mains et c'est à Lui que nous retournerons tous. » (Sourate al-Qaçç, 28:70)

« IL est Allah, à côté duquel il n'y a pas d'autre dieu u, le Souverain, le Saint, la Paix, Celui qui témoigne de Sa propre véridicité, Le Vigilant, le Tout-Puissant, le Très-Fort, le Très-Grand. Gloire à Allah ! Il est très éloigné de ce qu'ils Lui associent ! » (Sourate al-Hachr ; 59:23)

« IL est Allah, à côté duquel il n'y a pas de dieu. IL est Celui qui connaît ce qui est caché et ce qui est apparent. IL est le Clément, le Miséricordieux. » (Sourate al-Hachr ; 59:22)

C'est la façon dont le Coran décrit Allah, le Seigneur de l'univers. Tout est raisonnable et en conformité avec l'évidence scientifique. Une personne illettrée, née et élevée dans un environnement barbare, n'est

pas susceptible de produire de telles idées élevées. La présentation des Prophètes par le Coran est aussi glorieuse et met en avant leur sainteté et la majesté de leur mission. En voici quelques morceaux choisis :

« Ceux qui suivent le Messager (Muhammad), le Prophète qui ne sait ni lire ni écrire, et dont ils trouvent la mention chez eux, dans la Torah et l'Évangile, savent qu'il leur ordonne le bien et leur interdit le blâmable. » (Sourate al-A`râf ; 7:157)

« C'est Lui qui a envoyé aux gens illettrés un Prophète pris parmi eux, qui leur communique Ses Versets, qui les purifie, qui leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils fussent, auparavant, dans un égarement manifeste. »(Sourate al-Jum`ah ; 62:2)

« Une récompense exempte de reproche t'est destinée ». (Sourate al-Qalam ; 68:3)

« Abraham a dit à son père et à son peuple : "Je désavoue ce que vous adorez, mais non Celui Qui m'a créé et qui me guidera. » (Sourate al-Zukhruf ; 43:26)

« Nous avons montré à Abraham le royaume des cieus et de la terre pour affermir sa foi. » (Sourate al-An`âm ; 6:75)

« Ismaël, Elisée, Jonas et Loth ; Nous avons préféré chacun d'entre eux aux mondes, ainsi que plusieurs de leurs ancêtres, de leurs descendants et de leurs frères. Nous les avons choisis et Nous les avons guidés sur une voie droite. Voilà la guidance d'Allah par laquelle IL dirige qui IL veut parmi Ses serviteurs. » (Sourate al-An`âm ; 6 : 86-88)

« Nous avons donné une science à David et à Salomon. Ils dirent : 'Louange à Allah Qui nous a préférés à beaucoup de Ses serviteurs croyants. » (Sourate al-Naml ; 27:15)

« Parmi les prophètes de la descendance d'Adam ; parmi la descendance d'Abraham et d'Israël ; parmi ceux que Nous avons dirigés et que Nous avons élus. Ils tombaient prosternés en pleurant quand les Versets du Miséricordieux leur étaient communiqués. » (Sourate Maryam ; 19:58)

Le Coran décrit les Prophètes de cette façon. À l'opposé, l'Ancien et le Nouveau Testament leur attribuent beaucoup d'histoires absurdes et immorales, et les chargent d'adultère, de fornication et d'intoxication. De telles histoires ne correspondent ni à une logique plausible ni aux hautes valeurs morales. Donc on ne peut raisonnablement pas soupçonner les nobles enseignements de l'Islam, contenus dans le Coran, d'être de près ou de loin, inspirés par le Judaïsme ou le Christianisme.

[La compacité du Saint Coran](#)

L'expérience montre que la duperie, la fraude et le mensonge sont condamnés à déboucher sur une contradiction interne et des affirmations incohérentes. Cela arrive notamment lorsqu'une personne s'occupe pendant des années de sujets sérieux tels que la loi, la sociologie, les croyances religieuses,

etc. Ce n'est que naturel qu'un imposteur soit un jour ou l'autre embrouillé et qu'il tombe en proie à l'incongruité. Proverbialement parlant, un menteur manque de mémoire.

Le Saint Coran a traité de nombreux sujets. Il parle de la loi, de l'économie, de la politique, d'organisation sociale, des règles de la morale, etc. Il s'étend aussi sur l'astronomie, l'histoire, les règlements de la guerre et de la paix, ainsi que sur diverses sciences. Il a jeté la lumière sur les anges, les étoiles, les vents, les océans, les plantes, les animaux, le Jour de la Résurrection et ainsi de suite. Mais on n'y décèle à aucun moment, aucune trace de contradiction ou d'incongruité.

L'histoire de Moïse y est répétée de nombreuses fois, sans qu'on découvre une quelconque contradiction substantielle dans les différentes versions. La compacité du Saint Coran devient plus significative lorsque nous gardons présent en mémoire le fait que ses versets ont été révélés graduellement au cours de longues années. Allah a souligné ce trait caractéristique du Saint Coran :

« Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Si celui-ci venait d'autres qu'Allah, ils y trouveraient de nombreuses contradictions. » (Sourate al-Nisâ » ; 4:82)

Ce verset attire l'attention des gens sur un fait qu'ils connaissent intuitivement. Ils savent que les déclarations d'un imposteur sont susceptibles de se contredire et de s'embrouiller. Mais tel n'est pas le cas du Coran. Son contenu est caractérisé par la consistance et la cohérence.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire du pré-islam, savent qu'un état de choses scandaleux prévalait à cette époque-là. Les mœurs étaient au plus bas de leur déclin. Les razzias et le pillage étaient monnaie courante. À la moindre provocation, les bédouins étaient prêts à déclencher la guerre. Ils étaient païens dans leurs croyances et sauvages dans leur conduite. Il n'y avait pas de religion commune ni de gouvernement institué.

Les idolâtres constituaient la majorité des gens. Des tribus diverses adoraient des déités différentes. Les jeux de hasard foisonnaient. L'une des coutumes avilissantes de l'époque consistait à épouser la belle-mère après la mort du père. La coutume la plus barbare était de brûler vivantes les filles après leur naissance.

Telles étaient donc quelques-unes des coutumes et des conventions des Arabes du pré-islam. Mais avec l'avènement de l'Islam, tous les maux ont été déracinés. Les mêmes Arabes ont adopté des habitudes excellentes. Le paganisme a été remplacé par la croyance au monothéisme, l'ignorance, par la connaissance, l'inimitié, par la sympathie. Les Arabes sont devenus une nation bien soudée et les porte-étendards d'une culture dynamique dans le monde.

Dozy⁸, l'éminent savant allemand dit : 'Après l'apparition de l'Islam qui a unifié les tribus arabes et les a soudées dans une nation ayant le même but, les musulmans sont devenus les maîtres d'un empire qui s'étendait de Tagus en Espagne au Gange en Inde, et ont hissé l'étendard de la culture sur de vastes territoires du monde. Tout cela s'est déroulé à une époque où l'Europe tâtonnait dans l'obscurité du

Moyen Âge.’

Cette réalisation n’a été rendue possible que grâce aux enseignements du Saint Coran qui l’a emporté sur us les autres Livres Divins. Les enseignements du Saint Coran sont clairs et logiques. Ils sont justes, équilibrés et fondés sur le bon sens commun. Dès le premier chapitre du Saint Coran, l’homme apprend à dire à Allah :

« **Guide-nous vers le droit chemin.** » (Sourate al-Fâtiḥah ; 1:5).

Ce verset, si court soit-il, est riche en signification. Le Saint Coran a mis l’accent sur la justice et l’équité. Il dit :

« **Allah vous ordonne de restituer les dépôts et de juger selon la justice, lorsque vous jugez entre les hommes.** » (Sourate al-Nisâ ; 4:58)

« **Que la haine envers un peuple ne vous incite pas à commettre des injustices. Soyez justes ! Cela est plus proche de la piété.** » (Sourate al-Mâ'idah ; 5:8)

« **Allah commande (aux gens) d’observer la Justice, la bienveillance et des relations convenables avec les proches parents. IL leur interdit la turpitude, l’acte répréhensible et la rébellion. IL vous exhorte pour que vous réfléchissiez.** » (Sourate al-Nehal ; 16:90)

Le Saint Coran nous a mis en garde aussi bien contre l’avarice que les prodigalités :

« **Ne porte pas ta main fermée à ton cou, et ne l’étend pas non plus trop largement, sinon tu te retrouverais honni et misérable.** » (Sourate Bani-Isrâ 'il ; 17:29)

Le Livre Sacré prescrit la patience :

« **Ceux qui auront fait le bien en ce monde recevront une belle récompense.** » (Sourate al-Zomar ; 39: 10)

« **Allah aime ceux qui sont patients.** » (Sourate Ale 'Imrân ; 3: 146)

En même temps, il est loin de demander à l’opprimé de rester les mains croisées. Pour que la justice soit assurée et l’illégalité prévenue, il demande aux victimes de l’injustice de riposter :

« **Attaquez celui qui vous agresse dans la mesure où il vous agresse, et sachez qu’Allah est avec ceux qui sont pieux.** » (Sourate al-Baqarah ; 2: 194)

En prescrivant la justice, l’intégrité et la modération, le Livre d’Allah a introduit un système qui assure à l’homme le succès aussi bien dans ce monde que dans l’autre. Il dit :

« **Celui qui obéit à Allah et à Son Prophète sera introduit dans des Jardins où coulent les**

ruisseaux ; ils y demeureront immortels. Voilà le bonheur sans limites. » (Sourate al-Nisâ ; 4: 130)

« Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien, le verra ; celui qui aura fait le poids d'un atome de mal, le verra. » (Sourate al-Zalzalah, 99 : 7-8)

« Recherche la demeure dernière par les moyens qu'Allah t'a accordés, et ne néglige pas ta part de la vie de ce monde. » (Sourate al-Qaçaç, 28:77)

Beaucoup de versets du Saint Coran incitent les gens à acquérir le savoir et à observer la piété, mais le Saint Coran leur permet de jouir des bienfaits de la vie :

« (Muhammad) demande-leur : “Qui donc a déclaré illicites la parure qu'Allah a produite pour Ses serviteurs, et les excellentes nourritures qu'IL vous a accordées ?” » (Sourate al-A`râf, 7:32)

Le Saint Coran n'ignore pas les relations de l'homme avec ses semblables :

« O les Croyants ! Respectez vos engagements. » (Sourate al-Mâ'idah, 5: 1)

Il insiste pour que les gens soient bons envers leurs femmes, leurs parents, leurs proches, leurs frères musulmans et envers toute l'humanité :

« Comportez-vous envers vos femmes avec bonté. » (Sourate al-Nisâ » ; 4: 19)

« Les femmes ont des droits similaires à ceux des hommes. » (Sourate al-Baqarah ; 2:228)

« Adorez Allah ! Ne Lui associez rien ! Vous devez user de bonté envers vos parents, vos proches, les orphelins les pauvres, le client qui vous est étranger, le compagnon qui est proche de vous, le voyageur et vos esclaves. Allah n'aime pas celui qui est insolent et plein de gloriole. » (Sourate al-Nisâ ; 4:36)

Ce sont là quelques spécimens des enseignements du Saint Coran, qui enjoignent à tout musulman d'exhorter les autres à faire le bien et à s'abstenir du mal. Cette loi a aplani le chemin devant l'expansion de l'Islam et elle a infusé un esprit de noblesse et de vertu dans les rangs des gens.

L'Islam a chargé chaque personne du devoir d'inciter les autres à faire le bien et à s'abstenir du mal. Tous les musulmans sont priés impérativement de prêcher les enseignements de l'Islam, et ce jusqu'à ce qu'ils soient appliqués.

L'un des plus beaux enseignements de l'Islam est l'unité et la fraternité entre tous les secteurs de la société. L'Islam ne reconnaît aucune distinction entre les gens, si ce n'est celle fondée sur le savoir et la piété. Le Saint Coran dit :

« Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous. » (Sourate al-Hujurât ; 49: 13)

« **Ceux qui savent et les ignorants sont-ils égaux ?** » (Sourate al-Zumar ; 39:9)

Le Prophète de l'islam a dit : « L'islam a honoré ceux qui avaient été considérés comme bas pendant l'époque de l'obscurantisme. Il a honni l'habitude antéislamique de se vanter des ancêtres. Maintenant tous les hommes sont égaux indépendamment de leur race et de leur couleur. Le plus cher d'entre eux, aux yeux d'Allah, le Jour du Jugement, sera le plus pieux et le plus obéissant d'entre eux. »

C'est à cause de sa foi parfaite que Salman al-Farsi a été préféré par l'islam à tous les autres Compagnons et considéré comme membre de la famille du Saint Prophète. L'islam a, en revanche, dénoncé Abou Lahab, l'un des propres oncles du Prophète, à cause de sa méchanceté et de sa désobéissance à Allah.

Nous constatons que le Messager d'Allah ne se montrait jamais fier de sa noble ascendance comme c'était la coutume de l'époque. Au lieu de cela, il appelait son peuple à croire en Allah et au Jour du Jugement, et les poussait à s'unir autour d'une croyance commune.

Il a pu unifier un peuple déchiré par les hostilités internes, la vendetta, les rivalités, les discordes, et la glorification des ancêtres. Il a tellement effacé leur arrogance qu'il n'était plus rare ni surprenant de voir un homme de haute naissance marier sa fille à un pauvre musulman de basse naissance.

Les enseignements du Saint Coran encouragent aussi bien le bien-être de l'individu que celui de la société. Le Saint Coran a fixé des lois qui assurent le succès dans ce monde et dans l'autre. Il est à rappeler que le Prophète de l'islam était né et avait grandi dans une société barbare au dernier degré ; donc, la promulgation de ces lois bénéfiques, sous la Guidance divine, est une manifestation claire de sa Prophétie.

La perfection des idées coraniques

Le Saint Coran a traité de nombreux sujets de natures différentes, et de lois relatives à tous les domaines de la vie humaine : telles la théologie, l'histoire, l'économie, l'ethnologie, la métaphysique, l'astronomie, les lois pénales, etc. Tout ce qui a été écrit dans ce Saint Livre sur un sujet quelconque est inattaquable et à l'abri de toute critique. Un tel exploit n'est pas humainement possible.

Nous savons que les idées exprimées par un auteur perdent leur fraîcheur et leur vérité après quelque temps. Dans beaucoup de cas, une nouvelle recherche prouve l'incorrection des précédentes idées. Nous remarquons que les livres de philosophes anciens et même modernes ont été critiqués par ; ceux qui leur ont succédé.

Dans bien des cas, ce qui avait été considéré comme un fait indiscutable s'est avéré plus tard n'être qu'un simple tissu de mensonges ou de fictions. Mais, malgré l'écoulement d'un temps si long depuis la Révélation du Saint Coran, aucune des affirmations et des idées qui y ont été faites et exprimées ne se trouve aujourd'hui démodée ou dénuée de vérité.

Les prophéties du Saint Coran

Certains versets coraniques ont prédit quelques événements futurs. Il n'y a pas de doute que de telles prédictions ne pouvaient être faites qu'à travers une Révélation. Ces événements comprennent la victoire des musulmans dans la Bataille de Badr, le traité d'al-Hudaybiyyah, la victoire des Byzantins (Constantinople) – qui avaient essuyé auparavant une défaite humiliante devant la Perse – et la mort d'Abou Lahab en infidèle.

Les secrets de la nature

Le Saint Coran a mis en lumière beaucoup de lois de la nature et de vérités scientifiques qui n'auraient pu être découvertes au début de l'Islam, excepté par la Révélation. Bien que quelques-unes d'entre elles aient été connues des Anciens Grecs ou d'autres, elles étaient totalement inconnues dans la péninsule Arabe. Beaucoup d'autres choses ont été découvertes plusieurs siècles plus tard grâce aux progrès de la connaissance.

Il y a beaucoup de versets dans le Coran, qui se réfèrent aux lois de la nature, les uns explicitement, les autres implicitement comme certaines vérités scientifiques étaient incompréhensibles pour les gens, elles ont été exprimées de sorte qu'elles puissent être interprétées par les générations ultérieures. Nous en donnons ci-après quelques exemples :

« ***Nous avons fait pousser dans la terre toute chose selon son propre poids.*** » (Sourate al-Hijr, 15: 19)

Ce verset montre que toute chose qui pousse à un poids spécifique. Il est établi maintenant que toute chose dans le royaume végétal est composée d'éléments chimiques selon des proportions spécifiques. Si ces proportions sont perturbées, la chose devient quelque chose d'autre.

« ***Nous avons envoyé les vents fécondateurs.*** » (Sourate al-Hijr, 15:22)

Ce verset fait allusion à la pollinisation des plantes et des arbres par le vent. Cette vérité a été découverte scientifiquement quelques siècles après sa révélation par le Saint Coran.

« ***Il a fait tous les fruits (plantes et fleurs) en paires.*** » (Sourate al-Ra`d, 13:3)

« ***Gloire à Celui qui a créé le mâle et la femelle de ce que la terre produit, des êtres humains eux-mêmes et (des autres créatures) sur lesquelles ils n'ont pas de connaissance.*** » (Sourate Yassine, 36 : 36)

Ces versets montrent que non seulement les animaux, mais aussi les plantes et les fleurs ont un mâle et une femelle, et que les plantes ont une structure qui correspond au sexe chez les animaux.

« ***Il est le Seigneur des cieux et de la terre et de tout ce qu'il y a entre eux, le Seigneur des***

Orients. » (Sourate al-Çâffât ; 3:45)

**« J'en jure par le Seigneur de l'Est et de l'Ouest que Nous avons certainement le pouvoir. »
(Sourate al-Ma`ârij, 70:40)**

Ces versets se réfèrent aux fuseaux horaires et implicitement à la sphéricité de la terre. De même, il ressort des hadiths des Imams terre est ronde. L'Imam Ja`far al-Çâdiq a dit : « Un homme est venu me voir. Il avait l'habitude d'accomplir la prière de Maghrib le soir, et celle de Fajr avant l'aube. Moi, j'avais l'habitude de faire la prière de Maghrib après le coucher du soleil, et celle de Fajr, après la première parution de la lumière, le matin.

Il m'a demandé pourquoi je ne fais pas comme lui, ajoutant que le soleil se levait dans certaines régions avant qu'il ne se lève dans notre pays, et qu'il se couchait à certains endroits alors qu'il restait encore au-dessus de l'horizon dans notre pays. J'ai dit que nous devons accomplir la prière dans notre région après le coucher du soleil et après l'apparition de l'aube ».[9](#)

Cet homme avait pour argument que le soleil se lève et se couche dans les différentes régions à des heures différentes. L'Imam était tout à fait d'accord avec lui, mais lui a rappelé son devoir religieux. Nous avons mentionné jusqu'ici, seulement quelques aspects de l'unicité du Saint Coran. En tout cas, ils suffisent pour prouver que le Saint Coran est Une Révélation divine et qu'il est hors du pouvoir humain d'apporter son pareil.

Pour prouver que le Saint Coran est la Parole d'Allah, il suffit de dire qu'il est l'académie dont est sorti l'Imam Ali. « Nahj al-Balaghah » qui réunit ses sermons est là pour nous le prouver. Lorsqu'il y aborde un sujet, on a l'impression qu'il a passé toute sa vie à l'étudier. Il ne fait pas de doute qu'il a tiré sa connaissance du Livre d'Allah.

Quiconque est versé dans l'histoire de l'Arabie, et notamment du Hijaz, ne saurait imaginer que l'Imam Ali puisse avoir d'autre source de connaissance que la Révélation divine.

L'Appel de l'Islam

Comme toutes les religions révélées, l'Islam appelle à la croyance en l'Unicité d'Allah, et combat l'adoration de tout autre objet ou être. L'Islam met le plus fort accent sur l'Unicité de Dieu. La toute première phrase prononcée par le converti à l'Islam est : « Lâ illâha illa-llâh » (il n'y a de dieu qu'Allah).

Quiconque professe la foi en l'Unicité d'Allah et en la Prophétie du Prophète de l'Islam devient musulman sans plus de formalités.

L'Islam insiste beaucoup sur l'unité des musulmans. À part cela, il appelle à l'obéissance à Allah, à la justice, à la piété, à la propreté, à la suppression de la discrimination, au travail, à l'effort, à l'acquisition du savoir. Il appelle aussi à penser avec circonspection et nous incite à éviter la désunion et les

dissensions. Le Saint Coran dit :

« Je ne vous exhorte qu'à une seule chose : tenez-vous debout devant Allah par deux, ou isolément, puis méditez. » (Sourate Saba » ; 34:46)

L'Islam recommande que la religion soit acceptée par une volonté libre, doublée de logique et de raisonnement, et non par la force et la contrainte, car la croyance n'est pas quelque chose qu'on puisse imposer par force. Le Saint Coran dit :

« Pas de contrainte en religion ! La voie droite s'est distinguée de l'erreur. » Sourate al-Baqarah, 2:256)

L'Islam, dernière religion divine

De même, qu'un individu doive passer par diverses étapes d'éducation, allant de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur pour atteindre l'étape finale, de même, du point de vue des enseignements religieux, l'humanité est passé par plusieurs étapes d'évolution avant d'atteindre l'étape finale, qui est l'Islam.

Les principes de l'Islam s'accordent avec la nature humaine

La nature humaine est plus ou moins la même partout et à toutes les époques. Donc, l'humanité est le facteur commun à tous les gens, qu'ils soient blancs ou noirs, arabes ou non arabes, hommes ou femmes, vieux ou jeunes, riches ou pauvres, faibles ou forts, instruits ou ignorants. Quels qu'ils soient, leur tendance innée est la même et il n'y a pas de différence qu'ils appartiennent à l'âge de l'Espace.

Toutefois, selon l'histoire de la philosophie politique, les habitudes et les coutumes sont les vêtements dont est couvert notre corps inchangé, qui est comme une réalité solide, et ces vêtements sont là, dans chaque pays et chaque société, sous une forme ou couleur, ou une autre, bien que le tempérament de l'homme soit à la base le même, et qu'il ait quelques caractéristiques spécifiques.

Sa portée est si étendue que la psychologie (qui traite de la nature humaine) ne traite de rien d'autre que de cette nature humaine inchangeable. Donc, aussi longtemps que l'homme existera et conservera ses caractéristiques, cette nature demeurera et ne subira aucun changement.

Les besoins individuels et naturels de l'homme

Les besoins de l'homme sont de deux sortes. Les besoins primaires et les besoins secondaires. Les besoins dont nous discutons ici sont les besoins primaires qui nous proviennent de la structure physique et des tendances spirituelles communes de l'homme ; lequel, en tant qu'être humain y est essentiellement subordonné.

La sociologie aussi a gardé en vue cette réalité. Les livres traitant de ce sujet nous apprennent qu'il y a

beaucoup de choses communes entre les cultures des différentes sociétés. De la même façon, la similitude des idées et des coutumes émane de la nature humaine. Cela étant, il est possible de soumettre ces facteurs communs à une règle générale.

Gardant en vue le fait que tous les hommes sont les mêmes dans leur construction et qu'ils ont les mêmes caractéristiques et les mêmes exigences, on peut dire qu'ils doivent aussi avoir les mêmes besoins et être soumis aux mêmes lois.

Par exemple, à aucun moment et pour aucune race humaine, il n'a jamais été possible de parvenir à la paix avec un ennemi qui est déterminé à exterminer les autres, et spécialement lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de le sortir de sa détermination que par l'effusion de sang. De là, une nation qui est confrontée à une telle horreur ne peut pas être tenue responsable de l'effusion de sang.

D'une façon similaire, aucune société ne peut échapper à l'obligation de nourrir son peuple et d'assurer sa protection. Aucune société ne peut non plus interdire la vie sexuelle à ses membres. Donc, il y a de nombreux autres exemples qui jettent un flot de lumière sur l'immuabilité de la nature humaine qui est la même à toutes les époques et partout. Ces tendances naturelles sont latentes dans l'homme depuis la naissance.

Elles émergent lorsque l'homme grandit et se développe ou quand les obstacles s'écartent de son chemin. Elles donnent naissance à de nouveaux besoins et aident finalement au développement de la culture de l'homme. Toutefois, aucun facteur dans une culture ne peut jamais tolérer que les besoins fondamentaux soient suspendus.

Par exemple, on peut dire que conséquemment à notre civilisation, nous sommes habitués à une nourriture plus riche, à des vêtements plus beaux et à une vie plus confortable. Mais on ne peut pas dire que notre besoin de manger, de boire, de dormir et de vivre ne soit la conséquence de notre civilisation ni qu'il n'y eût avant la civilisation, ni manger, ni boire, ni vivre. Il est certain que notre existence même dépend de ces besoins.

C'est aussi à la demande de la nature humaine que lorsque des habitudes spécifiques et déterminées ont une routine qui leur appartient, il faut qu'il n'y ait rien qui puisse causer un changement en elle. C'est une preuve de sa grandeur que l'Islam a promulgué des lois et un code d'éthique en parfaite conformité avec la nature humaine.

Bien plus, étant donné que l'Islam est destiné à toute l'humanité et non à un groupe ou un peuple en particulier, il a accordé une grande importance à cette nature humaine en promulguant son code moral. En outre l'Islam a un code de lois de vie immuables, un code qui n'admet jamais aucun changement en lui, malgré le fait que ce code existe dans plusieurs territoires et pour un temps indéfini.

L'ordre de l'Islam a été promulgué pour s'adapter à la création de l'homme et être en harmonie aussi bien avec ses aptitudes qu'avec ses impulsions. Le Saint Coran dit :

« *Donc, reste ferme dans ta dévotion pour la religion droite, laquelle, en harmonie avec la nature humaine, créée par Allah.* » (Sourate al-Roum ; 30 : 30)

La religion est le cœur même du But Divin pour lequel l'homme a été créé. C'est pourquoi nous pouvons dire qu'elle est profondément implantée dans la nature de l'homme ; et la nature humaine ne change jamais. Aussi longtemps que l'homme sera homme, cette nature restera en lui. Le futur, le présent, le passé ne peuvent l'affecter. C'est une vérité établie que la nature humaine demeure la même.

Les enseignements de l'Islam sont fondés sur la nature humaine. C'est la même nature qu'Allah a créée et comme elle s'accorde avec le Commandement divin, elle ne peut admettre aucun changement. Donc, la religion signifie cette même nature immuable de l'homme ; et comme l'a dit le Prophète de l'Islam : « Chaque enfant est né dans la nature de l'Islam. Ce sont les parents qui font de leur enfant un Juif, un chrétien ou un zoroastrien. » [10](#)

Il est clair d'après ce qui est dit ci-dessus qu'un système de principes permanents et stables est tout à fait nécessaire à la nature humaine. C'est la raison pour laquelle l'Islam n'a prescrit dans son message rien qui aille au-delà d'elle. Donc selon l'idéologie islamique, le seul code d'éthique qui puisse être prescrit est celui qui soit praticable par les gens dans leur vie personnelle et sociale.

D'après ces principes éternels, il ne peut pas y avoir de différence entre la vie simple et sans complexité de l'homme primitif et la vie de l'homme civilisé contemporain avec tout ce qu'elle comporte de complications, étant donné que leurs tendances fondamentales naturelles sont les mêmes.

Pas plus que les différents modes de vie ne peuvent avoir le moindre effet sur la nature humaine immuable, et il n'importe guère que les hommes voyagent en charrette ou en avion à réaction, ou qu'ils vivent dans des cavernes en mangeant des racines sauvages, ou dans des palais en dînant à une table chargée des plus délicieuses friandises et en dormant sur un lit de roses. Dans des conditions si différentes, la nature ne change pas.

La nature réaliste des principes islamiques

L'un des plus importants inconvénients des lois d'institution humaine est le fait qu'elles manquent d'atteindre généralement la plupart des subtilités intérieures, alors que les lois divines de l'Islam ne souffrent pas une telle imperfection.

Nous savons que se soûler, par exemple, est un acte indésirable, et qu'en raison de ses mauvaises conséquences, il peut être considéré comme une menace sérieuse pour l'existence humaine. Cependant, à cause des gains matériels que procure la vente du vin, un gouvernement le juge justifié. Il en va de même pour les jeux de hasard, la prostitution, et d'autres pratiques corrompues.

Les lois islamiques sont, toutefois, tout à fait différentes dans leur composition, parce qu'elles nous viennent du Créateur de l'Univers. Allah a créé cet univers et IL est le Connaisseur de tous ses coins et

recoins. Dans sa Connaissance, le futur et le passé sont une même chose. Étant donné qu'IL est le Créateur de la nature, IL connaît tout sur elle. L'Islam voit la nature humaine sous sa forme réelle, celle dans laquelle Allah l'a créée.

Aussi, lorsque l'Islam institue ses lois, il tient compte des besoins de l'homme. Il prend également en considération les désirs et les inclinations de l'homme ; et on peut dire justement que les lois islamiques et la nature humaine marchent ensemble.

De la même façon, lorsque l'Islam formule ses commandements, la nature humaine est prise en considération en premier lieu. Cela constitue une indication de l'harmonie qui existe entre la nature humaine et les enseignements islamiques. C'est pourquoi, aussi longtemps que la nature humaine demeurera inaltérée, indépendamment du temps et de l'espace, les enseignements islamiques resteront valables et les lois islamiques conserveront leur efficacité.

Prenons à cet égard un exemple. L'Islam considère le menteur comme un ennemi d'Allah, et déclare le mal qu'il commet « abus de confiance ». Maintenant peut-on dire que ce mensonge était un abus de confiance pour les gens qui vivaient il y a quatorze siècles et qu'il ne l'est pas pour ceux qui vivent à notre ère de science et de sages. La réponse est évidemment négative.

D'une manière similaire, la consommation d'alcool est absolument illégale en Islam. Le Saint Coran la traite de mal et la décrit comme une mauvaise action. Le Saint Prophète l'a qualifiée de mère des vices et de source de tous les péchés. Il a qualifié les ivrognes de maudits. La consommation d'une seule gorgée de vin est punissable de quatre-vingts coups de fouet.

On ne peut pas nier que c'est seulement à cause des conséquences hasardeuses de la consommation de l'alcool, que celui-ci est illégal. Mais il est établi qu'à part sa nuisance pour la santé, l'alcool détruit ses consommateurs, moralement, physiquement et spirituellement.

C'est pourquoi, n'est-il pas stupide que d'aucuns prétendent que la consommation de l'alcool était un mal il y a quatorze siècles, mais qu'elle ne l'est plus du tout à notre époque de satellites et de missiles. Pas une seule année ne se passe sans qu'il n'y ait des centaines de cas de meurtres, de suicides de détournements de fonds, de cambriolages, de viol, de dégradation et d'obscénité, dus à ce poison mortel et pernicieux.

Peut-on prétendre que cette prohibition « démodée » ne mérite pas d'être maintenue ? La loi qui parle le langage de la nature ne saurait devenir démodée et surannée. La raison en est que pour la réalité et la vérité, « ancien » et « nouveau » n'existent pas. La réalité et la vérité sont toujours d'actualité partout et à toutes les époques.

L'Islam a sévèrement condamné l'adultère l'obscénité, la permissivité et l'anarchie sexuelle pour préserver l'honneur des gens ; il a ordonné, pour la première fois dans l'histoire, que l'homme et la femme coupables de relations sexuelles illégales soient fouettés cent fois. Pour réprimer cet acte

immoral, il a aussi exigé par la loi que le public assiste au châtement et en soit témoin.

Un homme sensé, peut-il maintenir encore que de telles lois ont vieilli et qu'elles sont seulement faites pour des gens arriérés, ou que de telles lois étaient bien observées dans le passé, mais qu'à présent, à notre époque de liberté et de libération sexuelle, elles sont devenues révolues et insensées ?

Quand nous regardons l'état déplorable de l'Occident en particulier et que nous voyons comment il a perdu son éclat, nous réalisons que ces lois, non seulement n'ont guère vieilli, mais restent toujours d'actualité.

Au fond, tout ce que l'Islam a déclaré permis, il l'a fait sur la base de son utilité pour l'homme, et tout ce qu'il a déclaré interdit lui est directement ou indirectement nuisible, peu importe que cette nuisance soit morale ou matérielle. L'homme peut ne pas être conscient des réalités des choses. Le temps viendra où l'homme pourra, grâce à son expérience et à sa connaissance, en connaître la vérité.

Combien sont justes ces propos du penseur britannique, H. G. Wells : « La religion que je connais et dont j'ai souvent entendu dire qu'elle connaît parfaitement les secrets de la création et la réalité des choses. »

La vérité est toujours actuelle

Une chose qui est fondée sur la vérité ne perd jamais son actualité. Par exemple, les théories de Platon et d'Aristote sont encore d'actualité et elles le resteront toujours bien que 2500 ans se soient écoulés depuis leur introduction. Le simple passage du temps ne les affecte pas. À l'époque de Platon et d'Aristote deux et deux faisaient quatre, et ils font quatre même aujourd'hui, et dans deux mille ans, ils feront toujours quatre.

Les bouleversements du monde et la marche du temps n'ont pas d'effet sur eux.

Il n'y a pas de doute que chaque loi islamique est en harmonie avec le système de la création à tous les égards nulle part, dans ce monde, nous trouvons une loi aussi naturelle et aussi proche de la réalité que la loi islamique. En d'autres mots, on doit dire que les enseignements de l'Islam sont fondés sur la réalité. Si l'Islam n'avait pas été une religion de la « Nature », elle aurait été effacée ou défigurée par les vicissitudes du temps.

Mais au contraire, il est très vivant jusqu'à nos jours, bien qu'il n'eût pas de soutiens matériels pour survivre dans le passé et qu'il ne les ait plus maintenant. Et ce malgré le fait que depuis l'avènement de l'Islam des tentatives répétées en vue de la liquider aient été faites, et continuent encore. Le secret de son succès est que cette religion est la dernière des religions divines.

L'Islam ressemble tellement à la réalité que même les grands penseurs de l'Occident en restent stupéfaits. La raison en est que la constitution de l'Islam est naturelle, que cette religion est en harmonie

avec les réalités de la vie, et qu'elle est de ce fait sûre d'exister aussi longtemps que le monde existera.

Quoique quatorze cents ans se soient écoulés, la fraîcheur de la vérité telle qu'elle a été prononcée par le Prophète de l'islam se manifeste encore avec éclat jusqu'à ce jour. Il est tout à fait nécessaire pour l'existence et le bonheur de l'homme qu'il se conforme au code que la Nature a sanctionné.

C'est seulement par une adhésion à l'Islam que l'homme peut sortir indemne et avec succès de la tempête de la vie. C'est seulement en agissant conformément au cours prescrit que l'homme peut créer une harmonie entre sa vie et la vaste création d'Allah.

Donc, les idéaux de l'Islam et le progrès de l'homme ainsi que sa prospérité ne peuvent jamais entrer en conflit les uns avec les autres étant donné que l'Islam nous guide sur le chemin d'Allah, et qu'il insuffle dans l'homme le sens de la responsabilité et du devoir de se sacrifier pour une cause noble et sacrée.

La nature des lois islamiques

Les injonctions des religions révélées sont de deux catégories. La première catégorie est formée des injonctions qui sont éternelles et invariables. Elles ne meurent pas avec le passage du temps, et constituent la classe supérieure, malgré les vicissitudes.

La seconde catégorie d'injonctions, elle, s'adapte au temps, au lieu et aux circonstances. De telles injonctions s'usent et se démodent avec le temps et sont remplacées par de nouvelles injonctions. C'est à l'égard de telles lois que nous disons « l'ancien ordre change et cède la place à un nouveau. »

Les injonctions remplaçables sont destinées à l'application seulement pendant un temps et dans un lieu déterminés, et en tant que telles, elles représentent la réalité, bien que seulement partiellement. Comment est-il donc possible qu'une réalité puisse remplacer une autre réalité ? Sur ce terrain, une nouvelle religion n'a pas besoin d'annuler toutes les injonctions des anciennes religions.

De plus, il y a dans les religions révélées des commandements qui sont inchangés, auxquels tous les Prophètes, d'Adam à Muhammad (que la Paix soit sur eux), ont appelé les gens. Il est possible aussi que l'annulation d'une loi soit prévue dans une constitution religieuse. Il se peut qu'il y ait une loi qui soit supprimée par une autre loi. En Islam aussi, il y a des exemples de cette cessation de lois, et, pour cela, de telles lois sont considérées comme variables et temporaires.

Ayant en vue les besoins immuables de l'homme, l'Islam a formulé des lois invariables, et, tenant compte de ses besoins changeants, il a aussi prévu le changement de leurs modalités d'application. Donc, dans une Société Islamique, les lois en vigueur sont de deux catégories.

1. Les Lois invariables
2. Les Lois variables

La première série comprend les lois qui ont été révélées au Saint Prophète comme des Commandements Divins, et déclarées applicables à l'humanité en toutes circonstances.

Il y a par exemple des qualités telles que la justice, la paix, la liberté, la propreté, le respect des conventions, la véracité, l'intégrité, l'honnêteté, la philanthropie, le sacrifice, le combat pour une cause juste, l'amour, la sincérité, le non-recours à la cruauté et à l'exploitation, la lutte contre la discrimination induite et la corruption... et un grand nombre d'autres règles de morale.

D'une façon similaire, l'Islam prohibe la diffamation, la discorde, les dissensions, le dévergondage, le mensonge et la falsification. Ce sont là des questions à valeur éternelle, qui n'admettent aucun changement. Même après des millions d'années, la tyrannie ne deviendra pas vertu, ni la justice, un vice. La partie importante des enseignements islamiques concerne ces principes durables qui ne changent à aucune époque.

Donc, la mise en évidence de la vérité est à rechercher dans le Hadith, et ce que le Prophète Muhammad a déclaré être légal est légal jusqu'au Jour du Jugement, et ce qu'il a déclaré être illégal restera illégal pour tout le temps à venir. Le temps n'a pas d'effet sur de telles lois. Comme les formules exactes des mathématiques, elles resteront telles quelles, à toutes les époques. Cela, parce que ces lois sont en conformité avec la nature de l'homme.

C'est un fait établi que la nature humaine restera la même aussi longtemps que l'homme est homme et qu'il ne peut pas y avoir de changement.

La seconde catégorie se compose des lois qui sont formulées pour une période et un lieu spécifique. Ces lois ne reposent pas sur un fondement solide et stable. Elles continuent ainsi à changer selon les exigences du temps et de la situation. De telles lois dépendent du temps et du lieu pour leur existence, car elles découlent des exigences humaines qui, elles aussi, changent avec le temps.

Cette série inclut des lois ayant trait aux relations et aux traités des pays musulmans avec les musulmans, aux relations économiques et politiques aux tactiques et aux exigences de la défense, ainsi qu'à beaucoup d'autres questions similaires.

On ne peut pas nier le fait que de telles choses changent et que chaque époque a ses particularités propres, mais les enseignements de l'Islam comportent un grand nombre de règles générales qui sont applicables à toutes les époques et répondent à toutes les exigences du changement des circonstances.

Par exemple, en ce qui concerne les préparatifs de la défense et les équipements des forces militaires, le Saint Coran dit :

« Préparez, pour lutter contre eux tout ce que vous trouverez de forces de cavalerie, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre ». (Sourate al-Anfâl, 8:60)

Il est donc évident qu'après l'énonciation de cette règle générale, une meilleure préparation doit être

faite contre l'ennemi, et on doit acquérir tous les équipements de guerre possibles à cet effet. Il a été clairement précisé que le but d'une telle préparation n'est pas l'agression ni l'assassin ; mais d'impressionner l'ennemi afin qu'il soit terrifié et découragé, ce pourrait le dissuader de recourir à la guerre.

C'est là un exemple des règles générales de l'Islam, destinées à faire face aux exigences de chaque époque. Il en va de même pour toutes les règles qui existent pour un temps et un but spécifiques et qui doivent s'adapter aux exigences particulières. Les grands savants musulmans appelés Mujtahid sont les autorités compétentes investies du pouvoir d'opérer le changement selon le besoin de l'époque.

Usant de ces pouvoirs, ces Mujtahids peuvent, lorsque c'est nécessaire, faire face aux exigences de toutes circonstances particulières. Le célèbre décret interdisant temporairement l'usage du tabac et ordonnant des entraves économiques à l'encontre d'une compagnie commerciale impérialiste, décret promulgué en Iran par l'Ayatollah Mirza Mohammad Hassan Chirâzi en l'an 1309 de l'hégire, pour contrer l'influence étrangère, était tout à fait de cette nature.

En terminologie islamique, un tel décret s'appelle « hukm al-faqîh », c'est-à-dire l'ordre du jurisconsulte.

Les gouvernants intègres sont comme les avant-gardes de la religion

Pour répondre aux besoins changeants de la société, l'Islam a gardé en vue le mode de vie de même nature comme on l'a vu ci-dessus, et il a donc rendu, les conditions changeantes, stables et fixes. À ce propos, l'Islam a permis aux Mujtahid d'émettre des jugements conformes aux exigences de l'époque et de décréter les règles et de les appliquer en conséquence.

Bien que ces règles doivent être formulées de la même manière que les règles durables, elles ont cependant un aspect particulier qui leur est propre, c'est-à-dire, qu'elles doivent dépendre pour leur vie et leur stabilité des besoins et des exigences qui leur ont donné naissance et auxquels elles sont subordonnées. Puisque la Société islamique est de caractère révolutionnaire et évolutif, ces codes aussi continuent de changer, cédant la place à un nouveau et meilleur code de règles.

C'est la raison pour laquelle le verset concernant « uli al-amr minkom »¹¹ ordonne que « les dirigeants spirituels » ou doivent être obéis de la même façon qu'Allah et le Saint Prophète sont obéis. Évidemment ces pouvoirs ont été délégués au Saint Prophète et à son gouvernement. Après la disparition du Saint Prophète, les Imams (c'est-à-dire les dirigeants spirituels) ont été investis de ces pouvoirs, en leur qualité de successeurs, et après eux d'autres gouvernements légaux sont devenus les gardiens desdits pouvoirs.

Ainsi, après le Saint Prophète, les Saints Imams étaient les vrais guides spirituels, et après eux, seules les personnes qui sont leurs vrais représentants peuvent se charger de ces devoirs révéralés.¹² S'il n'y a pas de règles toutes faites pour faire face aux nouvelles conditions et circonstances, le gouvernement

islamique peut promulguer de nouvelles lois conformes aux principes fondamentaux de l'islam et aux traditions du Saint Prophète.

Les gouvernements musulmans sont donc autorisés à faire face aux besoins changeants et aux nouvelles situations à chaque époque et dans chaque pays, et à satisfaire aux demandes de la société musulmane de telle sorte que les stipulations fondamentales de l'islam ne soient ni enfreintes ni violées.

L'Ijtihâd

L'Ijtihâd signifie des efforts assidus en vue de déduire une ordonnance à partir du Saint Coran, ou des paroles et des actes du Saint Prophète et des Saints Imams.

L'Ijtihâd est donc une tâche grande et formidable pour les savants érudits (Mujtahid). C'est en fait un devoir sérieux et pénible. À l'époque du Saint Prophète, l'Ijtihâd a joué un rôle appréciable et fondamental. Puis il a été considéré comme un pont reliant l'avenir au passé. L'Ijtihâd est le passe-partout de tous les problèmes une gageure pour toutes les époques. C'est pourquoi il était désigné à juste titre comme « la force dynamique de l'islam. »

Les principes immuables et stables de l'islam sont limités. Mais les circonstances et les événements apportent, eux, leurs problèmes spécifiques. Il est donc fondamental qu'il y ait à chaque époque une constellation de savants versés dans le code islamique et rompu aux problèmes du monde et aux exigences de l'époque, afin qu'ils soient à même d'assumer la responsabilité de trouver des solutions auxdits problèmes sur la base de l'Ijtihâd, c'est-à-dire, de déduire, à partir du Saint Coran et de la Sunnah, un jugement applicable aux problèmes qui se posent.

Pourquoi ainsi ? Le monde avance à une vitesse terrifiante et son évolution donne nécessairement naissance à des problèmes si nouveaux et si étranges qu'on n'aurait jamais pu les imaginer dans le passé. En faisant face à ces nouvelles demandes, il y a un besoin réel d'une jurisprudence tellement vivante et éclairée qu'elle puisse marcher côte à côte avec le temps et concilier la nouvelle vie de l'homme avec le vrai esprit de l'islam, afin que celui-ci puisse être infiltré dans le cerveau et le cœur humains tout au long du cheminement progressif de la connaissance.

Selon les besoins de l'époque, les savants érudits ont à présenter la jurisprudence islamique de manière à pouvoir justifier les exigences, comprendre et résoudre à sa lumière et sous sa guidance les nouveaux problèmes qui se posent. Cela est essentiel pour empêcher la religion d'être stagnante et de perdre son véritable esprit.

Les Hadiths qui ont trait à l'Ijtihâd nous apprennent qu'Is-hâq Ibn Ya'qoub a soumis un jour à l'Imam al-Mahdi, le Douzième Imam, une lettre dans laquelle il faisait connaître le remède qu'il avait découvert pour les maux qu'il avait connus. Mohammad Ibn `Othman al -`Umari, le représentant particulier de l'Imam, a soumis la lettre à ce dernier, lequel y a répondu lui-même : « En ce qui concerne les adversités et les événements, vous devez vous référer à nos narrateurs et juristes, car ils sont pour

vous notre preuve, tout comme nous sommes la preuve d'Allah. »

Ici, on entendait par adversités l'émergence de nouveaux problèmes. L'auteur de la lettre avait soulevé la question de savoir ce qu'il faut faire lorsqu'on est confronté à un problème, surtout quand on n'a pas accès à l'Imam. L'Imam a répondu que dans un cas pareil on doit soumettre l'affaire au juriste et à celui qui détient l'autorité (le faqih).

Certains juristes contemporains sont d'avis que les circonstances ne signifient pas les problèmes et leur solution religieuse, puisqu'il est très courant chez les chiites que pour de telles questions, on se réfère aux juristes. Ils pensent que par problèmes on entend les problèmes qui continuent de surgir dans la vie des musulmans, et qui peuvent se poser dans les domaines culturel, intellectuel, social, politique et économique de la vie.

En tout cas, que les problèmes se rapportent aux événements et aux circonstances, ou qu'il s'agisse de ceux qui se posent nouvellement et qui apparaissent et disparaissent à chaque époque et à chaque temps, dans tous cas semblables, vous devez vous référer aux juristes et aux commentateurs afin de connaître votre devoir à cet égard. C'est par une approche rationnelle que la jurisprudence chiite voit que les anciennes lois n'offrent pas de solution.

Donc il est essentiel pour les juristes de prendre connaissance du problème, et de le résoudre et d'en fournir une réponse appropriée, après avoir étudié ses complications à la lumière du Coran, de la Sunnah et des précédents. [13](#)

L'étude de la jurisprudence musulmane révèle que des problèmes se sont posés aux différentes époques et que les juristes en ont fourni les solutions. Ainsi, peu à peu le champ de notre jurisprudence s'est élargi de plus en plus. Par exemple, lorsque nous étudions les livres de jurisprudence antérieurs à Cheikh Abou Ja`far al-Touci (385-460 A.H.), nous constatons combien ils étaient brefs et combien les problèmes dont ils traitaient étaient limités.

Le Cheikh a élargi le champ de la jurisprudence et a opéré une révolution dans ce domaine par la compilation de son célèbre livre, « Al-Mabsout ».

De cette façon, d'une époque à l'autre, le volume de la Jurisprudence a grandi grâce aux efforts des juristes et des savants, pour atteindre au siècle dernier le stade qui a permis à l'auteur de « al-Jawâhir » de compléter une série de Jurisprudence, à laquelle il a consacré sa vie.

La jurisprudence a atteint de nos jours un tel degré d'extension qu'il n'est pas possible pour une personne de faire toute seule une étude exhaustive, une recherche, une rédaction ou un enseignement couvrant tout ce sujet.

Cela montre clairement combien l'Islam s'est appliqué à toutes les époques de son histoire à s'intéresser aux problèmes du changement, de la révolution et de la nouveauté, et combien la solution

desdits problèmes est due à ces savants et juristes érudits.

Le rôle de l'ijtihad en Islam est donc d'une importance majeure, car elle renferme toutes les décisions et tous les commandements qui doivent être promulgués et transmis jusqu'au Jour du Jugement, et ce bas monde aura besoin de ces décisions et commandements pour son bien propre et pour la réalisation de son évolution¹⁴.

Il y a dans al-Kâfi un chapitre qui souligne que tous les besoins de l'humanité sont couverts par le Saint Coran et le Hadith.

Le Saint Coran explique toutes choses. L'Imam a affirmé en jurant que tous les besoins des musulmans, qui surgissent à toutes les époques, peuvent trouver sans l'ombre d'un doute leur satisfaction en Islam. Cette affirmation ne comporte aucune exagération. Au contraire, c'est une réalité reconnue par des experts autorisés de l'Est et de l'Ouest, qui admettent, en outre, que l'Islam est une école dynamique de système juridique durable.

Santayana¹⁵, un philosophe occidental estimable, dit : « Le code islamique de jurisprudence est si complet dans ses rapports avec les dispositions juridiques qu'il faut admettre qu'il constitue un système judiciaire parfait pour l'organisation de la société musulmane. »

Le professeur Hockings, le savant américain rénovateur, commentant la jurisprudence islamique, affirme : « Le moyen du progrès des pays musulmans ne réside pas dans l'imitation et l'adoption dans leur vie des valeurs et des modes de la vie occidentale. D'aucuns se demandent s'il y a lieu de créer de nouvelles pensées en Islam et s'il serait possible d'établir un code stable et distinct, capable de répondre aux nouveaux besoins et demandes de la vie ?

La réponse à cette interrogation est que non seulement l'Islam a la potentialité pour toutes sortes de progrès, mais qu'il a aussi une capacité d'évolution plus grande que celle d'autres systèmes. La difficulté des pays musulmans n'est pas que leur système de vie soit fermé au progrès. Leur vraie difficulté réside, en fait, dans un déplorable manque de volonté, de leur part, de tirer profit des clauses des lois islamiques qui nous mènent vers le progrès. »

¹. « Çahih Muslim », vol. II, p. 362, éd. de « Issâ al-Halabi; "Çahih al-Tirmithi", vol. V, p. 328, éd., de Dâr al-Fikr, Beyrouth ; "Mustadrak al-Hâkim, vol. III, p. 148, éd. de Haydarâbâd

². Voir Mohammad Redhâ al-Mudhaffar, 'Les Croyances du Chiisme', Éd. Abbas A. Al-Bostani, Montréal, 1997

³. Voir : Al-Bayân Fî Tafsîr al-Qor'ân, p. 31

⁴. 'Al-Kâfi', chapitre : Fadhl-ul — Qor'ân

⁵. 'Wasâ'il al-Chi`ah', vol. I, p. 370

⁶. Uçûl al-Kâfi.

⁷. Mir'ât al-Anwâr

⁸. Dozy, Reinhart Pieter (Anne): (b. Feb. 21, 1820, Leiden, Neth.--d. April 29, 1883, Leiden), Dutch Arabist, best remembered for his monumental 'Histoire des musulmans d'Espagne, jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides', 711-1110 (1861 ; Spanish Islam, 1913)

⁹. al-Wasâ'el

[10.](#) Uçûl al-Kâfi

[11.](#) Voir sourate al-Nisâ¹, 4:59

[12.](#) Pour plus de détails, voir : 'Wilâyat-ul-Faqih', de l'Imam Khomeini

[13.](#) Voir Mohammad Bâqir al-Sadr : A Short History of `Ilm al-Uçûl, Isp., 1983

[14.](#) Voir Dr Beheshti et Dr Bâhonar, 'Philosophie de l'Islam'

[15.](#) George SANTAYANA : Nom original : JORGE AUGUSTÍN NICOLÁS RUIZ DE SANTAYANA (né le 16 décembre 1863, Madrid, Espagne – mort le 26 Sept. 1952, Rome, Italie), philosophe, poète et humaniste hispano-américain qui fit une contribution importante à l'esthétique, à la philosophie spéculative et à la critique littéraire. (Pour plus de détails, voir : 'Encyclopaedia Britannica'). N.D.T

Les enseignements islamiques

Les enseignements islamiques couvrent tout le champ de la vie humaine. Ils sont globalement divisés en deux parties :

1. La relation de l'homme avec Allah
2. La relation de l'homme avec l'homme

La relation de l'homme avec Allah

Pendant qu'il accomplit un acte d'adoration, l'homme est absorbé par ses louanges à Allah, et donc, essaie d'amener son âme à se transcender et à se hisser au-dessus de ce monde matériel. Il tente de se purifier des impuretés de ses péchés et de cultiver en lui-même, de haute qualité humaine. Il implore l'aide d'Allah, le Tout-Puissant et l'Éternel afin de venir à bout des causes du désespoir et du découragement ; il continue de L'invoquer afin d'assumer sa responsabilité envers Lui. Le Saint Coran dit :

« **Adore-Moi et persiste dans la prière pour te souvenir de Moi.** » (*Sourate Tâhâ ; 20: 14*)

De là, il est évident que c'est l'adorateur qui tirera profit de l'adoration.

L'effet salutaire de l'adoration

Les actes d'adoration sont à accomplir avec une attention particulière et certaines formalités. Allah n'a pas besoin de nos actes d'adoration. C'est nous qui, à travers notre adoration d'Allah, sommes comblés de grands avantages moraux et matériels.

Alexis Carrel¹, un scientifique connu, dit : « Lorsqu'il n'est pas possible de trouver des mots qui suscitent l'espoir, ce sont l'adoration et la prière qui engendrent le sentiment de confiance et rendent l'homme capable de faire face, avec assurance, aux problèmes complexes de la vie. Ce sentiment peut se

manifester chez chaque individu. »

L'adoration laisse une marque déterminée sur les habitudes et les manières, et c'est pour cette raison que nous devons accomplir des actes d'adoration régulièrement. Les sociétés qui ont assassiné l'esprit de l'adoration ne sont pas à l'abri de la corruption et de la décadence. Les effets de l'adoration et du culte sont si rapides et si étonnants que leur manifestation peut être sentie physiquement.

Selon le même scientifique, le résultat de l'adoration peut être établi scientifiquement. Les actes culturels influent, non seulement, sur les conditions émotionnelles, mais aussi les conditions physiques, et parfois même ils guérissent les maladies du corps en quelques jours ou en quelques moments. Les actes d'adoration islamiques sont très facilités pour le malade et le faible.

Il convient de noter que non seulement les actes d'adoration islamiques sont de nature à promouvoir des effets sains et bienvenus dans les aspects émotionnel, psychologique et moral de l'individu, mais qu'ils produisent aussi des effets sociaux remarquables (voir Ayatollâh Mohammad Bâtir al-Sadr.[2](#)

[Aç-Çalât \(la Prière\)](#)

La Çalât, l'un des plus importants actes d'adoration islamiques, est accomplie cinq fois par jour et nuit, avec une grande simplicité et dévotion. Elle produit un effet très sain et profond sur la vie morale et spirituelle de l'homme. Elle aide à consolider l'esprit de la foi et à purifier le cœur de l'adorateur des impuretés du péché. Comme l'une de ses conditions est la propreté, elle exige de chaque musulman qu'il garde son corps et ses vêtements propres et soignés.[3](#)

L'une des exigences préalables à la prière est que le vêtement du « priant » et le lieu où il accomplit la prière ne doivent pas être obtenus par des moyens illégaux. De cette façon, l'Islam apprend à l'homme à ne pas transgresser la propriété d'autrui et à ne pas en abuser. Et comme la prière doit être accomplie à des heures précises, l'Islam nous apprend, par cette pratique, la discipline et la ponctualité et habitue l'homme à se réveiller tôt, habitude dans laquelle réside le secret du succès de beaucoup de personnalités dans le monde.

Nous savons qu'il est préférable d'accomplir la prière en assemblée, où tout le monde sans distinction se met debout devant Allah, en une ou plusieurs rangées, et s'acquitte de ce rituel significatif et anoblissant qu'est la prière, d'une manière fraternelle. La Prière en assemblée nous donne une leçon d'égalité, de fraternité, d'harmonie et d'unité.

[Le jeûne](#)

Le jeûne est un autre acte d'adoration islamique qui nous apprend l'auto-contrôle et la résistance à la passion. Sur le plan social, il incite les gens à faire preuve d'une sympathie pratique envers les affamés et les dépossédés. En outre, sur le plan de la santé et de l'hygiène, sa valeur curative et préventive est indéniable.

Il nettoie le système corporel interne et débarrasse l'organisme des matières alimentaires non consommées qui prennent généralement la forme de graisse superflue et excédentaire, et qui deviennent la cause de beaucoup de malaises et de maladies. Le jeûne est une bonne mesure de précaution et de prévention contre la survenue d'un grand nombre de maladies. Il a aussi une valeur curative⁴.

Le Hajj (le Pèlerinage de la Mecque)

La tenue d'une grande conférence des musulmans du monde est une autre pièce maîtresse des enseignements islamiques concernant le culte. Les cérémonies du Hajj (pèlerinage de la Mecque) sont si émouvantes, si pures et imprégnées tellement de fraternité et d'égalité qu'elles impressionnent tout un chacun sans exception.

Plus d'un million de musulmans venus de toutes les régions du monde accomplissent le Hajj chaque année. Ce rassemblement offre à des gens de toutes races, de toutes langues et de toutes nationalités l'occasion de se rencontrer sur un terrain commun, sans aucune discrimination. Ces cérémonies arrachent l'homme à sa coquille matérielle, marquée par la sévérité et l'antagonisme, pour l'élever vers une atmosphère pleine de dévotion et de vertu. Elles attendrissent les émotions et adoucissent les sentiments.

Les rassemblements du Hajj ont aussi pour but de tenir une conférence nationale à un niveau mondial et de contribuer à l'homogénéité des musulmans, sur les plans à la fois politique et économique. Ces rassemblements servent également de force d'unification et de lien commun entre des musulmans appartenant à des horizons sociaux divers et leur fournissent l'occasion de s'asseoir ensemble et d'échanger leurs idées.

Une étude de tous les actes d'adoration en Islam montrera que chacun d'eux possède un aspect moral ou spirituel et un aspect social. Cela confirme ce que nous avons dit plus haut, à savoir que le bénéfice de tous les actes d'adoration en Islam revient à celui qui les accomplit, ainsi qu'à l'ensemble de la société⁵.

La relation de l'homme avec l'homme

Cette partie des enseignements islamiques inclut tous les problèmes sociaux. L'Islam, avec son système distinctif, apprend à ses adeptes comment ils doivent être, comment ils doivent vivre et comment ils doivent s'acquitter de leurs devoirs envers la société. Les obligations dont un musulman doit s'acquitter sont de nature large et variée.

Ces obligations sont envers les parents, les instituteurs, les amis, les voisins, les frères en religion, les semblables, et même les animaux.⁶ L'Islam nous informe que l'homme, étant un organe du corps social, a une si grande importance que rien ne saurait être égal à sa vie et à son sang. Le Saint Coran dit :

« Celui qui a tué un homme qui lui-même n'a pas tué, ou qui n'a pas commis de violence sur la terre, est considéré comme s'il avait tué tous les hommes ; et celui qui sauve un seul homme est considéré comme s'il avait sauvé tous les hommes. » (Sourate al-Mâ'idah ; 5:32)

Il n'y a pas de doute qu'en regard à l'homogénéité de tous les organes du corps de la société humaine, la perte d'un individu affecte toute la société, et l'individu et la société deviennent donc plus ou moins identiques.

Le Saint Prophète a dit que tous les croyants sont les organes d'un seul corps. Si un organe souffre, tous les autres organes du corps se sentent malades. Sa`di Chirâzi, célèbre poète d'Iran, était inspiré de ce même dire lorsqu'il a écrit un couplet bien connu que tous les êtres humains sont des organes les uns des autres.

Comme nous le savons, en Islam, il n'y a pas de problème de race, de couleur ou de région géographique. Il est possible que toutes les sociétés musulmanes établissent, sur la base de leur adhésion à une idéologie commune, un gouvernement mondial avec une seule loi et une seule politique dans lequel toutes les entités raciales et géographiques peuvent être submergées.

Les relations des musulmans avec les non-musulmans

Là encore les enseignements islamiques visent deux objectifs :

1. Préserver l'identité musulmane
2. Établir des relations pacifiques avec les non-musulmans.

Des dispositions sont prises en vue de maintenir l'indépendance et la solidarité de la société musulmane, d'empêcher les musulmans noyés dans une société non musulmane et de les protéger contre toute influence étrangère. Pour cela des instructions ont été données, demandant aux musulmans de ne pas se fier à des non-musulmans et de ne pas leur divulguer leurs secrets. Le Saint Coran dit :

« O les croyants ! N'établissez de liens d'intimité qu'entre vous. Les autres ne manqueront pas de vous nuire ; ils aiment vous voir souffrir. » (Sourate Âle `Imrâne ; 3: 118)

L'Islam interdit aux musulmans de se lier d'amitié avec ceux qui sont hostiles à l'Islam, à moins que ces derniers changent leur politique et abandonnent leur attitude hostile. Le Saint Coran dit :

« Tu ne trouveras pas de gens croyant en Allah et au Jugement Dernier, et témoignant de l'affection à ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messenger, seraient-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les membres de leur clan. » (Sourate al-Mujâdalah ; 58:22)

L'Islam veut aussi que les musulmans constituent une nation puissante et active dans le monde. Il veut

qu'ils tirent avantage du rôle constructif des non-musulmans et qu'ils vivent avec eux dans le respect mutuel et une atmosphère saine. L'Islam permet aux musulmans de poursuivre une politique de coexistence pacifique avec les gens du Livre.

Il enjoint même aux musulmans de protéger ces derniers en tant que minorité vivant dans des pays musulmans, de respecter leurs droits tant qu'ils ne commettent pas de crime. De telles minorités sont connues dans la jurisprudence sous la dénomination d'Ahl al-Thimmah (les non-musulmans qui vivent sous la protection d'un gouvernement musulman). De toute façon, il y a à cet égard, certaines conditions qui doivent être observées dans un État islamique.

Cette règle doit être observée à l'égard des traités conclus aussi bien avec les musulmans que les non-musulmans. La violation d'un traité sous prétexte que l'autre partie n'est pas musulmane, est inadmissible.

L'Islam enjoint une vigilance universelle

Chaque musulman a deux devoirs obligatoires :

1. Inviter les autres à faire le bien
2. Combattre la corruption

Ces deux devoirs qui sont connus dans la jurisprudence islamique sous l'appellation de : « al-Amr bil-Ma`rouf » (exhortation à faire le bien) et « al-Nahy `An al-Munkar » (interdire de faire le mal) demandent à tous les musulmans de maintenir la société sous une surveillance constante. S'ils voient quelqu'un dévier de la voie de la justice et de la vérité, ils doivent l'inviter au droit chemin, et s'ils voient quelqu'un commettre un crime ou un péché, ils doivent l'en empêcher.

Cette règle est considérée comme une loi importante de l'Islam. Le Saint Coran dit à cet égard :

« Vous formez la meilleure nation suscitée pour les hommes : vous ordonnez ce qui est convenable, vous interdisez ce qui est blâmable. » (Sourate Âle `Imrân ; 3:110)

L'Imam al-Çâdiq a dit : « Quiconque s'abstient de combattre la corruption, soit avec sa main, soit avec sa langue, soit dans son cœur n'est vivant que de nom. »

En réalité, l'accomplissement de ces deux devoirs importants est l'une des obligations de la vie collective. Dans la vie collective, le bonheur et la misère de chaque membre de la société sont partagés par les autres, lesquels ne peuvent donc pas être indifférents à la conduite de leurs semblables.

L'Islam demande à tout musulman de garder pleinement vivant son esprit social et de défendre chèrement les intérêts collectifs. Il appelle chaque individu à se considérer comme responsable de tous les autres membres de la société, et demande à celle-ci d'être responsable de tous les individus. Tous

les musulmans ont le devoir de se critiquer et de se corriger réciproquement, ainsi que de jouer leur rôle dans la formation d'une société saine.

L'économie islamique

Comme le bien-être moral et matériel de la communauté n'est pas possible sans une économie équilibrée et saine, l'Islam, en tant que religion progressive, n'a pas perdu de vue un sujet si vital et si important⁷.

1. La Zakât

Pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres, l'Islam a institué le système de la Zakât et a ordonné aux riches de payer, en Zakât, une part convenable de leurs richesses et de leurs revenus personnels, au trésor public (Bayt al-Mâl). L'argent ainsi collecté constitue une somme importante qui peut aider beaucoup à combattre la pauvreté, à réduire l'écart entre les classes sociales et assurer un développement global.

Les dirigeants de l'Islam ont dit que la somme de la Zakât a été déterminée avec une telle précision que si tous ceux qui sont imposables paient honnêtement la Zakât, la pauvreté peut être éradiquée totalement. Si la pauvreté existe, c'est seulement parce qu'un grand nombre de personnes manquent à leur obligation de s'acquitter de ce devoir vital.

Il est obligatoire de payer la Zakât au taux de 5 %, si les biens imposables sont en possession de leur propriétaire pendant onze mois lunaires révolus. Ces biens imposables comprennent : le blé, l'orge, les dattes, les raisins secs, les chameaux, les vaches, les moutons et les chèvres, les pièces d'or et d'argent.

L'Islam a prescrit huit catégories de destinataires de l'argent de la Zakât, et la façon dont cet argent est à répartir illustre pleinement, comme nous allons l'apercevoir, le but et l'importance de cette loi islamique, et montre que la Zakât contribue fortement à la formation d'une société saine.

Les détails de ces huit catégories de destinataires sont mentionnés dans le verset suivant du Saint Coran :

« La Zakât est destinée uniquement aux pauvres, aux nécessiteux, à ceux qui sont chargés de la recueillir et de la répartir, à ceux dont les cœurs sont à rallier ; au rachat des captifs, aux débiteurs insolubles, à la lutte dans chemin d'Allah, et aux voyageurs. Tel est l'ordre d'Allah. Allah est Tout-Connaissseur et Tout-Sage. » (Sourate al-Tawbah ; 9:60)

Il est à noter que l'expression « dans le chemin d'Allah » est très vaste et couvre tous les projets de développement ainsi que des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, la construction de ponts, de routes, d'hôpitaux, etc.

2. Le Khoms

Khoms signifie le paiement de 20 % de l'épargne annuelle, c'est-à-dire 20 % de ce qui reste du revenu annuel total après déduction de toutes les dépenses de l'année. C'est un impôt islamique qu'on prélève dans le but de pourvoir aux besoins de la vie collective, tels que l'aide aux nécessiteux, l'éradication de la pauvreté, la propagation de l'Islam ainsi que tous autres besoins matériels et moraux de la société musulmane.

Le Khoms est prélevé uniquement sur le surplus du revenu et non sur sa totalité. De là, ceux dont les dépenses sont supérieures ou égales à leurs revenus n'ont rien à payer à cet égard. Seulement ceux dont le revenu excède les dépenses doivent donc payer 20 % du surplus au trésor public. L'argent ainsi recueilli atteint des sommes considérables et donne aux musulmans la possibilité de résoudre beaucoup de leurs problèmes religieux, sociaux et économiques.

Le Khoms n'est pas limité au revenu gagné dans les services, les affaires, etc. Il est aussi prélevé sur ce qu'on obtient des mines, ce qu'on extrait de la mer par plongeon, et sur le trésor enfoui et non réclamé. Dans ces cas, il est prélevé sur le total du revenu, moins les dépenses de la production.

L'argent collecté de cette façon doit être dépensé pour entretenir les savants religieux et les prédicateurs pour propager les croyances et l'idéologie islamique pour publier les livres de littérature islamique, pour la construction de masjids, de centres socioreligieux : d'orphelinats, d'écoles, d'hôpitaux et d'autres projets d'utilité publique⁸.

3. La Charité

Dépenser son argent pour plaire à Allah et implorer Ses Bénédiction s'appelle « Charité ». L'Islam a attaché une grande importance à l'action de donner l'aumône aux pauvres et aux nécessiteux. Il y a dans le Saint Coran beaucoup de versets sur ce sujet. En outre, l'Islam apprécie le geste de celui qui rend service volontairement et dépense son énergie pour le bien-être des gens.

La charité est l'un des facteurs qui aident à la dissolution équitable de la richesse et à l'éradication de la pauvreté. L'aumône peut être donnée à des individus ou dans des buts charitables. La distribution de l'aumône des institutions charitables dans le cadre de programmes bien étudiés et sous le contrôle de gens pieux est un bon moyen d'aider les pauvres.

La dotation

La création de dotations contribue à une répartition équitable de la richesse et à prévenir la concentration de celle-ci entre les mains de quelques individus. Il y a deux sortes de dotation, à savoir :

1- La dotation privée

2 – La dotation publique

Dans le cas des dotations privées, les bénéficiaires en sont seulement quelques individus ou une classe limitée, tels les enfants ou les descendants de celui ou ceux qui dotent. Dans le cas des dotations publiques qui sont de loin plus courantes, les biens légués sont transférés au public ou à une large classe de la société, et deviennent ainsi, une partie de la propriété publique.

L'Islam a encouragé la création de dotations, et les Imams eux-mêmes en ont donné l'exemple. À travers les dotations une grande partie de la propriété privée est tournée vers la propriété publique, et devient donc disponible au service des masses. C'est en soi un grand pas vers une distribution juste et égalitaire de la richesse.

Comment se produit la richesse

Du point de vue islamique, la propriété réelle et absolue de toutes choses appartient à Allah seul. C'est Lui qui possède tout ce qui existe dans l'univers. Sa propriété est réelle et créative, parce qu'IL est le Créateur et le Pourvoyeur des moyens de subsistance de toute chose. Le Saint Coran dit :

« ***Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui appartient !*** » (*Sourate al-Baqarah ; 2:255*)

De là, les autres ne peuvent devenir des propriétaires qu'avec Sa permission, et en accord avec Ses commandements.

La propriété privée

L'Islam respecte la propriété privée et considère que toute personne est le propriétaire du fruit de son travail. Il reconnaît le travail comme la base de la propriété. C'est là une loi naturelle qui a été appuyée et rendue effective par l'Islam. Chacun est le propriétaire de soi-même et de ses facultés mentales et physiques. Et étant donné que ses productions sont en réalité la cristallisation de ses facultés existantes, il est le propriétaire des produits de son travail.

Reconstruction et acquisition

Le Saint Prophète dit : « Celui qui rend cultivable une terre stérile, en devient le propriétaire. » Acquérir des minéraux et d'autres ressources avant qu'aucune autre personne ne les découvre est un moyen d'appropriation.

Selon la loi islamique, celui qui acquiert une chose en devient le propriétaire. Étant donné que la mise en valeur d'une terre stérile, et l'acquisition des ressources naturelles exigent un travail, il est clair que ce travail est le principal facteur de la création de la richesse.

Bien entendu, un gouvernement qui suit les principes de l'Islam a le droit de mettre en valeur les terres arides et d'extraire les minéraux pour en consacrer les revenus au bénéfice du trésor public. L'Islam

attache une grande importance aux droits des travailleurs. Selon le Hadith, ignorer les droits des travailleurs est un péché impardonnable.

Un hadith célèbre nous apprend que le Saint Prophète a levé la main d'un travailleur qui avait gonflé à force de travail, et a dit : « C'est la main, qu'Allah et Son Prophète aiment. »

La circulation de la richesse

L'Islam a imposé des impôts spéciaux sur les fortunes stagnantes qui ne sont pas en circulation (tels que la Zakât des pièces d'or et d'argent après l'achèvement d'un an), et il a ainsi fait un pas pratique pour encourager la circulation de la richesse. Le Saint Coran a condamné les thésauriseurs et ceux qui gèlent leur fortune et ne l'utilisent pas au bénéfice des gens.

De plus, il y a les traditions du Saint Prophète, qui incitent au commerce, à l'agriculture, l'élevage du bétail, l'installation d'industrie. Dans les recueils authentiques de Hadiths, il y a de nombreux dires qui montrent clairement que l'Islam vise à mobiliser au maximum toutes les ressources humaines et financières au profit du peuple en général.

L'usure comme une grande malédiction

L'Islam veut promouvoir la production. Il a strictement prohibé l'usure afin que personne ne puisse vivre de l'intérêt sans faire aucun travail productif. L'usure dérange l'équilibre de la richesse et élargit le fossé entre les riches et les pauvres. Il rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

L'Islam dit que l'usure est un péché mortel, et que personne ne peut devenir le propriétaire de l'argent gagné par cette pratique. Cet argent doit donc être restitué à son propriétaire légitime. Les affaires fondées sur l'intérêt sont de deux sortes, et toutes les deux sont illégales en Islam.

1 – Le prêt usuraire

2 – Le commerce usuraire

Prêter l'argent à condition qu'il soit rendu par la suite avec une somme supplémentaire s'appelle usure. Il importe peu ici que le taux d'intérêt soit grand ou petit ou qu'il soit payé en espèces ou en nature. Mais rien n'empêche le débiteur d'offrir quelque chose de plus selon son bon vouloir au prêteur, sans aucune condition préalable.

Le commerce usuraire consiste à vendre une chose en échange d'une autre de même nature, mais avec une différence dans la quantité. Par exemple, le fait de vendre 10 kilogrammes de blé de qualité moyenne contre 12 kilogrammes de blé de qualité moyenne constitue une usure. Les conditions détaillées de tels marchés sont mentionnées dans les livres de jurisprudence islamique.

Les prêts sans intérêt

L'islam exhorte les gens à accorder le plus possible des prêts sans intérêt. Selon certaines Traditions la récompense d'un tel acte vertueux sera supérieure à celle d'une aumône. La raison en est probablement que beaucoup de ceux qui cherchent des prêts sont des gens imprégnés d'amour-propre qui n'accepteraient pas une aide gratuite ou une aumône même s'ils se trouvaient dans un état de nécessité impérieuse, alors que les gens qui acceptent les aumônes n'ont pas de tels scrupules. Pour cette raison, accorder des prêts exempts d'intérêt est considéré comme un acte des plus méritoires.

En même temps, l'islam permet aux prêteurs d'exiger de l'emprunteur de déposer chez eux une caution adéquate, couvrant la valeur du prêt. Au cas où le débiteur manque de rembourser le prêt, le prêteur est en droit de prélever une somme égale au prêt sur la caution et de restituer le reste à son propriétaire.

Accorder un prêt sans intérêt contribue à cultiver le sens de l'amour et de l'amitié et à effacer les complexes qui existent souvent entre les personnes de bas et de hauts revenus. C'est le plus simple service que les gens aisés puissent rendre aux personnes moins favorisées.

Le Jihad et la défense en Islam

La question du jihad occupe une place particulière dans la loi musulmane. En fait, un système progressiste et cohérent ne peut pas être complet sans une telle clause.

En raison d'une mauvaise interprétation faite par des gens peu instruits, l'inclusion de la question du jihad dans les enseignements islamiques a donné lieu à une propagande hostile très poussée, au point que les ennemis ont commencé à dire que l'islam est la religion du sabre et de la force.

Ainsi, dans son encyclopédie, Mc Donald affirme que « La propagation de l'islam par le sabre et la force est l'un des devoirs de chaque musulman. » Mais, lorsque la nature et le but du jihad deviennent clairs, non seulement la fausseté de tels griefs devient évidente, mais la profondeur, la pureté et le dynamisme des enseignements islamiques et leur capacité de servir la société humaine dans des circonstances variées ne souffrent plus aucun doute.

Pour prouver cette vérité, nous attirons l'attention des lecteurs sur les points suivants : l'esprit de pacifisme ne s'oppose pas à la volonté de combattre dans des guerres imposées : le jihad signifie littéralement effort et lutte. Dans son sens le plus large, ce mot a été employé pour toutes sortes d'efforts intellectuels, financiers et moraux en vue de la promotion des objectifs divins et humains. Mais dans la terminologie de la jurisprudence islamique, il signifie une lutte armée pour protéger le progrès du système islamique.

Maintenant, voyons comment de telles luttes deviennent inévitables. Le combat contre les mécréants qui considèrent le Message de l'islam comme une menace pour leurs intérêts et se résolvent à l'anéantir est inévitable. Aussi longtemps que de tels éléments existeront dans le monde, les partisans de la Vérité et

de la Justice n'ont d'autre alternative que la défense de leurs objectifs et de leur propre existence.

En réalité, la guerre dans pareil cas est imposée à ceux qui croient en Allah et à la justice, et ils la font contre leur volonté. L'Islam ne peut pas éviter de telles situations. Néanmoins, l'esprit pacifique de l'Islam et son abstention de recourir à la force lorsqu'il a affaire à des gens qui ne pratiquent pas l'agression, la belligérance et l'injustice sont évidents dans tous les passages du Saint Coran :

« Allah ne vous interdit pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre Foi et qui ne vous ont pas expulsés de vos maisons ; Allah aime ceux qui sont équitables. Allah vous interdit seulement de vous lier d'amitié avec ceux qui vous combattent à cause de votre Foi ; ceux qui vous expulsent de vos maisons et ceux qui participent à votre expulsion. Ceux qui se lient d'amitié avec eux sont sûrement injustes. » (Sourate al-Momtahinah, 60 : 8-9)

Ailleurs, le Saint Coran dit expressément que si l'ennemi dépose les armes et montre ses intentions pacifiques, les musulmans n'ont pas le droit d'être hostiles à son égard :

« S'ils se tiennent à l'écart, s'ils ne combattent pas contre vous, s'ils vous offrent la paix, dans ce cas, Allah ne vous donne plus aucune raison de lutter contre eux. » (Sourate al-Nisâ', 4:90)

Dans un autre verset adressé au Saint Prophète, le Coran dit : « S'ils inclinent à la paix, fais de même. » (Sourate al-Anfâl, 8:61)

Peut-être aucune autre religion n'a-t-elle exprimé cette disposition pacifiste en des termes aussi clairs. Mais le pacifisme de l'Islam ne doit pas être interprété comme un refus des musulmans d'entreprendre une action contre ceux qui obligent une grande partie des peuples du monde à vivre dans des conditions coloniales ou dans un état d'idolâtrie, ni comme une acceptation de leur part de rester les bras croisés devant une telle injustice.

Le Jihad dans le chemin d'Allah et ses buts : Dans les livres islamiques, le mot jihad est associé le plus souvent à la phrase « sur le chemin d'Allah. » Cela signifie que le jihad ne peut pas être décrété par un simple désir bas en vue de réaliser une expansion territoriale ou obtenir des butins de guerre ni dans des buts impérialistes.

Le but du jihad doit être toujours divin et sans aucune motivation personnelle, matérielle ou cachée. En somme, les buts du jihad peuvent être résumés dans les quelques points suivants à travers lesquels nous allons également essayer de réfuter les objections des détracteurs de l'Islam.

Pour la défense de l'Islam : Le but le plus important du jihad est la défense de la Vérité et la Justice divines ainsi que la défense de l'Islam. À l'époque du Saint-Prophète, la plupart des batailles ont été livrées pour cette même raison. Le Saint Coran dit expressément :

« Toute autorisation de se défendre est donnée à ceux qui ont été attaqués parce qu'ils ont été

injustement opprimés. Allah est Puissant pour donner la victoire à ceux qui ont été chassés injustement de leurs maisons pour avoir dit seulement "Notre Seigneur est Allah". Si Allah n'avait pas repoussé certains hommes par d'autres, des ermitages auraient été démolis, ainsi que des synagogues, des oratoires et des mosquées où Allah est très souvent adoré. » (Sourate al-Hajj, 22:3)

Donc chaque fois que la souveraineté nationale de l'islam, son indépendance et son intégrité sont menacées, il est du devoir des musulmans de se dresser pour se défendre jusqu'au bout. Il est intéressant de remarquer que dans les versets ci-dessus la défense de tous les lieux de cultes revêt la même importance, ce qui constitue un autre signe de la tolérance de l'islam.

En tout cas, il est à noter que l'islam ne se montre pas tolérant envers l'adoration des idoles et qu'il ne reconnaît ni l'idolâtrie comme une religion, ni les temples des idolâtres comme des lieux de culte. Il considère l'idolâtrie comme une sorte de superstition, de fausseté, de décadence intellectuelle, et de maladie qui doit être soignée. C'est pour cette raison que l'islam a autorisé la destruction des temples des idolâtres.

Combattre les ennemis : un système céleste a, tout comme une nouvelle idéologie, le droit de jouir de la liberté de propagation d'avoir la possibilité de se répandre normalement par le prêche. Si certains éléments, tels les idolâtres, sentant leurs intérêts illégaux menacés, s'opposent audit système et tentent de laisser les gens dans l'ignorance, et qu'il n'y a aucune possibilité de trouver une solution pacifique à cette situation, l'islam autorise le combat contre ces éléments.

Certaines des premières batailles de l'islam étaient de cette nature, à laquelle les versets coraniques précités font allusion. La liberté de prêcher et de répandre la croyance vraie est un autre objectif du jihad.

Combattre l'injustice et la corruption : L'islam autorise le jihad en raison de son opposition intransigeante à l'injustice et à la tyrannie ainsi que pour sauver les faibles et les gens sans secours des griffes des tyrans, comme les usuriers de la Mecque. Quelques-unes des premières batailles de l'islam s'inscrivent dans cette orientation du jihad. En effet le Coran dit :

« Pourquoi ne combattez-vous pas dans le chemin d'Allah, alors que les plus faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants disent : "Notre Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité dont les habitants sont injustes. Donne-nous un protecteur de Ta part et envoie quelqu'un qui nous aidera." » (Sourate al-Nisâ, 4:75)

Être préparé au Jihad : tant que la force brutale reste le facteur dominant dans les relations internationales, et que la possibilité de la société musulmane soumise à une agression existe, l'islam demande aux musulmans de se tenir en état de préparation complète au jihad, afin d'être capables de se défendre. Le Saint Coran a donné des instructions claires à cet égard, et il a exprimé dans un court verset tout ce qui est requis à cet effet. Il dit :

« Mobilisez forces (défensives) autant que vous pouvez » (Sourate al-Anfâl, 8:60)

Bien que les dépenses pour l'armement soient considérées comme improductives et peu désirables, l'Islam ne s'est pas contenté de les estimer essentielles en cas de nécessité, mais il les a appelées le jihad financier⁹.

En tout cas, il n'est pas possible d'arrêter une agression et une guerre par un simple renforcement des forces défensives et l'acquisition d'armements. Bien que ces mesures soient nécessaires, elles peuvent parfois augmenter le risque de déclencher une guerre. C'est pourquoi l'Islam suggère que le meilleur moyen d'assurer une paix permanente est la consolidation de la Foi et de la moralité. Le Coran dit à ce propos :

« O vous qui croyez ! Soumettez-vous tous à la Volonté d'Allah. » (Sourate al-Baqarah, 2:208)

Cela signifie que le seul moyen de jouir de la paix et de la sécurité, c'est que tout entre dans le domaine de la foi, de la vertu et de la soumission à Allah. C'est à cette condition que chacun regarde les autres comme des frères, les respecte et croit qu'ils sont tous les serviteurs d'Allah et aimés par Lui.

Donc chacun doit voir les intérêts des autres comme s'ils étaient les siens propres. Chacun doit aimer pour les autres ce qu'il aime pour soi-même et détester pour les autres ce qu'il déteste soi-même. C'est là que la tolérance et le sacrifice dans le chemin d'Allah et pour l'amour d'Allah sont considérés comme les qualités humaines les plus distinguées et les plus saillantes.

L'observance des règles humaines dans notre conduite avec l'ennemi : Alors que beaucoup de gens pensent que le mot même « ennemi » suffit pour justifier toutes sortes de violences excessives et tout traitement inhumain, l'Islam, par sa compréhension, sa magnanimité et ses enseignements efficaces, exige sans équivoque que lors d'un conflit avec l'ennemi, on ne dépasse pas le cadre des règles de la morale humaine, car toute violation de ces règles équivaldrait au dépassement des limites fixées par Allah.

Les instructions précises suivantes que le Saint Prophète avait l'habitude de donner aux soldats et aux moudjahids avant qu'ils s'engagent sur-le-champ de bataille montrent clairement les dispositions pacifiques de l'Islam et la profonde perspicacité du Prophète : « Marchez au nom d'Allah et demandez Son aide. Combattez pour Sa cause et en accord avec Ses Commandements. Ne pratiquez pas la duperie et la supercherie.

Ne vous appropriez pas les butins de guerre. Ne mutiliez pas le corps de l'ennemi après sa mort. Ne faites pas de mal aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Ne touchez pas aux moines et ermites vivant dans les monastères et les cavernes. Ne coupez pas les arbres sans raison. Ne brûlez pas les plantations de palmiers de l'ennemi ni ne les inondez d'eau. Ne détruisez pas les arbres fruitiers et ne mettez pas le feu aux cadavres de l'ennemi. Ne tuez pas les animaux utiles sauf pour votre nourriture. N'empoisonnez pas l'eau de l'ennemi. Ne vous adonnez pas à la tricherie ni ne lancez des

attaques-surprises de nuit. »

L'Islam interdit toutes sortes de moyens inhumains de combat, tels que l'assaut de nuit, la guerre biologique le brûlage du bétail, des corps et des jardins, l'assassinat et l'agression des personnes non armées. Dans les règlements prescrits des batailles islamiques, il est interdit de tirer le premier et d'être le premier à donner l'assaut. Cela signifie que les musulmans ne doivent pas attaquer sans être attaqués. Leur guerre doit être défensive et non pas offensive.

Nous remarquons que l'Imam Ali, le Commandeur des croyants, avait l'habitude de donner des instructions et de déployer des efforts pour que le combat ne commence pas avant midi, et si possible, qu'il soit reporté jusqu'à tard dans l'après-midi, afin que le temps qui sépare le jour de la tombée de la nuit soit bref, ce qui réduirait au minimum l'effusion de sang.

Les instructions données par l'Imam en ce qui concerne le bon traitement réservé aux prisonniers de guerre constituent une autre preuve de la nécessité d'observer les règles humaines et morales même pendant la guerre. Les prisonniers de guerre doivent être traités avec bonté » et recevoir la même qualité de nourriture et de boisson que les musulmans.

Le Code pénal musulman

Il est vrai que le maintien et l'existence de l'esprit vital de la Foi et de la moralité humaine préviennent beaucoup de vices excessifs. Toutefois l'établissement et la consolidation de la justice sociale ne sont pas possibles sans une institution judiciaire solide. Dans chaque société, il existe des scélérats et des gens indisciplinés, dont la noirceur d'esprit ne saurait être effacée uniquement par la lumière de la Foi et de la morale.

Ils ne peuvent être neutralisés sans l'existence d'une institution judiciaire forte et appropriée. C'est pourquoi, afin de renforcer son programme de justice sociale, l'Islam ne s'est pas limité aux conseils moraux et à l'entraînement spirituel, mais il s'est donné une base judiciaire solide afin d'enraciner ses enseignements.

Le système juridique islamique

Il y a deux points des plus importants parmi les qualités requises pour un juriste musulman :

1. Il doit connaître parfaitement tous les détails de la jurisprudence (fiqh).
2. Il doit être intègre et avoir le sens de la justice, de la vertu et l'honnêteté.

Comme on le fait pour les parties en procès dans le palais de justice, l'Islam ordonne au juriste (Qâdhi) de traiter les deux parties avec égalité. Le magistrat doit observer une impartialité totale même dans des actes de courtoisie ordinaires, tels que sa façon de les saluer, de les regarder et de les faire s'asseoir et

se lever. Il ne faut pas qu'il y ait une discrimination entre les plaideurs en raison de leur statut social.

Les Imams ont décrit la fonction de magistrat comme étant d'une grande importance et comme une grande responsabilité, encore qu'elle implique en même temps attention et circonspection. Même la moindre erreur de sa part suffit à dégrader sa position. Le Prophète de l'islam a dit que la langue du magistrat est entre deux flammes. Cela signifie que s'il montre le moindre parti pris envers l'un ou l'autre des plaideurs, il sera brûlé.

En Islam, accepter le pot-de-vin, notamment pour détourner un jugement en faveur du corrupteur, est un péché mortel. Le Prophète a dit : « Ceux qui offrent un pot-de-vin, ceux qui l'acceptent et ceux qui servent d'intermédiaire entre les deux parties iront tous en Enfer. » Le système juridique islamique est très compact et impeccable. Il occupe aujourd'hui une position particulière parmi les systèmes juridiques du monde¹⁰.

Il existe dans les livres de « jurisprudence islamique » un chapitre spécial sur la judicature, traitant de toutes les disciplines et de tous les détails de l'administration de la justice, et décrivant les qualifications du juste, les qualifications du témoin, la façon de mener un procès, les arguments que les plaideurs peuvent avancer en leur faveur, etc.

Les instructions que l'Imam Ali a données à Mâlik al-Achtar, Gouverneur d'Égypte, jettent une grande lumière sur les points précités et montrent l'importance que l'islam attache à cette haute fonction de magistrat. Cette lettre contenant lesdites instructions est pleinement élucidée dans ce livre.

Le droit criminel en Islam

Le châtement infligé aux criminels ne doit pas seulement être juste, mais aussi dissuasif. En même temps, il doit y avoir une possibilité de réduire la punition en cas de repentance et lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui a commis un crime par ignorance ou manque d'expérience. Les peines prescrites en Islam satisfont à ces trois aspects. Par exemple, dans le cas d'un meurtre délibéré, la peine prescrite est la peine de mort. Le Noble Coran dit à cet effet :

« O vous les hommes doués d'intelligence ! La peine de mort, comme talion, met votre vie en sûreté. » (Sourate al-Baqarah, 2: 179)

Mais en même temps, le Saint Coran permet aux héritiers de la personne assassinée de pardonner à l'assassin et d'accepter qu'il paie le prix du sang (diyyah).

De même, dans le cas de certains crimes contre la chasteté, si l'offenseur se repent sincèrement avant d'être condamné par un tribunal, et qu'il accepte de dédommager la victime, il peut être pardonné. Selon les enseignements islamiques, le meilleur moyen d'éliminer les crimes est de concentrer les efforts sur l'éducation morale afin que les gens puissent être toujours conscients de la récompense et des rétributions du Jour de la Résurrection.

Mais, si en dépit de tels efforts, un crime est commis, on doit alors sévir durement. L'islam est contre ceux qui succombent aux fausses émotions et hésitent à accepter la justification de la peine de mort dans le cas d'un meurtre prémédité ou d'autres châtiments concernant d'autres transgressions. De telles personnes préfèrent les intérêts des criminels aux intérêts de la société.

L'expérience montre que l'indulgence envers des criminels endurcis contribue à répandre la corruption, et ce, au détriment du bien-être de la société. D'aucuns pourraient critiquer certaines parties de la loi criminelle islamique et les considérer indûment sévères, mais en fait, leur supputation est fautive.

Une action sévère est exercée seulement dans les cas des crimes les plus graves et uniquement lorsque la sécurité morale et sociale de la société est en danger. De tels cas se trouvent également dans d'autres systèmes. Tout ce qu'on peut dire à cet égard est que certaines sociétés pourraient ne pas considérer l'éradication des perversions sexuelles comme vitale, alors que l'islam avec sa subtile perspicacité y attache la plus grande importance.

Bien que certaines mesures répressives prescrites par l'islam semblent très sévères, en réalité, elles visent beaucoup plus à prévenir qu'à punir, car la preuve de certains crimes est si difficile à établir qu'il est pratiquement impossible de prononcer plus d'une ou de deux condamnations par an. La nature dissuasive de ces châtiments produit un bon effet moral et terrifie les transgresseurs.

Cependant les peines de ce genre sont prononcées uniquement contre un nombre insignifiant de personnes. Il faut bien comprendre que cette loi islamique et ces enseignements islamiques qui visent à protéger les droits humains et à prévenir la corruption ne peuvent être efficaces que s'ils sont mis en vigueur simultanément.

Tout d'abord, il faut créer une atmosphère dans laquelle prévalent les enseignements islamiques concernant l'éducation morale et sociale. Dans une telle atmosphère, les crimes seront très réduits, et conséquemment, il y aura moins d'occasions d'infliger des peines. Comme on le sait, la plupart des crimes résultent d'une éducation incorrecte et de différentes privations matérielles et morales. Avec l'élimination de tels facteurs, les cas de crimes se réduiront au minimum.

Par conséquent, le nombre des criminels ira progressivement diminuant, et en même temps, les gens qui font des observations sévères sur la dureté des peines infligées à un grand nombre de délinquants feront moins de critiques passionnelles.

Évidemment, cela ne signifie pas que si dans certaines conditions le programme d'éducation morale et d'éradication de la pauvreté n'est pas suivi scrupuleusement, les autres lois et commandements islamiques doivent être également ignorés. Ce que nous voulons dire par l'application simultanée de tous les enseignements et lois islamiques, c'est que tous les articles du programme islamique sont corrélatifs, et que s'ils sont appliqués simultanément, ils produiront les meilleurs résultats.

1. Carrel, Alexis : (b. June 28, 1873, Sainte-Foy-lès-Lyon, Fr. d. Nov. 5, 1944, Paris), chirurgien français, sociologue et

biologiste qui a reçu en 1912 le prix Nobel de la psychologie et de la médecine pour avoir développé une méthode pour suturer les vaisseaux sanguins et qui jeta les bases pour de futures études sur la transplantation de vaisseaux sanguins et d'organes. Il a également étudié la préservation des tissus en dehors de l'environnement du corps et de son application dans les procédures chirurgicales.

[2.](#) Voir : 'Le Révélateur, le Messenger, le Message', Éd. La Bibliothèque Ahl-Elbeit, Paris 1983

[3.](#) Voir : 'Ac-Çalât', Publications du Séminaire Islamique de Paris, 1985

[4.](#) Voir à cet égard : 'Le Jeûne de Ramadhân et ses Statuts', Abbas Ahmad al-Bostani, Ed. La Bibliothèque Ahl-Elbeit, Paris, 1985

[5.](#) Voir : 'Les Rites du Pèlerinage de la Mecque' (Manâsik al-Hajj), Éd. Abbas Ahmad al-Bostani, Montréal, QC. 1997

[6.](#) Voir : "Islam, Code of Social Life", Isp. 1980

[7.](#) Voir : Ayatollah Mohammad Bâqir al-Sadr: « Notre Économie », Dar Al-Thaqalayn, Beyrouth, 1995)

[8.](#) Voir : 'Le Khoms et ses Statuts', Éd. Abbas Ahmad al-Bostani, Montréal, QC, 1997

[9.](#) Voir : 'Philosophie de l'Islam', Éd. Abbas Ahmad al-Bostani- S.I.P. - Paris 1990

[10.](#) Voir : 'Philosophie de l'Islam', S.I.P. 1990

L'administration en Islam

Voici les instructions que l'Imam Ali a adressées sous forme de lettre, à Mâlik al-Achtar après l'avoir nommé Gouverneur d'Égypte en l'an 657 après Jésus-Christ. L'idée centrale qui se dégage de ces instructions est, tout comme un seul fil dont est tissé un vêtement, la soumission à Allah. La souveraineté est à Allah, les gouvernants et les gouvernés en sont tous les serviteurs

Cette lettre traite des principes cardinaux de l'administration, tel qu'ils sont enseignés dans le Saint Coran. C'est un code qui nous indique comment établir un gouvernement bon et bienveillant, qui dénote la justice et la magnanimité. C'est la constitution d'un gouvernement fondé sur des principes moraux et sur la bonté.

C'est le code d'un gouvernement sous lequel les sujets sont gouvernés sans distinction de leur classe, de leur croyance et de leur couleur, la pauvreté n'est ni une flétrissure ni une disqualification, la justice n'autorise ni le népotisme, ni le favoritisme, ni le provincialisme, ni le fanatisme religieux.

Cette lettre est un coup de maître d'une politique des plus hautes valeurs morales :

[La Lettre de l'Imam Ali au Gouverneur d'Égypte, Mâlik al-Achtar](#)

« Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux »

« Sache, Mâlik, que je t'envoie comme gouverneur à un pays qui a connu dans le passé des gouvernements justes et injustes. Les gens vont t'observer comme tu observais les gouverneurs qui t'ont précédé. Ils parlent de toi comme tu parlais d'eux. Ce sont eux qui fournissent la preuve de tes actions. Que ton trésor préféré soit donc le trésor de bonnes actions. Contrôle tes désirs et abstiens-toi

de ce contre quoi tu as été servi.

C'est seulement par une telle abstinence que tu pourras distinguer le bien du mal. Développe dans ton cœur le sentiment d'amour pour ton peuple, et fais-en la source de bonté et de bénédiction pour lui. Ne te comporte pas en barbare envers tes citoyens et ne t'approprie pas ce qui leur appartient. Rappelle-toi que les citoyens d'un État sont de deux catégories. Ils sont soit tes frères en religion, soit tes semblables en genre.

Ils sont susceptibles de commettre des erreurs, et sujets aux maladies. D'aucuns commettent effectivement des erreurs ; pardonne-leur comme tu aimerais qu'Allah te pardonne. N'oublie pas que tu es placé au-dessus d'eux, tout juste comme je suis placé au-dessus de toi. Et puis c'est Allah Lui-même qui est au-dessus de celui qui t'a nommé Gouverneur. IL t'a confié cette position afin que tu te montres capable de te charger d'eux. Rappelle-toi ! Tu seras jugé sur ce que tu auras fait pour eux.

Ne leur dis pas : "Je suis votre suzerain et votre dictateur. Vous devez donc vous plier à mes ordres", car cela corromprait ton cœur, affaiblirait ta foi en la religion et susciterait des désordres dans l'État. Si le pouvoir engendre en toi le moindre sentiment d'orgueil et d'arrogance, considère alors le pouvoir et la majesté du Royaume Divin qui gouverne l'univers et sur lequel tu n'as pas le moindre contrôle.

Cela restituera à ta raison fantasque le sens de la mesure et te rendra calme et affable. Garde toi de te mettre à l'encontre de la majesté et de la grandeur d'Allah, et n'imité jamais Son Omnipotence, car Allah rabaisse tout rebelle contre Lui, et quiconque se montre cruel envers les hommes.

Sois respectueux, dans tes actions, des droits d'Allah et de ceux des hommes, et en même temps, persuade tes compagnons et tes proches de faire de même. Autrement, tu auras fait injustice à toi-même et à l'humanité. Et alors aussi bien Allah que les hommes deviendront tes ennemis. Il n'y a de salut nulle part pour un homme qui se rend ennemi d'Allah.

Il sera considéré comme quelqu'un qui est en guerre avec Allah jusqu'à ce qu'il se repente et demande pardon. Rien ne prive l'homme des bénédictions d'Allah ni n'attire Son courroux contre Lui, autant que l'oppression. Donc, c'est pour cette raison qu'Allah prête oreille aux opprimés et qu'IL traite les oppresseurs sévèrement.

Le commun des mortels

Observe la justice dans l'administration et impose-la à toi-même. Cherche à satisfaire le peuple, car le mécontentement des masses peut stériliser le mécontentement de la minorité des privilégiés, et le mécontentement de la minorité se dissout dans le contentement de la majorité. Rappelle-toi que la minorité des privilégiés ne se joindront pas à toi aux moments difficiles. Ils tenteront de détourner la justice, demanderont plus qu'ils ne méritent et ne montreront aucune gratitude pour les faveurs dont ils auront bénéficié.

Ils se montreront rétifs dans l'épreuve et les tribulations, et ils n'éprouveront aucun regret pour leurs défauts. C'est le commun des mortels qui combat l'ennemi. Donc, maintiens des contacts intimes avec les masses et sois attentif à leur bien-être.

Repousse celui qui met en évidence les faiblesses des autres, car, après tout, les masses ne sont pas exemptes de faiblesses. Il est du devoir du gouvernant de les protéger. Ne mets pas en lumière ce qui est caché, mais essaie d'effacer les faiblesses qui ont été mises sous les projecteurs. Allah voit toutes choses que tu ne vois pas, et Lui seul, s'en occupera. Fais de ton mieux pour couvrir les défauts du peuple afin qu'Allah couvre les tiens que tu aimerais cacher aux yeux des gens.

Débarrasse-toi de tout sentiment d'inimitié entre eux. Mets-toi à l'abri de toute action qui ne soit pas digne de toi. Ne t'empresse pas de croire les calomnies, car les calomniateurs sont des fourbes sous l'apparence d'amis.

Les Conseillers

Ne prends jamais pour conseiller un avare, car il te détournerait de la magnanimité et te ferait craindre la pauvreté. Ne demande pas conseil à un lâche, non plus car il ébranlerait ta résolution, ni à un homme cupide, car il t'inciterait à devenir tyran. En effet, l'avarice, la lâcheté et la cupidité font perdre à l'homme sa confiance en Allah.

Le pire conseiller est celui qui a servi de conseiller à des gouvernants injustes et qui a partagé leurs crimes. Ainsi, ne laisse jamais des personnes ayant été les compagnons de tyrans ou ayant partagé leurs crimes, devenir tes conseillers. Tu peux faire appel à des personnes bien meilleures que cela.

Tu peux avoir des hommes doués d'intelligence et de prévoyance sans être contaminés par le péché ; des hommes qui n'ont jamais assisté un tyran dans sa tyrannie ni un criminel dans son crime. De tels hommes ne seront jamais une charge pour toi. Bien plus, ils seront une source d'aide et de force pour toi, à tout moment. Ils seront des amis pour toi et des étrangers pour tes ennemis.

Choisis de tels hommes pour te tenir compagnie aussi bien en privé qu'en public. Même parmi ceux-ci donne la préférence à celui qui a tendance à te dire tes vérités, même les plus amères, et à celui qui ne t'encourage pas à avoir des penchants qu'Allah n'aime pas que Ses amis développent chez eux.

Attache-toi à des personnes droites et pieuses et fais-leur comprendre clairement qu'elles ne doivent jamais chercher à te flatter ni à te créditer d'une bonne action que tu n'aies jamais faite, car la tolérance de la flatterie et le faux compliment stimulent la fierté chez l'homme et le rendent arrogant.

Ne traite pas de la même façon le bienfaiteur et le malfaiteur, car cela découragerait le premier, et encouragerait le second à persister dans le mal. Traite chacun d'eux selon ses mérites. Sache que la confiance et la bienveillance mutuelles entre le gouvernant et les gouvernés ne peuvent avoir lieu qu'à travers la bonne volonté, la justice et le service rendu. Cultive donc la bienveillance chez les gens, car

seule la bienveillance te sauvera des troubles.

Ta bonne volonté à leur égard sera payée en retour par leur confiance en toi, et le mauvais traitement, par leur mauvaise volonté. Ne méconnaiss pas les nobles traditions des premiers membres de cette communauté, traditions qui ont apporté l'harmonie et le progrès aux gens, et n'entreprends rien qui puisse diminuer leur utilité.

Les hommes qui avaient établi ces bonnes traditions ont eu leur récompense, quant à toi, tu seras responsable, si elles sont abandonnées. Essaie toujours de tirer quelque chose de l'expérience des gens instruits et sages, et de les consulter, en ce qui concerne les affaires d'État, cela t'aidera à maintenir la paix et la bonne volonté que tes prédécesseurs ont établies sur terre.

Les différentes classes sociales

Rappelle-toi que le peuple est composé de différentes classes. Le progrès des unes dépend de celui des autres et aucune d'elles ne peut prétendre être indépendante des autres. Nous avons une armée formée de soldats d'Allah. Nous avons nos officiers civils avec leurs établissements, notre judicature, nos percepteurs et nos officiers de relations publiques.

Le public lui-même est composé de musulmans et de Thimmî, et parmi eux, il y a des commerçants, des artisans, des gens sans emploi, des indigents. Allah a prescrit pour eux des droits, des obligations et des devoirs personnels qui sont mentionnés dans le Saint Coran et dans les Hadiths du Saint Prophète.

L'armée, par la grâce d'Allah, est comme une forteresse pour le peuple et elle assure la dignité de l'État. Elle préserve le prestige de la Foi et maintient la paix du pays. Sans elle, l'État ne peut se maintenir. Et réciproquement, elle ne peut se tenir sans l'appui de l'État. Nos soldats ont prouvé qu'ils sont les plus forts face à l'ennemi, grâce au privilège qu'Allah leur a accordé de combattre pour Lui, mais cela ne les empêche pas d'avoir des besoins matériels pour mener à bien leur tâche, ce z les fait dépendre des revenus de l'État.

Quant aux militaires et à la population civile qui paient des impôts, ils ont besoin de la coopération des autres : la judicature, les officiers civils et leurs administrations. Les juristes appliquent la loi civile et criminelle, les officiers civils collectent les revenus et s'occupent de l'administration civile avec l'aide de leurs établissements. Et puis, il y a les marchands et les commerçants qui contribuent à renflouer les caisses de l'État.

Ce sont eux qui parcourent les marchés et qui sont les mieux placés pour s'acquitter des obligations sociales. Il y a aussi la classe des pauvres et des nécessiteux qui doivent être pris en charge par les autres classes. Allah a donné une occasion appropriée aux uns et aux autres de rendre service. Puis toutes ces classes ont des droits sur l'administration. L'administrateur doit donc y faire face.

Il doit veiller au bien de toute la population, tâche dont il ne pourrait pas s'acquitter convenablement sans porter un intérêt personnel à son exécution et sans implorer l'aide d'Allah. En effet, il lui est indispensable de s'imposer ce devoir et de supporter avec patience les difficultés et les inconvénients qui surgissent devant lui accidentellement.

L'armée

Sois particulièrement attentif au bien-être de ceux dans l'armée, qui sont, à ton avis, sincèrement attachés à Allah et au Saint Prophète, loyaux envers leurs chefs et, aux moments passionnels, sauraient se retenir et écouter de sang-froid des remontrances sensibles, ainsi que ceux qui sont capables de secourir les faibles et de s'opposer aux oppresseurs puissants, et ceux qui ne se laissent pas entraîner par un tempérament violent lorsqu'ils sont soumis à une provocation violente, et qui ne chancellent dans aucune circonstance.

Établis des contacts intimes avec des familiers de bonne réputation, intègres et d'un passé glorieux, et attire vers toi des hommes braves, de bon caractère, généreux et d'une disposition bienveillante, car telle est l'élite de la société.

Prends soin d'eux avec la même tendresse que tu montres pour tes propres enfants. Ne leur rappelle aucune faveur que tu leur aurais faite, et ne sous-estime aucune marque d'affection qu'ils te montreraient en retour. Une telle conduite dénote la loyauté, la dévotion et la bienveillance.

Sois attentif à leurs soucis les plus insignifiants et ne te contente pas seulement de l'aide générale que tu leur aurais apportée, car parfois une attention opportune à l'un de leurs petits soucis leur apporte un immense soulagement. De cette façon, ces gens-là ne t'oublieront pas au moment du besoin.

Il t'appartient de choisir pour le commandement de tes troupes quelqu'un qui s'impose comme devoir la tâche d'aider les hommes qu'il commande et de veiller sur leurs familles lorsqu'ils se trouvent loin de chez eux, ce qui permettrait à toute l'armée de se sentir unie dans la joie et dans le malheur. Cette unité de destin apporte aux combattants une force supplémentaire face à l'ennemi.

Continue d'avoir une attitude aimable envers eux afin qu'ils se sentent toujours attachés à toi. La réalité est que le vrai bonheur d'un gouverneur réside dans l'établissement de la justice dans l'État et le maintien des relations affectueuses avec les gens. La sincérité de leurs sentiments est exprimée par l'amour et le respect qu'ils te montrent, et c'est de ces sentiments que dépend le salut de l'administration.

Tes conseils pour l'armée seraient sans effet à moins que et jusqu'à ce que tu te montres affectueux aussi bien envers les soldats qu'envers les officiers, ce qui les empêcherait de considérer le gouvernement comme un fardeau oppressif ou de contribuer à sa chute.

Continue de satisfaire leurs besoins et complimente-les de plus en plus pour les services qu'ils ont

rendus. Une telle attitude, s'il plaît à Allah, encourage les braves et incite les timides aux actes de bravoure. N'attribue pas à un autre l'erreur de quelqu'un, et ne sois pas avare de compliments pour les prouesses accomplies.

Veille à ne pas accorder de faveurs imméritées à quelqu'un en raison de sa position familiale et à ne pas priver de récompense quelqu'un qui accomplit des exploits, mais qui appartient à une famille modeste.

La vraie guidance

Renvoie devant Allah et devant Son Prophète les affaires qui te paraissent équivoques, car Allah a dit aux gens qu'IL veut bien diriger :

« O vous qui croyez ! Obéissez à Allah, obéissez à Son Prophète et obéissez à ceux parmi vous qui détiennent l'autorité. Portez vos différends devant Allah et devant Son Prophète. » (Sourate Al-Nisâ', 4 : 59)

Se référer à Allah signifie en réalité consulter le Livre d'Allah, et se référer au Prophète, c'est suivre ses traditions universellement admises.

Le juge principal

Choisis comme juge, parmi tes sujets, quelqu'un qui est de loin le meilleur d'entre eux, qui n'est pas obsédé par ses problèmes familiaux, qui ne cède pas à l'intimidation, qui ne se trompe pas souvent, qui ne dévie pas du droit chemin une fois qu'il y est engagé, qui n'est ni égocentrique ni avare, qui ne décide pas avant d'avoir connu pleinement les faits qui pèse le moindre doute soigneusement et qui prononce un verdict clair après avoir pris en considération tous les détails de l'affaire, qui ne refuse pas d'écouter les arguments des avocats, qui examine avec patience tout nouvel exposé des fans, qui reste strictement impartial dans sa décision, qui ne se laisse pas étourdir par la flatterie... Mais il n'est pas aisé de trouver un tel homme.

Une fois que tu auras choisi un homme droit pour cette fonction, rétribue-le généreusement, de telle sorte qu'il ait tout ce qui lui est nécessaire et qu'il soit à l'abri des tentations. Réserve-lui auprès de toi une position si haute que personne n'ose la convoiter, et si élevée qu'aucune médisance ni aucune intrigue ne puissent l'atteindre.

La judicature subalterne

Sois prudent ! Le plus grand soin doit être pris dans le choix du Juge Principal, car c'est une haute fonction que les égoïstes aventureux aspirent à soumettre à leurs intérêts personnels. Après la désignation du Juge Principal, fais attention au choix d'autres fonctionnaires. Nomme-les après les avoir mis à l'épreuve.

Ni les relations personnelles ni l'influence ne doivent intervenir dans ton choix de fonctionnaires devant occuper des postes de responsabilité, autrement cela pourrait conduire à l'injustice et à la corruption.

Parmi ces fonctionnaires, choisis pour les hautes fonctions des hommes d'expérience ayant une foi ferme et appartenant à de bonnes familles. De tels hommes ne tomberont pas facilement en proie à la tentation et ils s'acquitteront de leurs devoirs en proie au bon service des autres. Augmente leurs traitements afin qu'ils mènent une vie satisfaisante, laquelle aide à se purifier.

Ce faisant, ils n'éprouveront pas le besoin de couvrir leurs propres dépenses. Et puis, ils n'auront plus aucune excuse d'aller à l'encontre de tes instructions ou de détourner les Fonds de l'État. Surveille-les à leur insu. Il est possible qu'ils développent en eux une véritable honnêteté et un réel intérêt pour le bien public.

Mais si l'un d'entre eux est accusé de malhonnêteté et que sa culpabilité soit établie par les rapports de ton service de renseignements, alors, considère ceci comme une charge suffisante pour le déclarer coupable. Que le châtimeur qu'on lui infligera soit corporel et appliqué publiquement dans un lieu fixé d'opprobre.

Les revenus de l'administration

Qu'on prenne grand soin des revenus de l'administration afin d'assurer la prospérité de ceux qui paient des impôts à l'État, car c'est de leur prospérité que dépend la prospérité des autres, et notamment celle des masses. En effet, l'État se nourrit de ces revenus. Tu dois considérer l'entretien des terres cultivées comme plus important que la perception de revenus, car les revenus ne peuvent affluer qu'en rendant la terre productive.

Celui qui demande des revenus aux cultivateurs sans les aider à améliorer leur terre, leur inflige une difficulté imméritée et ruine l'État. Le gouvernement d'une telle personne ne vivra pas longtemps.

Si les cultivateurs demandent la réduction de leurs impôts sur la terre après avoir souffert d'une épidémie, d'une sécheresse, d'un excès de pluie, de stérilisation du sol, d'inondation qui leur cause un dommage corporel, réduis alors convenablement les impôts afin que leur condition s'améliore. Peu importe ici la perte de revenus ; elle sera un jour compensée par les efforts en vue de mettre en valeur ton pays et d'embellir la province que tu gouvernes.

Tu feras l'objet de louanges unanimes. Les gens croiront en ton sens de la justice. La confiance qu'ils placeront en toi par conséquent consolidera ta force, car ils seront prêts à partager tes fardeaux.

Tu pourrais établir n'importe quel nombre de personnes sur la terre ; mais si la terre n'est pas améliorée, ils seront mécontents. La cause de la ruine des cultivateurs est le gouverneur qui a un penchant fébrile à accumuler la richesse à tout prix, de crainte que son gouvernement ne dure pas longtemps. Tel est le sort des gens qui n'apprennent pas des exemples ou des précédents.

L'établissement administratif

Continue à t'occuper de ton administration et de tes scribes. Choisis les meilleurs d'entre eux pour tes correspondances confidentielles. Ils doivent être tout à fait dignes de ta confiance, de haute moralité, à l'abri de tout risque d'exploiter leur position privilégiée contre toi, de négliger leurs devoirs, ou de succomber à la tentation et de porter préjudice à tes intérêts ou de te nuire lors de la rédaction des traités.

Ils doivent, non seulement apporter l'assistance appropriée, mais également éloigner de toi toutes difficultés. Il faut que ce soit des personnes qui, en s'acquittant de leurs devoirs, aient conscience de l'importance de leurs responsabilités, car quelqu'un qui n'est pas conscient de ses propres responsabilités pourra difficilement évaluer celles des autres.

Ne les choisis pas uniquement sur la base de la première impression qu'ils te font ou de l'affection que tu as pour eux ou de la confiance qu'ils t'inspirent, car en fait, les fausses prétentions de beaucoup de gens vraiment dénués de toute honnêteté et de toutes bonnes manières peuvent tromper même l'intelligence de gouvernants.

Choisis-les plutôt parmi le petit peuple et que ton choix tombe surtout sur ceux qui exercent une certaine influence sur les gens et qui jouissent d'une bonne réputation d'honnêteté ; un tel choix aura l'avantage d'être agréable et pour Allah et pour le gouvernement. Que le directeur de chaque administration soit quelqu'un qu'aucune tâche pénible ne rebute et qu'aucune charge de travail ne contrarie.

Et sache bien que les défauts dont tes secrétaires ou ton établissement feront seront attribués à toi-même.

Le commerce et l'industrie

Tu dois accepter tous les projets utiles que les commerçants et les artisans te proposent, les aider ensuite avec tes suggestions. Une partie d'entre eux vivent dans les villes et d'autres se déplacent d'un lieu à un autre avec leurs marchandises et instruments de travail, et gagnent leur vie en effectuant des travaux manuels. Ils constituent la véritable source de revenu national tiré du commerce et de l'industrie.

Alors que le grand public n'est pas incliné à se donner la peine de se déplacer, ceux qui exercent ces professions se dérangent pour apporter les marchandises des endroits proches et lointains, de la terre, de la mer, des montagnes et des forêts, et en tirent naturellement des bénéfices. Il n'y a rien à craindre de cette classe de gens paisibles. Ils aspirent à la paix et à l'ordre, et sont incapables vraiment de créer des troubles.

Rends-toi dans toutes les régions du pays, établis des contacts personnels avec cette classe de citoyens et enquires-toi de leurs conditions de vie. Mais, tu dois savoir cependant qu'un bon nombre

d'entre eux sont excessivement avides et impitoyables en affaires. Ils accaparent les gains et essaient de vendre leurs marchandises à des prix excessifs, ce qui cause le plus grand préjudice au public.

Il serait honteux pour un gouvernant de ne pas combattre ce mal. Mets-les en garde contre l'accaparement, car le Prophète d'Allah l'a prohibé. Prends soin que la vente et l'achat se déroulent sans difficulté, que les balances soient justes et que les prix ne lèsent ni le vendeur ni l'acheteur. Et si malgré ta mise en garde quelqu'un enfreint tes ordres et se rend coupable d'accaparement, inflige-lui alors un sévère châtement.

Les pauvres

Attention ! Crains Allah lorsque tu traites les problèmes des pauvres qui sont sans protecteurs, délaissés, indigents, sans secours et victimes des vicissitudes du temps. On trouve dans cette catégorie des gens qui n'osent pas demander leur part dans la vie, et qui malgré leur misère ne vont pas à la recherche des aumônes. Défends donc leurs droits pour l'amour d'Allah, car c'est à toi qu'incombe la responsabilité de leur protection.

Alloue-leur une part du Trésor public, où qu'ils se trouvent, et qu'ils soient près ou loin de toi. Les droits de ces deux catégories de gens doivent être égaux à tes yeux. Si préoccupé que tu puisses être ne les perds pas de vue, car Allah n'acceptera aucune négligence de leurs droits. Ne traite pas leurs intérêts comme s'ils étaient moins importants que les tiens propres, ne les laisse jamais en dehors des limites de tes préoccupations importantes, désapprouve ceux qui les regardent de haut, et enquires-toi de leur condition.

Affecte à leurs affaires des personnes intègres, pieuses et soucieuses de te mettre au courant de la condition des pauvres. Pourvois aux besoins de ces pauvres de sorte que tu n'aies pas à t'excuser devant Allah le Jour du Jugement, car c'est cette catégorie de gens qui mérite d'être traitée avec la plus grande bienveillance.

Assure-toi la récompense d'Allah en accordant à chacun d'eux son dû et impose-toi la tâche sacrée de subvenir aux besoins des plus âgés d'entre eux, car ils n'ont pas de moyens d'existence indépendants et ils répugnent à demander l'aumône. C'est là un devoir pénible pour les gouvernants, mais très bienvenu pour les sociétés qui sont douées de prévoyance.

Ce sont d'ailleurs seulement de telles sociétés qui accomplissent avec un esprit tranquille leur promesse faite à Allah de s'acquitter de leur devoir envers les pauvres.

Des audiences publiques

Rencontre périodiquement les opprimés et les gens de modeste condition en audiences publiques, et étant conscient de la présence d'Allah, parle avec eux à cœur ouvert et ne laisse à côté de toi aucun membre de tes gardes armés, civils ou militaires ni aucun agent du service des renseignements, dont la

présence pourrait décourager les représentants des pauvres de parler sans crainte et sans réserve.

En effet, j'ai entendu le Prophète d'Allah dire qu'aucune nation ou société dans laquelle les forts ne s'acquittent pas de leurs devoirs envers les pauvres, n'occupera une haute position. Supporte avec sang-froid tout langage dur qu'ils emploieraient et ne te montre pas irrité s'ils ne parvenaient pas à exposer clairement leur situation.

De la sorte, Allah ouvrira devant toi la porte des bénédictions et des récompenses. Si tu peux leur donner quelque chose, fais-le de bonne grâce, et si tu n'es pas à même de le faire, explique-leur ta position lucidement.

Il y a des situations qui appellent une action directe. Accepte les recommandations de tes administrateurs concernant la réparation des griefs de tes secrétaires. Assure-toi que les réclamations et les requêtes qui te sont adressées te sont remises le jour même, et ce, même si tes administrateurs essaient de les intercepter. Accomplis le travail de chaque jour, le jour même, car le jour suivant apportera ses propres affaires.

Communion avec Allah

Consacre la meilleure part de ton temps pour entrer en communion avec Allah, bien que chaque moment de ton temps soit seulement pour Allah, si tu le passes sincèrement à servir ton peuple. Il faut que l'obligation que tu dois directement à Allah soit incluse dans les cinq temps de prières prescrits par la religion. Consacre-toi jour et nuit aux prières.

Que tes prières soient aussi parfaites et aussi exemptes de défauts que possible, et ne te laisse pas tracasser par un quelconque malaise physique.

Lorsque tu diriges une prière en assemblée, n'ennuie pas les gens par une prolongation non nécessaire de la prière, car il se peut qu'une telle prolongation leur cause des inconvénients et les indispose, ce qui fait perdre son effet, car, il y a dans la prière en assemblée des gens qui sont malades ou qui ont des obligations importantes à accomplir.

En effet, un jour, lorsque j'ai reçu l'ordre de me rendre au Yémen, j'ai demandé au Messager d'Allah comment je devais diriger la prière en assemblée là-bas. Il m'a dit : « Accomplis tes prières comme le ferait le plus faible parmi les priants, et donne ainsi l'exemple de respect d'autrui aux croyants. »

Désintéressement déconseillé

Concernant l'observance de tout ce que j'ai dit, retiens une chose : Ne te tiens jamais, même pour un temps minime, à l'écart des gens, car s'écarter des gens, c'est ignorer leurs affaires, c'est développer chez le gouvernant une fausse perspective et le rendre incapable de distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas, ce qui est correct de ce qui est erroné, le vrai du faux. Après tout, le gouverneur est

un homme, et il ne peut se faire une vision correcte de ce qui est hors de la vue.

La vérité n'a pas de signe distinctif nous permettant de distinguer les différentes variétés de vérités et d'erreurs. En fait, tu dois être l'une de ces deux choses : ou bien tu es juste, ou bien tu es injuste. Si tu es juste, dans ce cas tu ne te tiendras pas à l'écart des gens ; au contraire, tu les écouteras et tu satisferas leurs exigences.

Dans le cas opposé où tu serais injuste, les gens eux-mêmes se tiendront à l'écart de toi. En tout cas, le désintéressement dans ce sens est déconseillé, surtout lorsqu'il est de ton devoir de t'occuper des besoins des gens. Les plaintes d'oppression présentées contre tes administrateurs et les réclamations pour demander justice ne doivent pas t'indisposer.

Sois certain qu'il y a dans ton entourage immédiat des gens qui exploiteront leur position pour s'approprier ce qui appartient à autrui et commettre des injustices. Enraie chez eux cette tendance et fixe-toi comme règle de conduite de ne jamais rien accorder, pas même un petit morceau de terrain, à l'un de tes proches.

De cette façon, ils seront prévenus contre toute velléité de porter préjudice aux intérêts des autres, et tu éviteras en même temps d'être l'objet du mécontentement et des hommes et d'Allah. Rends justice loyalement et sans te soucier du fait que l'intéressé soit un de tes proches ou non. Si l'un de tes proches ou de tes compagnons viole la loi, prononce contre lui le châtement prescrit par la loi, même si cela t'est très pénible personnellement.

Ce faisant, tu auras agi pour le bien de l'État. Si jamais les gens te soupçonnent d'être injuste envers eux sur n'importe quel plan, divulgue-leur le fond de ta pensée, et disculpe-toi de la sorte. De cette façon, ton esprit sera en harmonie avec le sens de la justice, et les gens se mettront à t'aimer. Cela exaucera ton désir de jouir de leur confiance.

La paix et les traités

Ne repousse pas l'effort de paix que tes ennemis déploieraient eux-mêmes. Accepte-le, cela plaira à Allah. La paix est la source du repos de l'armée. Elle réduit tes ennuis et fait régner l'ordre et la stabilité dans le pays. Attention ! Sois sur tes gardes lorsque tu signes un traité de paix, car certains ennemis ne te proposent un accord de paix que pour te rassurer afin de t'attaquer à l'improviste.

C'est pourquoi tu dois faire preuve d'une grande vigilance et ignorer leurs protestations de bonne foi. Mais une fois que tu auras accepté les termes d'un traité de paix, tu devras les observer scrupuleusement. C'est un dépôt qui doit être sincèrement respecté, et chaque fois que tu auras fait une promesse, tiens-la de toutes tes forces, car, quelle que soit la différence d'opinion sur d'autres questions, rien n'est aussi noble que l'accomplissement d'une promesse.

Cela est reconnu même par les non-musulmans, car ils savent les conséquences désastreuses de la

dénonciation des traités. Ne trahis donc pas ton alliance, ne romps pas ton pacte et ne trompe pas ton ennemi, car ne pas respecter une promesse, c'est une action contre Allah, et seul un insensé agit contre Allah.

En fait, la Promesse Divine est une bénédiction couvrant toute l'humanité. La Promesse d'Allah est un refuge recherché même par les hommes les plus puissants de la terre, car on n'y risque pas d'être trompé.

Donc, ne fais pas une promesse que tu ne pourrais pas tenir, et n'attaque pas ton ennemi sans lui avoir adressé un ultimatum, car seul un ignorant insensé oserait défier Allah qui, par Sa Miséricorde infinie, a fait des traités et des pactes les instruments les plus inviolables pour Ses serviteurs. En fait, la paix qu'ils assurent est un refuge à l'abri duquel tout le monde cherche asile, et au voisinage duquel tout le monde s'empresse de séjourner.

Le traité doit donc être dépourvu de toute fraude, de toute duplicité et de toute tromperie. Ne conclus jamais un pacte qui prête à diverses interprétations, mais une fois que le pacte est conclu, n'en exploite pas l'équivoque, si équivoque il y a, ni n'annule un traité conclu au nom d'Allah, même s'il te cause quelques difficultés.

Comme la vie de l'Au-delà nous réserve des récompenses, il vaut mieux faire face aux difficultés que violer le traité et avoir à craindre les conséquences d'un tel acte le Jour du Jugement.

Attention ! Abstiens-toi de répandre le sang sans une raison valable, car cela suscite la colère du Tout-Puissant, expose le serviteur à Son châtement le plus sévère, le prive de Ses bénédictions, raccourcit la vie, et le Jour du Jugement, c'est de ces crimes qu'il aura à répondre en premier lieu. Fais attention donc !

N'aspire pas à fonder la puissance de ton État sur le sang, car ce sang finira par affaiblir l'État et le faire passer à d'autres. L'homicide volontaire ne saurait être excusé ni par moi ni par Allah.

Le meurtre est un crime passible de la peine de mort. Si pour une raison ou une autre un châtement corporel prononcé par l'État entraîne la mort du coupable dont le crime n'est pas passible de la peine de mort, répare l'erreur et n'expose pas le prestige de l'État à la réclamation du prix du sang que feraient les parents du défunt.

Les dernières instructions

Évite de t'admirer, de te louer et d'encourager les autres à t'adresser des louanges excessives, car la ruse sur laquelle compte le plus Satan pour empêcher les bonnes actions des hommes pieux est la louange et la flatterie.

Ne surestime pas et ne parle pas trop des faveurs que tu aurais accordées aux gens. Trahir la

promesse, c'est déplaire et à Allah et à l'homme. Allah, qu'IL soit Exalté, a dit dans le Saint Coran :

« Dire ce que vous ne faites pas est l'acte le plus haïssable auprès d'Allah » (Sourate al-Çaff, 61:3)

Ne te hâte pas de faire quelque chose avant le moment opportun, ni ne l'ajourne lorsque le moment juste de le faire arrive. Ne t'entête pas dans l'erreur et ne néglige pas la rectification d'une faute. Accomplis chaque chose en son temps et laisse chaque chose occuper sa propre place. Lorsque les gens s'accordent unanimement sur quelque chose, ne leur impose pas ton propre point de vue, ni ne néglige d'assumer la responsabilité qui t'incombe en conséquence.

Car les yeux du peuple seront fixés sur toi et tu auras à répondre de tout ce que tu leur auras fait. Le moindre manquement au devoir apportera son propre châtement. Contrôle ta colère et retiens tes mains et ta langue. Le meilleur moyen de contenir ta rage est de différer le châtement (que tu comptes infliger à quelqu'un) jusqu'à ce que tu sois calmé et revenu à toi-même. Tu ne parviendras à avoir la maîtrise de toi-même qu'en te rappelant que tu finiras par retourner à ton Seigneur.

Il est impératif que tu étudies soigneusement les préceptes qui ont inspiré les bons et justes gouvernants, qui t'ont précédé. Garde bien à l'esprit l'exemple de notre Prophète, ses Hadiths et les commandements du Saint Coran, ainsi que tout ce que tu as appris de ma propre façon de traiter les choses. Fais de ton mieux pour exécuter les instructions que je t'ai données ici et que tu t'es engagé solennellement à suivre.

Par cet ordre, je t'enjoins de ne pas succomber aux suggestions de ton propre cœur ni de manquer de t'acquitter des devoirs qui te sont confiés.

Je me réfugie auprès du Tout-Puissant et dans Sa sphère illimitée de bénédiction, et je t'invite à prier avec moi pour qu'IL nous accorde, à tous deux, la grâce de céder volontairement notre volonté à Sa Volonté et de nous rendre capables de nous bien acquitter de notre devoir envers Lui et envers Sa création, afin que l'humanité chérisse notre mémoire et que notre action survive.

J'implore Allah de me combler de Ses bénédictions et je Le prie pour qu'IL nous assure, à toi et à moi, Sa grâce et l'honneur de tomber en martyrs pour Sa cause. En effet, nous retournerons à Lui. Que les bénédictions d'Allah couvrent Son Prophète et Sa sainte progéniture. »(*)

L'Imam Ali

(*) N.B. Le célèbre savant, juriste, poète et philosophe arabe chrétien, « Abdul Macîh al-Antâki, mort au cours du 20e siècle, a écrit à propos de cette lettre qu'elle est un code très supérieur à celui de Moïse ou de Hamurabi.

Elle explique, dit-il, comment doit être un gouvernement humain et comment celui-ci doit s'acquitter de sa tâche, et elle justifie les revendications des musulmans selon lesquelles l'Islam veut établir un

gouvernement divin émanant du peuple, fait pour le peuple et par le peuple, et exige que le gouvernant ne recherche pas sa propre satisfaction, mais se soucie d'apporter le bonheur aux citoyens, ce qu'aucune autre religion avant l'Islam n'a essayé de réaliser.

Ali doit être félicité d'avoir introduit ces principes dans son gouvernement et de les avoir inscrits pour la postérité. Selon le très célèbre historien, al-Mas`ûdî (dans "Murûj al-Thahab", vol. II, p. 33, éd. Égypte), l'Imam Ali est crédité d'au moins 480 traités, sermons et épîtres sur des sujets traitant de la philosophie, de la religion, de la loi, de la politique, compilés par Zayn Ibn Wahâb du vivant de l'Imam.

Ces contributions sont tellement appréciables autant par leur contenu que leur mérite littéraire intrinsèque, que quelques-uns de ces chefs d'œuvre ont constitué au cours de l'histoire musulmane des sujets d'étude des centres d'enseignements islamiques. En effet, la réputation de l'Imam Ali semble avoir traversé l'Europe à l'époque de la Renaissance.

Edward Powcock (1604–1691), professeur à l'Université d'Oxford publia la première traduction anglaise de ses "dires" et fit une série de conférences sur sa "Rhétorique" en 1639. Selon Fehrast al-Tûcîjmjfm (p.33), cette lettre fut tout d'abord copiée du vivant de l'Imam Ali (p) par Asbagh Ibn Nabatah.

Et reproduite ou rapportée plus tard dans leurs écrits par différents savants arabes et égyptiens, notamment par Naçr Ibn Muzâhim (1484), al-Jâhidh& al-Baçri (225 H.), Ibn Abi Hadid (655 H.), Ibn Abduh (le réformateur égyptien), et Allamah Muçtaphâ Ibn Najib, le grand savant d'Égypte. Ce dernier considère cette lettre comme "un guide de base en matière d'administration islamique."

La même dévotion passionnée pour la connaissance et l'enseignement qui ont distingué Mohammad (p) anime chaque mot de son illustre disciple. À sa largeur d'esprit qui dépassait de loin l'époque dans laquelle il vivait, s'ajoutaient un sincère dévouement d'esprit et une foi fervente.

Ses sermons, conservés fidèlement par l'un de ses descendants, ses litanies ou psaumes dépeignent un regard tourné vers la Source de Dieu et une foi illimitée en l'humanité. (Sayed Amîr Ali, "The Spirit of Islam" p.363)

Les piliers de l'Islam

Le Saint Prophète Mohammad, que la paix soit sur lui, naquit à la Mecque, au mois de Rabi` al-Awwal de l'An de l'Éléphant, soit 570 après Jésus-Christ (cinquante-trois ans avant le commencement du calendrier hégirien). Il naquit dans la famille de Bani Hâchim, de la tribu de Quraych qui était considérée comme la plus honorable des familles arabes. Le père du Prophète, Abdullah, était mort avant sa naissance.

Le nom de sa mère était Aminah Bint Wahab. Sa naissance fut accompagnée de nombreux signes par lesquels le monde put savoir que le “Sauveur” était apparu. Au début, le Prophète fut allaité pendant quelques jours par Thawbiyyah, une esclave affranchie de son oncle Abou Lahab. Bientôt, il fut remis, selon la coutume arabe de l'époque, à une nourrice bédouine, Halimah Bint Zawayb qui appartenait à la tribu de Bani Sa`ad.

À l'âge de cinq ans, il fut rendu à sa mère qu'il perdit à l'âge de six ans. Désormais l'enfant orphelin fut confié aux soins de son grand-père paternel, Abdul-Muttalib, lequel l'éleva avec un grand amour et beaucoup de soins.

Dès sa première enfance, le Prophète montra des signes de sa préparation divine pour la grande tâche qui l'attendait. Il ne participait pas aux rites idolâtres de sa tribu et ne mentait pas. Il avait d'excellentes habitudes et un caractère irréprochable qui lui attirait la sympathie de ceux qui étaient en contact avec lui. Rapidement il acquit l'épithète de “véridique” et de “digne de confiance”.

Il n'avait pas plus de huit ans lorsque son grand-père, Abdul Muttalib mourut à son tour. De son lit de mort, le vieux grand-père le confia à la charge de son fils Abou Tâlib, lequel s'acquitta de ses devoirs de garde jusqu'à la dernière heure de sa vie. Il aimait son neveu, plus que son propre fils. Le Prophète grandit dans la maison de son oncle, et avant d'atteindre l'âge de l'adolescence, il avait l'habitude d'accompagner son oncle dans ses voyages en caravane.

Le Prophète n'avait reçu aucun enseignement scolaire, et par conséquent il ne savait ni lire ni écrire. Cependant, après avoir atteint l'âge de la maturité, il devint connu pour sa sagesse, sa courtoisie et son honnêteté. Mohammad étant réputé pour sa sagacité et son honnêteté, une femme Quraichite, Khadijah, célèbre pour sa grande fortune, l'engagea comme gardien de ses biens et lui confia la tâche de diriger ses affaires commerciales.

Une fois le Prophète entreprit un voyage d'affaires à Damas pour faire du commerce avec les marchandises de Khadijah, et il put réaliser des bénéfices remarquables en raison de sa capacité.

Lors de ce voyage, l'esclave de Khadijah, Maysarah accompagnait le Prophète, et au retour, il exalta ses habitudes et son caractère devant sa maîtresse, laquelle fut tellement impressionnée qu'elle lui proposa de l'épouser. Le mariage fut rapidement annoncé solennellement, et ce fut un grand succès.

Après son mariage, le Prophète habita dans la maison de Khadijah. Sa femme menait désormais une vie plus stable. Il y avait un accord total et une compatibilité parfaite de tempérament entre la femme et le mari.

Ce fut pendant cette même période que les premiers signes de sa prophétie commencèrent à se manifester. De temps en temps, le Prophète se retirait dans la grotte de Hirâ » (dans les montagnes de Tihamah, région située près de la Mecque) où il passait quelques jours et parfois un mois, loin de l'environnement morne du paganisme et des orgies sauvages des parties de plaisir. Il passait son temps

à méditer et à adorer le Seigneur de l'Univers.

À l'âge de quarante ans, alors qu'il effectuait une retraite spirituelle, il fut choisi par Allah pour devenir Prophète et il reçut la mission de prêcher la nouvelle religion. À ce moment-là, le premier verset du Coran, Al-`Alaq (le Caillot de sang) lui fut révélé. Ce même jour, il retourna chez lui et sur le chemin de retour, il rencontra son cousin Ali Ibn Abi Tâlib, qui après avoir écouté le récit de ce qui était arrivé, déclara son acceptation de la Foi.

Une fois le Prophète rentré à la maison, il raconta à sa femme la révélation qu'il avait reçue, et cette dernière accepta à son tour d'épouser l'Islam.

Le Prophète continua à appeler à son message calmement et discrètement les personnes qu'il considérait comme sensibles à son appel. Progressivement le nombre de ses adeptes atteignit la quarantaine. Ils étaient pour la plupart jeunes et issus de secteurs variés de la société. Ils accomplissaient leurs prières secrètement et dans des lieux isolés. Pour instruire chaque nouveau croyant, le Saint Prophète affectait un plus ancien musulman à cette tâche.

Appel aux proches parents

Après avoir prêché de cette façon pendant trois ans, le Prophète reçut d'Allah l'autorisation de profiter des conditions tribales qui prévalaient dans sa société pour étendre son appel à une autre catégorie de gens :

« Avertis tes proches parents et sois bon envers tes adeptes croyants. S'ils te désobéissent, dis-leur : "Je désavoue ce que vous faites." » (Sourate al-`Chu`arâ', 26 : 214-216)

Le Messager d'Allah invita donc ses proches parents à un festin. Une quarantaine de personnes répondirent à son invitation. Dès qu'il se mit à prêcher parmi elles, son oncle, Abdul Uzza, dit Abou Lahab, lui infligea un affront et les invités se dispersèrent dans la confusion. Un peu plus tard, le Prophète invita une nouvelle fois ses proches parents. Mais cette fois-ci, malgré l'opposition et les menaces d'Abou Lahab, le Prophète put dire ce qu'il voulut.

Toutefois, il n'y eut qu'Ali pour répondre à son invitation et le soutenir fermement. Sur ce, le Prophète s'adressant à Ali déclara : « Tu es mon frère, mon successeur et mon vizir (député) ». (S'appuyant sur des documents transmis par la Famille du Prophète et sur des poèmes encore conservés, composés par Abou Tâlib, les chiites croient que ce dernier avait lui aussi embrassé l'Islam à cette occasion.

Toutefois, étant donné qu'il fut le seul protecteur du Prophète, il cacha sa foi au public afin de préserver son influence sur Quraych).

L'Appel général

Après cette étape difficile, le Prophète commença sur ordre d'Allah, à prêcher son appel ouvertement. Il reçut en effet la révélation suivante :

« Proclame ce qui t'est ordonné et n'accorde pas d'importance aux polythéistes. » (Sourate al-Hijr, 15:94)

Le Prophète monta sur la colline de Çafâ, et appela les Quraych à s'y rassembler. Une fois qu'ils furent là, il leur dit : « Si je vous disais que l'ennemi s'approche de vous, me croiriez-vous ? » « Oui ! », répondit tout le monde. « Je vous mets en garde contre un sévère châtimeur », leur dit-il en ajoutant : « O Fils d'Abdul Muttalib ! O Fils d'Abdu Manaf ! O Fils de Zuhrah ! Sauvez-vous de l'Enfer. Je ne vous serais d'aucune utilité devant Allah. »

Cette déclaration marqua le début d'un conflit persistant. Néanmoins, elle eut une influence heureuse et de grandes envergures sur la diffusion de l'Islam. Les Quraych firent tout ce qu'ils purent pour faire plier l'Islam naissant. Ils exercèrent toutes sortes de pressions sur le Saint Prophète. Beaucoup de musulmans faibles physiquement et matériellement furent torturés. Mais ils restèrent tous fermes dans leur foi.

Ce fut Abou Tâlib qui prêta un appui total au Saint Prophète pendant cette période d'épreuves et de tribulations, et qui le sauva des machinations des infidèles.

Vers l'Éthiopie

Lorsque l'opposition et les excès des Quraych devinrent insoutenables, le Saint Prophète autorisa un certain nombre de musulmans à émigrer en Éthiopie. En tout, 80 hommes et 18 femmes partirent pour le pays hospitalier du Négus.

La mise au ban

Lorsque les Quraych eurent échoué dans leurs tentatives pour empêcher l'émigration des musulmans, ils décidèrent de mettre au ban les Bani Hâchim, le clan du Prophète. Cette mise au ban de la société se poursuivit pendant trois ans, au cours desquels les Bani Hâchim furent forcés de se réfugier dans « le passage montagneux d'Abou Tâlib », un fort dans les vallées de la Mecque.

Personne n'établit de transactions ou n'eut de rapports avec eux tout au long de cette période. Finalement le siège, n'ayant pas pu intimider les Bani Hâchim, fut levé.

L'année du deuil

Mais le soulagement fut de courte durée. L'année suivante les musulmans reçurent un coup sévère par la mort d'Abou Tâlib, qui avait été le protecteur le plus courageux et le plus influent du Saint Prophète. Un peu plus tard, Khadijah, la femme bien-aimée du Saint Prophète, décéda à son tour. Outre sa prudence et sa sagacité, Khadijah était une femme sympathique et de noble caractère. Elle avait dépensé sa fortune sans hésitation pour la cause de l'Islam.

Pendant toute sa vie, le Saint Prophète gardera de tendres souvenirs de son amour et de sa fidélité. Il la complimentera souvent et évoquera sans cesse ses bonnes actions. Une autre femme du Prophète, Ayechah, reconnut qu'elle n'avait envié aucune des femmes du Prophète autant qu'elle avait envié Khadijah, bien qu'elle ne l'eût jamais vue. Elle raconta aussi que chaque fois que le Prophète abattait un mouton, il envoyait quelques morceaux de viande aux amis de Khadijah.

L'année où ces deux tristes événements se produisirent est appelée dans l'histoire musulmane « `Âm al-Huzn », l'Année du Deuil.

Le refus de Ta'if

Ayant été déçu par les Quraych, et éprouvé par la perte de son vénérable protecteur et de sa femme chérie, le Saint Prophète tourna son attention vers les autres tribus. Il alla à Ta'if, y resta un mois, rencontra les personnages éminents de la ville et les appela au message de la Vérité. Mais la ville de Ta'if s'avéra comparable à la Mecque quant au traitement qu'elle réserva au Saint Prophète.

En effet, les habitants de Ta'if, ne se contentèrent pas de rejeter l'appel du Prophète : ils encouragèrent la populace de la ville à jeter des pierres sur lui. Il retourna donc profondément désappointé.

Le Saint Prophète avait l'habitude de contacter les hommes des tribus, rassemblés à la Mecque et à Mina pendant la saison du pèlerinage, pour prêcher l'Islam parmi eux.

La Hijrah (L'Émigration)

Un jour, le Saint Prophète passa près d'un groupe de gens appartenant à la tribu des Khazraj. Comme d'habitude, il s'approcha d'eux et leur récita quelques versets du Saint Coran, qui les ébahirent. Immédiatement ils acceptèrent la nouvelle foi. Une fois qu'ils retournèrent dans leur ville, Yathrib, ils se mirent à prêcher l'Islam.

L'année suivante, douze personnes vinrent de Médine à « Aqabah, près de Mina, pour prêter serment d'allégeance au Saint Prophète. Cet événement est appelé le Premier Serment de « Aqbah. Le Saint Prophète envoya Mu'âb Ibn `Umayr avec eux pour leur enseigner les commandements de la religion et propager l'Islam.

La troisième année, une délégation le rencontra secrètement à la faveur de la nuit, au même endroit. Les membres de la délégation invitèrent le Saint Prophète dans leur ville et lui promirent de lui apporter l'aide nécessaire. Abbas, un oncle du Saint Prophète, bien qu'il restât non musulman, fut présent à cette occasion. Cet événement est connu sous l'appellation du Second serment de `Aqbah.

Dès ce moment le Saint Prophète autorisa les musulmans à émigrer par petits groupes à Médine. Craignant la fuite du Saint Prophète, les Quraych conspirèrent pour l'assassiner. Allah informa Son Prophète de l'existence de cette conspiration et lui ordonna d'émigrer :

« Et (rappelle-toi) comment les incroyables complotèrent contre toi soit pour s'emparer de toi soit pour te tuer ou te bannir. S'ils usaient de stratagème, Allah aussi usait de stratagèmes, et c'est Allah qui est le plus fort en stratagèmes. » (Sourate al-Anfâl ; 8:30)

Pour tromper la vigilance des Quraych qui lui tendaient une embuscade en vue de le tuer, le Saint Prophète ordonna à Ali de dormir dans son lit, et il quitta la Mecque pour Médine avec Abou Bakr. Ils se cachèrent pendant trois nuits dans une grotte appelée Thaur. Lorsque la chasse à l'homme organisée par les Quraych se relâcha, ils se dirigèrent vers Médine par une route peu fréquentée.

Après avoir voyagé pendant plusieurs jours, le Saint Prophète arrive à Quba (une banlieue de Médine) où il resta deux jours en attendant l'arrivée d'Ali. Une nouvelle ère dans l'histoire de l'Islam commença avec cette émigration (Hijrah).

Médine comme État

Après la Hijrah, l'Islam entra dans une phase nouvelle la phase de la consolidation et de l'édification d'un ordre social fondé sur les enseignements islamiques. La construction d'un masjid fut la première mesure prise dans ce sens. Autour du masjid furent construites plusieurs pièces d'habitation. Le bâtiment fut simple dans sa forme et dans sa structure. Les murs étaient en terre et le toit en palmes de dattier. Ce masjid s'appelle aujourd'hui al-Masjid al-Nabawî.

La priorité donnée à la construction du masjid fut une démonstration pratique du fait que l'Islam se fondait sur la soumission à Allah. Aucun bâtiment ne fut construit pour le siège du gouvernement. Le masjid servait de lieu de culte, de salle d'assemblée, de cour de justice, d'école et de quartier général de l'armée.

La formule de la coexistence fraternelle

Lorsque le Saint Prophète arriva à Médine, la société tribale de cette ville avait des intérêts opposés et des points de vue divergents. Les plus importants éléments qui y vivaient étaient :

1. Les musulmans

Les musulmans se composaient des Muhâjirîne (immigrants) et des Ançâr (les partisans). L'appellation « Ançâr » fut donnée par le Saint Prophète aux tribus des Aws et des Khazraj en raison de leur aide et soutien à la cause de l'islam au moment de l'épreuve.

Les Muhâjirîne furent les premiers musulmans qui émigrèrent de la Mecque pour fuir les souffrances que leur feraient subir les infidèles. Ils abandonnèrent leurs maisons, leurs biens, leurs parents et leurs voisins pour préserver leur foi. Pour faire face à la situation de l'après-Hijrah, l'islam prit plusieurs mesures, les unes à long terme, les autres à court terme.

Le but en fut de poser les fondations d'un nouvel ordre social. Il introduisit tout d'abord le concept de fraternité dans la foi, au sens le plus profond du terme, comme une politique générale :

« O vous les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous vous avons constitués en peuples et tribus pour que vous vous connaissiez entre vous. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous. » (Sourate al-Hujurât ; 49: 13)

Le Prophète abolit la coutume préislamique de vanter les mérites de l'ascendance et fit du savoir et de la piété le critère de la valeur de chacun dans la vie islamique. Il conféra une forme concrète à son idée en établissant la fraternité entre les Muhâjirine et les Ançâr. Il ordonna à chacun des Ançâr d'adopter un Muhâjir (sing. de Muhâjirine) comme frère. Cette loi resta en vigueur jusqu'à ce qu'elle fût abrogée après la Bataille de Badr.

Grâce à cette loi, il était tout à fait normal que beaucoup d'Ançâr cèdent la moitié de leurs biens aux frères Muhâjirine. Ce système n'établit pas seulement de grands liens fraternels entre les Muhâjirine et les Ançâr, mais il résolut également, d'une manière naturelle, le problème économique auquel les Muhâjirine furent confrontés.

Il est à rappeler que les Muhâjirine, pour leur part, n'exploitèrent pas indûment les sentiments généreux des Ançâr. Ils firent tout ce qu'ils purent pour être indépendants aussi tôt que possible.

2. Les Juifs

La deuxième composante des habitants de la ville de Médine était constituée des Juifs qui vivaient à l'intérieur et à l'extérieur de Médine, et qui étaient très différents des autres Médinois, d'autant plus qu'ils avaient une religion et des coutumes différentes.

Le Saint Prophète prit des mesures spéciales pour pacifier les Juifs. La majeure partie de la constitution de l'État de Médine, connue sous le nom de « La Convention de Médine », et par laquelle le Prophète se révéla être un esprit supérieur de son époque, concernait les Juifs. Ci-après quelques-unes des plus importantes clauses de cette convention :

- a. Tous les Musulmans, qu'ils soient de Quraych ou de Médine, et tous ceux qui ont fait cause commune avec eux constitue une seule nation.
- b. Chacun jouira de la sécurité de vie et de propriété, indépendamment de sa position sociale. Les musulmans sentent attacher les uns aux autres par un lien commun.
- c. Les Juifs appartenant aux différentes branches de Bani `Awf formeront avec les musulmans une seule nation composée. Ils auront la même liberté de pratiquer leur religion que les musulmans. Ceux qui auront été coupables d'injustice et de crime seront punis.
- d. Les Juifs et les musulmans supporteront leurs dépenses respectives, mais ils doivent se joindre pour combattre les ennemis de ceux qui ont accepté la constitution.
- e. Toutes disputes entre ceux qui ont accepté cette constitution devront être soumises au Prophète d'Allah, Mohammad, pour arbitrage¹.

3. Les hypocrites

La troisième composante importante de la population de Médine était constituée des hypocrites qui, poussés par l'enthousiasme populaire, professaient l'Islam du bout des lèvres, mais tout en restant toujours prête à trahir les musulmans.

Les hypocrites avaient des motifs divers pour être hostiles à l'Islam. Une partie d'entre eux pensaient que l'Islam avait porté atteinte à leur intérêt, d'autres le considéraient comme une menace pour leurs croyances et rites païens. D'autres encore, manifestant leur chauvinisme, regardaient les Muhâjirine comme des intrus. Le Prophète fit montre d'une grande tolérance envers les hypocrites.

L'importance de la Hijrah

La Hijrah eut un impact profond sur le cours des événements. Elle s'avéra être de bon augure pour la mission divine et ce fut à partir de ce moment que l'Islam commença à progresser. Le premier but de cet événement fut l'instauration du premier État islamique sous la direction du Saint Prophète.

La politique militaire

L'établissement de l'État islamique comportait l'élaboration d'une politique militaire. Comme son but principal était de transmettre le Message divin à l'humanité, l'État islamique œuvra en vue d'enlever toutes les barrières qui empêchaient la lumière d'éclairer les gens.

Pour des raisons pratiques, la politique militaire de l'État islamique revêtait deux formes : offensive et défensive. Toutefois, dans les deux cas le but stratégique était le même, à savoir, la suppression des obstacles qui se dressaient devant la Mission islamique.

Le traité de paix de Hdaybiyyah

La Bataille du Fossé fut la dernière tentative des Quraych de vaincre les musulmans. Ensuite, ils restèrent sans ressort, et frappés de terreur. Un jour des rumeurs parvinrent à leurs oreilles, faisant état de négociations secrètes engagées par les musulmans avec les Juifs de Khaybar, en vue d'entrer en alliance avec eux. Le Saint Prophète décida de devancer cette action et de se réconcilier avec les Quraych. Il choisit pour exécuter ce dessein la saison sacrée du Hajj.

Accompagné de 1500 adeptes, le Prophète partit pour la Mecque. Tous les musulmans étaient en état d'Ihrâm², et leurs épées étaient dans leurs fourreaux. Le Saint Prophète avait, en effet, annoncé qu'il voulait accomplir le Hajj et non faire la guerre.

En tout cas, les Quraych considérèrent son mouvement avec suspicion et postèrent une grande armée sous le commandement de Khalid Ibn al-Walid, pour lui barrer la route de la Mecque.

Quelques jours après, le Saint Prophète campa à al-Hdaybiyyah, à quelques kilomètres de la Mecque. Les Quraych envoyèrent une délégation pour sonder ses intentions. La délégation fut assurée que les musulmans n'avaient aucune autre intention que l'accomplissement du Hajj. Bien que les membres de la délégation fussent convaincus de la bonne volonté du Prophète, les Quraych restèrent inflexibles.

Plus tard, le Saint Prophète envoya `Othman Ibn `Affân, comme émissaire, à la Mecque. Les Quraych le détinrent pendant trois jours. Entre-temps, des rumeurs firent état de l'assassinat d'Othman.

Là-dessus, le Saint Prophète demanda à ses compagnons de prêter serment d'allégeance en vue de combattre, si le cas l'exigeait. Cette prestation de serment d'allégeance s'appela, Bayt`at al-Ridhwân (L'Allégeance du plaisir), ou « L'allégeance sous l'Arbre ». Allah exalta ceux qui y avaient prêté ce serment d'allégeance. En effet le Saint Coran dit :

« Allah est satisfait des croyants qui t'ont prêté serment d'allégeance, sous l'arbre. IL connaissait ce qu'ils avaient dans leurs cœurs ; aussi leur a-t-IL accordé la confiance et les a-t-IL récompensés par une victoire immédiate. » (Sourate al-Fat-h, 48: 18)

Après beaucoup de difficultés, un traité de paix fut conclu grâce auquel les Quraych purent sauver la face, et le Prophète obtint tout ce qu'il voulait vraiment. Ce fut le fruit de sa superbe stature d'homme d'État. Les principales clauses de ce traité furent :

- a. Les hostilités doivent cesser durant une période de dix.
- b. Toute personne des Quraych se joignant au Saint Prophète sans la permission de sa tribu doit être renvoyée aux Quraych, mais si quelqu'un parmi les musulmans rejoint les Quraych, il ne sera pas extradé.
- c. Toute tribu manifestant le désir de contracter une alliance avec Mohammad ou avec les Quraych doit

avoir toute liberté de le faire.

d. Mohammad et ses compagnons doivent rebrousser chemin cette année, mais ils auront la permission de se rendre à la Mecque l'année prochaine et d'y rester pendant trois jours avec leurs épées rengainées.

Certains musulmans, dont Omar Ibn al-Khattâb, qui étaient à la tête de ceux qui ne purent comprendre la signification de ce traité, émirent de sérieux doutes sur son utilité. Ils maintinrent obstinément leur position jusqu'à ce qu'Allah eût décrit ledit traité comme « Une Victoire Évidente ».

Le traité eut des effets de longue portée. Il mit pratiquement fin aux hostilités entre les musulmans et les Mecquois, et par voie de conséquence, il prépara le terrain à la propagation de l'Islam. Il offrit aux adversaires l'occasion de réfléchir aux mérites de la religion contre laquelle ils avaient lutté jusqu'ici inutilement. Il donna aux musulmans un répit leur permettant de consolider leur société et leur État.

Les nouveaux horizons

L'Islam, depuis ses débuts à la Mecque, était très exigeant quant à sa revendication d'être une religion universelle visant à guider l'humanité tout entière.

Le Message de l'Islam offre à l'homme toute la possibilité de se développer et de s'épanouir. L'Islam est la religion qui se conforme à la nature humaine et qui pourvoit à tous les besoins humains. De là son universalité.

Beaucoup de versets révèlent sa nature universelle ; en voici un exemple :

« Nous t'avons seulement envoyé (Mohammad) comme source de bénédiction pour le monde entier. » (Sourate al-Anbiyâ', 21: 107)

Les premiers adeptes de l'Islam appartenaient à des races variées. Ils comprenaient à la fois des Arabes et des non arabes, tels Hamzah Ibn `Abdu1 Muttalib, « Ammâr Ibn Yâcir, Salman al-Faricî (le Persan), Bilâl al-Habachî (l'Africain), Suhayb (le Grec), etc.

Conformément à cette politique, le Saint Prophète approcha les tribus arabes à l'exclusion des Quraych, et ensuite, il écrivit des lettres aux dirigeants du monde, y compris les empereurs de Byzance et de la Perse, les plus grandes puissances de l'époque.

La conquête de la Mecque

Deux ans après la conclusion du traité de paix de Hdaybiyyah, la conquête de la Mecque fut achevée. Le Saint Prophète détruisit les idoles se trouvant dans la Ka`bah, s'écriant avec des mots du Saint Coran :

« *La Vérité est venue, l'erreur a disparu.* » (Sourate *Banî-Isrâë1* ; 17:81)

Ali Ibn Abi Tâlib l'aïda dans sa tâche. Le Saint Prophète traita l'ennemi vaincu avec beaucoup de générosité et décréta une amnistie générale.

Le Pèlerinage d'Adieu

En l'an 10 de l'hégire, le Saint Prophète annonça qu'il allait à la Mecque pour accomplir le pèlerinage. À cette annonce, des gens de tous les coins de l'Arabie se joignirent à lui pour le Hajj. Leur nombre dépassa les 100.000 pèlerins. À `Arafat, le Saint Prophète prononça un sermon remarquable et bien connu dans les annales de l'Islam.

Il mit hors la loi l'usure et déclara les musulmans frères les uns des autres, indépendamment de leurs races et de leurs couleurs. Il affirma qu'un Arabe n'était, d'aucune façon, supérieur à un non-Arabe. Il dit que les hommes avaient des droits sur les femmes, de même que les femmes en ont sur les hommes. Ce sermon a été décrit justement comme une « Charte des droits de l'Homme. »

L'allégeance de Ghadîr

Sur le chemin du retour à Médine, le Saint Prophète fit halte avec tous ceux qui l'accompagnaient, à un endroit nommé Ghadîr Khom. Là, il reçut l'ordre d'Allah de désigner Ali Ibn Abi Tâlib comme son successeur et comme Commandeur des croyants. Ce jour-là il faisait très chaud et l'événement se produisit vers midi.

Ce n'était pas un hasard que le Prophète ait choisi ce moment précis et cet endroit particulier pour cette proclamation historique de la plus grande importance. Beaucoup de musulmans n'auraient plus l'occasion de rencontrer le Saint Prophète une seconde fois. Pour eux, c'était le moment de la séparation. Le Prophète demanda à tous les musulmans de se rassembler autour de lui, pour prononcer à leur intention un sermon.

Celui-ci sera rapporté par trente compagnons du Saint Prophète, dont Zayd Ibn Arqam. D'autres le rapporteront de 110 compagnons et de 84 suivants (Tâbi'îne). Ce sermon constitue le plus authentique hadith relaté consécutivement par des savants et des « traditionnistes » éminents. Il est rapporté comme suit :

Le Saint Prophète a dit : « Allah est mon Maître et je suis le Maître des croyants. Ceux-ci doivent me considérer comme étant plus responsable d'eux qu'eux-mêmes. Quiconque me considère comme étant son maître, doit considérer Ali aussi comme tel. O Allah ! Secours celui qui le soutient, et sois l'ennemi de celui qui devient son ennemi. »[3](#)

Une fois le sermon terminé, le Saint Prophète accomplit la prière de midi, et puis il demanda aux musulmans de prêter serment d'allégeance à leur Imam, Ali. Tous les musulmans présents à cette

occasion suivirent son ordre.

La dernière volonté du Saint Prophète

Peu après son retour à Médine, le Prophète tomba malade. Un jour où sa maladie s'aggrava, il dit : « Apportez-moi un encrier, une plume et un morceau de papier. Je voudrais écrire quelque chose qui vous guidera après ma disparition. » Ayant prononcé ces mots, le Saint Prophète perdit connaissance. Quelqu'un qui était présent à ce moment-là fit remarquer que le Saint Prophète parlait d'une façon incohérente.

Lorsqu'il reprit connaissance, ceux qui étaient présents lui demandèrent s'ils devaient apporter l'encrier, la plume et le morceau de papier, le Saint Prophète dit : « Non ! Pas après ce que vous avez dit. En tout cas, je vous ordonne d'être bons envers les Gens de Ma Maison (Ahl Bayti) après moi. » Le Saint Coran dit : « Dis (O Mohammad) : je ne vous demande aucune récompense (pour ma Prophétie) excepté votre affection envers mes parents. »⁴

Lorsque la fin approcha, il donna les instructions nécessaires à l'Imam Ali pour qu'il s'exécutât sa volonté après sa mort. Enfin il expira, la tête dans le giron de l'Imam.

La personnalité du Saint Prophète

Le Prophète était l'incarnation de toutes les vertus et qualités d'un croyant, qui sont décrites dans le Saint Coran. Il était à la fois et en même temps le plus grand penseur, l'adorateur le plus dévot, et la personne la plus juste dans ses rapports avec sa famille et les gens en général. Personne ne peut le décrire mieux qu'Allah qui a dit que Son Messenger possédait le plus noble caractère. L'une de ses femmes a dit que son caractère était le Coran. Allah a dit :

« ***Vous avez, dans le Messenger d'Allah, un excellent modèle.*** » (Sourate al-Ahzâb, 33:21)

Le Saint Coran dit aussi :

« ***(Mohammad) Dis-leur : "Suivez-moi si vous aimez Allah ; Allah vous aimera..."*** » (Sourate Âle `Imrân, 3:31)

Comme le Prophète Mohammad était sous la protection d'Allah, il se distinguait des membres de la société dans laquelle il avait été élevé. Dès le début, il était connu et respecté pour son noble caractère. Même les païens qui le connurent l'appelèrent « le véridique » et « le digne de foi. »

L'aspect social de sa vie

L'Imam al-Hussayn, citant son père, dit que le Saint Prophète était toujours agréable et courtois. Il n'a jamais crié au visage de quelqu'un ni n'a jamais été fautif envers quelqu'un. Il n'a jamais employé un

mot grossier. Anas Ibn Malik dit : « Je l'ai servi pendant dix ans. Même lorsque je faisais quelque chose qu'il n'aimait pas, il ne me demandait jamais pourquoi je l'avais fait. »

En tant que dirigeant

Toute personne équitable qui étudie les différents aspects de la personnalité du Saint Prophète, en tant qu'homme, en tant que chef de famille, en tant que membre de la société, en tant que juge, en tant qu'administrateur, instituteur, commandant de l'armée, etc., conclura que sa perfection en tout est la preuve catégorique de sa qualité de Messenger divin. L'histoire de l'humanité n'a été témoin d'aucune autre personne atteignant un tel degré de perfection.

Comme commandant de l'armée, audacieux, courageux et clairvoyant, il avait une étonnante connaissance des questions stratégiques et des manœuvres planifiées à l'avance. Il a pu livrer et gagner la Bataille de Badr avec une petite force mal équipée. Il a su rester ferme après avoir subi des revers à Uhud.

C'est grâce à son courage personnel que le flot de l'ennemi fut arrêté lors de la Bataille de Hunayn, et que la défaite initiale fut transformée en victoire finale. Dans la Bataille de Khaybar et à la veille de la Conquête de la Mecque, il a exploité pleinement l'élément de surprise. Dans beaucoup d'occasions, il a pris des mesures spéciales en vue de démoraliser l'ennemi et de semer le trouble dans ses rangs.

Outre ses qualités de commandant militaire, le Saint Prophète a contribué beaucoup au bien-être de l'humanité en général. Il prenait tout d'abord l'initiative de faire une chose, et il demandait ensuite aux autres de le suivre. Il a établi les « droits » des gens alors que la tyrannie sévissait partout. Il a introduit « l'égalité » quand la discrimination indue était monnaie courante. Il a donné aux gens la liberté, alors qu'ils gémissaient sous le joug des tyrans.

C'est là une brève esquisse de la vie et du caractère du Prophète de l'Islam. Il a fondé une religion qui a enseigné aux gens à adorer et craindre seulement Allah, à Lui obéir et à demander, à Lui seul, le secours. La Chari`ah islamique, un code compréhensible couvre tous les aspects de la vie humaine, y compris les « droits », la « justice », « l'égalité » et la « liberté ».

La connaissance de la Chari`ah a été transmise par le Saint Prophète aux Membres de sa Famille (Ahl-Elbayt), lesquels sont les guides et les gardiens de la Ummah après lui.

Les descendants du Saint Prophète

Les Ahl-Elbayt ont été purifiés et honorés par Allah. Ce fait a été expliqué et corroboré par la célèbre déclaration du Saint Prophète, rapportée par un grand nombre de ses compagnons, et selon laquelle il laissait deux précieuses entités inséparables parmi Ses adeptes : Le Livre d'Allah et ses Ahl-Elbayt ; et quiconque s'attache à toutes les deux est préservé de l'égarement⁵.

Dans une autre occasion, le Prophète a dit : « Les Membres de ma Famille sont comme l'Arche de Noé ; quiconque y était monté a eu la vie sauve, et quiconque s'en était éloigné a été perdu. »

Les Hadiths et les récits historiques affirment unanimement que le terme « Ahl al-Bayt » s'applique uniquement à : Fâtimah al-Zahrâ', Ali al-Murtadhâ (Ibn Abi Tâlib), al-Hassan (ibn Ali) al-Mujtabâ et al-Hussayn (Ibn Ali) al-Chahîd.

Les Ahl-Elbayt mentionnés dans le trente-troisième verset de la Sourate Al-Ahzâb ne comprennent personne d'autre que : Ali, Fâtimah, al-Hassan, al-Hussayn⁶, et les neuf autres Imams descendant de l'Imam al-Hussayn, dont chacun possède la qualité d'infailible.

Fâtimah al-Zahrâ

Nous avons déjà présenté un résumé de la vie du Saint Prophète et nous allons exposer plus loin la biographie des Douze Imams Infaillibles. Il nous semble donc convenable de dire quelques mots ici sur la fille illustre du Saint Prophète, Fâtimah al-Zahrâ', la femme du Commandeur des croyants, et la mère d'al-Hassan et d'al-Hussayn.

La Dame Fâtimah est une figure centrale parmi les Ahl-Elbayt, puisqu'elle est la fille du Prophète, la femme d'Ali, la mère d'al-Hassan et d'al-Hussayn, et l'aïeule des neuf autres Imams infaillibles.

Elle est née à la Mecque, le Vendredi, 20 Jumadi-II, huit ans avant la Hijrah (l'hégire — l'Émigration). C'est à propos d'elle que le Saint Prophète a dit : « Quiconque fait du mal à Fâtimah, me fait du mal à moi-même, et quiconque me fait du mal, fera du mal à Allah. »

Fâtimah a hérité de son illustre père l'esprit de sagesse, la détermination, la force de volonté, la piété, la sainteté, la générosité, la bienveillance, la dévotion envers Allah, le sacrifice de soi, l'hospitalité, l'endurance, la patience, le savoir, la noble disposition.

« J'ai souvent vu ma mère, dit l'Imam al-Hussayn, absorbée dans la prière du crépuscule jusqu'à l'aube. » Sa générosité et sa compassion pour les pauvres étaient telles, que pas un indigent n'a quitté sa porte sans avoir été servi.

Les successeurs du Saint Prophète

Lorsqu'on sème des graines, on désire voir les plants grandir et fleurir. De son vivant, le Saint Prophète nommait toujours un administrateur pour chaque ville ou village dès qu'il était conquis. Chaque fois qu'il envoyait des troupes pour livrer un combat, il désignait un commandant, et parfois, même plusieurs commandants alternatifs.

Chaque fois qu'il partait en voyage ou s'éloignait pour participer à une bataille, il nommait systématiquement un successeur pour prendre la charge de Médine.

Le Saint Prophète n'ignorait pas le fait que la société musulmane aurait besoin, après sa disparition, d'un chef infaillible pour mettre en exécution les Lois divines et promouvoir les objectifs islamiques. Il savait également que sans un chef infaillible, la Communauté musulmane ne pourrait rester comme une nation vivante et vigoureuse.

Dès lors, comment peut-on prétendre que le Saint Prophète qui chérissait l'Islam plus que toute autre chose aurait pu le laisser sans garde ni escorte !

En même temps, il n'était pas possible, non plus, qu'il ait laissé aux gens le soin de choisir son successeur, car celui-ci devait avoir des qualités spéciales de connaissances, de piété et d'infaillibilité. Il va de soi que le meilleur juge est Allah, et non pas les gens. Dès lors comment peut-on laisser les gens déterminer les mérites du plus haut ordre par consultation ou élection ?

Tout comme les prophéties concernant la venue du Saint Prophète, les prophéties concernant les Douze Imams se trouvent également dans les livres saints.

L'Ancien Testament corrobore cette affirmation lorsqu'il relate la Promesse divine faite au Prophète Ibrâhîm, concernant ses deux fils, Is-hâq et Ismâ'îl :

Selon ces propos d'Allah, tels qu'ils sont rapportés dans l'Ancien Testament, les douze principes sont les douze Imams qui furent de la descendance d'Ismâ'îl, fils d'Abraham (Ibrâhîm). D'après le pacte qu'Allah établit avec Abraham, celui-ci fut pourvu d'une lumière divine de guidance. La descendance d'Abraham fut dédoublée et divisée en deux branches, celle d'Ismâ'îl et celle d'Isaac, (Is-hâq).

À travers Isaac, la descendance est passée par Jésus Christ, et à travers Ismâ'îl, par Abdul Muttalib. De nouveau, elle s'est dédoublée en deux branches et elle est passée à travers Abdullah par le Prophète Mohammad, et à travers Abou Tâlib par l'Imam Ali.

Un hadith authentique et unanimement accepté rapporte que le Saint Prophète dit à de nombreuses occasions qu'il serait suivi de douze commandeurs⁷, et selon une autre version, de douze califes⁸ dont le premier serait Ali et le dernier al-Mahdi.

Ainsi, il est évident que les successeurs du Saint Prophète ne doivent être nommés que par Allah. C'est pourquoi le Saint Prophète présenta Ali Ibn Abi Tâlib comme son successeur à diverses occasions. Nous avons tous entendu parler de l'événement de Ghadir. C'était l'une de ces occasions.

Cet événement eut lieu vers la fin de la vie du Saint Prophète, lorsqu'il revenait du Pèlerinage d'Adieu. Dans un lieu appelé Ghadir Khum, le Saint Prophète proclama formellement Ali son successeur et Commandeur des croyants en présence de dix mille personnes.

Malheureusement, certaines personnes ne permirent pas, pour diverses raisons, que cette volonté du Saint Prophète fût mise à exécution, et elle devint par conséquent une source de division entre les musulmans.

Chacun des onze autres membres de la Maison du Prophète (Ahl-Elbayt), qui lui succédèrent, fut aussi nommé par l'Imam précédent. La chaîne de transmetteurs et les récits de ces nominations sont enregistrés dans des livres authentiques de Hadith.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les Imams ont été exclusivement choisis à travers une nomination faite par le Saint Prophète ou le précédent Imam. En fait ils avaient été désignés par Allah qui peut seul déterminer leur aptitude à occuper ce poste d'Imam.

En outre, l'histoire atteste le fait que l'Imam Ali et les autres Imams possédaient les qualités saillantes qui firent d'eux les dirigeants compétents de l'Ummah musulmane. Une étude de l'histoire et des sources de Hadith montrerait qu'aucun des compagnons du Saint Prophète n'était l'égal de l'Imam Ali quant à son savoir, sa piété, sa vaillance et ses autres vertus.

Les fonctions et les qualifications

L'Islam a prescrit de très hautes qualifications pour un Dirigeant divin. Celui-ci doit être, en effet, le plus sage, le plus vertueux et le plus aimable de tous. Il doit être aussi immunisé contre toutes sortes de péchés, de transgressions, d'erreurs, de fautes.

Le Saint Prophète et les Imams, outre leur qualité de dirigeants religieux, sont, dans leur exercice de la direction de la société, responsables de toutes les fonctions gouvernementales, et ils doivent, en tant que tels, posséder les qualifications requises pour assurer cette responsabilité.

Le Saint Prophète est le fondateur de la religion, les Imams en sont les protecteurs. L'un et les autres sont désignés par Allah. Le Prophète seul reçoit la révélation, l'Imam est l'héritier de tout le savoir prophétique. L'Imam ne reçoit pas de révélation, mais concernant sa proximité du Tout-Puissant Allah, il est seulement celui qui vient après le Prophète.

Le Prophète et l'Imam ont tous deux un rôle constructif à jouer et ne manquent pas de se sacrifier dans l'intérêt de la Ummah.

Le rôle accompli par l'Imam al-Hassan dans le combat contre les hypocrites et le soulèvement contre l'appareil tyrannique est indéniable. L'Imam al-Bâqir et l'Imam al-Çâdiq ont contribué d'une façon évidente à la propagation des connaissances islamiques et d'autres sciences. L'Imam al-Redhâ a défendu les dogmes islamiques et a prémuni la guidance idéologique contre l'invasion des idées étrangères à une époque où l'Islam se répandait dans de vastes territoires du monde.

Il en va de même pour le rôle joué par les autres Imams à leurs époques respectives. Donc, outre l'exercice de leur fonction commune de dirigeants religieux, chacun de ces Imams avait une mission spéciale en relation avec les circonstances spécifiques de son temps et de son époque. L'histoire nous informe que chaque Imam a accompli ses devoirs de la façon la plus majestueuse en se sacrifiant sur le chemin d'Allah.

Il a été déjà démontré qu'un Imam doit être nommé par Allah et Son prophète, car personne d'autre ne sait qui est infaillible.

De là, le Saint Prophète avait le devoir impérieux de présenter son successeur aux gens. S'il ne l'avait pas fait, il aurait failli à sa mission prophétique. Ce qui est impensable et inconcevable pour tout musulman. C'est pourquoi les chiïtes croient que le Prophète de l'islam a désigné son successeur, lequel n'était autre qu'Ali Ibn Abi Tâlib, croyance corroborée et confirmée par des faits historiques.

Non seulement le Prophète a nommé son successeur immédiat, mais il a également désigné tous les Imams qui lui succéderaient. Il a dit qu'il y aurait douze califes après lui, qu'ils appartiendraient tous à la tribu de Quraych, que le premier d'entre eux serait Ali, et le dernier le Mahdi promis. Dans un autre Hadith, il a mentionné expressément les noms de tous les douze Imams.

L'Imam Ali Al-Murtadhâ

L'Imam Ali (que la paix soit sur lui), le premier Imam, était le cousin du Saint Prophète. Il est né dans la Maison sacrée (la Ka`bah), à la Mecque, le Vendredi 13 du mois de Rajab, trente ans après l'Année de l'Éléphant (soit 570 après Jésus-Christ). Personne d'autre, ni avant lui ni après, n'est jamais né dans la Maison d'Allah le Très-Haut. Son père Abou Tâlib était le seul frère vrai du père du Prophète, Abdullah Ibn Abdul Muttalib.

Sa mère était Fâtimah, la fille d'Asad Ibn Hâchim Ibn Abd Manaf. Elle était comme une mère pour le Prophète d'Allah. L'Imam Ali a grandi sous la tutelle du Saint Prophète. Comme l'a dit l'Imam lui-même : « Le Saint Prophète m'a élevé dans ses propres bras et m'a nourri de sa propre bouchée. Je l'ai suivi partout où il est allé, comme un petit chameau suivant sa mère. Chaque jour un nouvel aspect de son caractère rayonnait de sa personne, que j'acceptais et suivais comme un ordre. »

Sa proche et inséparable présence aux côtés du Saint Prophète pendant dix ans lui a fait assimiler toutes ses caractéristiques, tout son savoir, toute sa sagesse, tout son esprit de sacrifice, toute son endurance, toute sa bravoure, toute sa générosité, toute sa faculté oratoire et toute son éloquence. Dès sa première enfance, il se prosternait devant Allah avec le Saint Prophète. Il a dit lui-même : « Je fus le premier à prier Allah avec le Saint Prophète. »[9](#)

Le célèbre historien, al-Allâmah al-Mas'oudi dit :

« Ali a suivi les pas du Prophète, tout au long de son enfance. Allah l'a créé pur et saint, et l'a maintenu ferme dans le droit chemin. »[10](#)

Bien que Ali fût indiscutablement le premier à embrasser l'islam lorsque le Saint Prophète a demandé à son auditoire de le faire, et du fait même que depuis son enfance il avait été élevé par le Prophète et qu'il l'a suivi dans chacune de ses actions, y compris la prosternation devant Allah, on peut dire qu'il est né musulman.

L'Imam Ali accompagnait toujours le Saint Prophète pour le protéger des ennemis. Il avait l'habitude de copier les versets du Saint Coran dès qu'ils étaient révélés par l'Ange Gabriel. Il était si étroitement associé au Prophète d'Allah qu'aussitôt qu'un verset lui était révélé, le jour où la nuit, l'Imam Ali se trouvait le premier à l'entendre.

À l'occasion de « l'établissement du lien de la fraternité » (Mu'âkhât) entre les Muhâjirine et les Ançâr, le Saint Prophète a dit : « O Ali ! Tu es mon frère aussi bien dans ce monde que dans l'autre. » [11](#)

Le Saint Prophète a dit aussi : « Je suis la Cité du Savoir ; Ali en est la Porte. » [12](#)

Selon Omar Ibn al-Khattâb, le Prophète a dit à Ali : « Tu es à moi ce que Hârûn fut à Moïse (Mûsâ). » [13](#)

Le Saint Prophète a dit également : « Ali est avec la vérité, et la vérité est avec Ali ; ils ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'ils parviennent (à moi) au Bassin de Kawthar. » [14](#) et : « Chaque Prophète a un successeur et héritier, or Ali est mon successeur et héritier. » [15](#)

Le caractère et l'envergure de l'Imam Ali sont décrits par al `Allâmah al-Mas`oudi dans ces termes :

« Si être le premier musulman, le compagnon du Prophète dans l'exil, son compagnon de lutte pour la foi, son associé intime dans la vie, son proche parent, si être le vrai connaisseur de l'esprit des enseignements du Prophète et du Livre, si son abnégation et son sens de la justice, si sa connaissance de la loi et des sciences constitue un droit à la prééminence, alors tout le monde doit considérer Ali comme le meilleur musulman. Nous aurons beau rechercher parmi ses prédécesseurs et ses successeurs, nous ne trouverons jamais ces attributs chez tout autre que lui. » [16](#)

La dernière année de sa vie, le Saint Prophète était allé à la Mecque pour accomplir le pèlerinage. Au cours de son voyage de retour, lorsqu'il est arrivé à Ghadir Khum, le verset suivant lui a été révélé :

« O Messenger ! Fais connaître ce qui « a été révélé par ton Seigneur. Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas fait connaître Mon Message. Allah te protégera contre les hommes. Il ne dirige pas les incroyants. (Sourate al-Mâ'idah, 5:67)

Conformément au commandement d'Allah, le Messenger d'Allah s'est arrêté à l'endroit précité et a ordonné aux autres musulmans de s'arrêter aussi. Il y avait environ 70 000 personnes rassemblées autour de lui. Il a ordonné qu'on dresse la chaire. Une fois la chaire dressée, il y est monté et il a levé les mains d'Ali Ibn Abi Tâlib afin que les gens puissent le voir. Puis il a dit :

“Celui qui me considère comme son maître doit considérer Ali aussi comme son maître. O Allah ! Sois l'ami de celui qui est l'ami d'Ali, et l'ennemi de quiconque est l'ennemi d'Ali.” [17](#)

Gibbon [18](#) dit : “La naissance, l'alliance et le caractère d'Ali, qui l'ont rehaussé au-dessus de ses compatriotes, pouvaient justifier sa revendication du trône vacant d'Arabie. Le fils d'Abou Tâlib était parfaitement en droit d'être le Chef des Bani Hâchim et le prince héréditaire ou le gardien de la cité

temple de la Mecque.”[19](#)

Outre les nombreux mérites supérieurs qu’il possédait, l’Imam Ali était un poète éminent, un soldat courageux et un vénérable saint. Sa sagesse émerge encore dans une collection de dires moraux et religieux, et chaque antagoniste dans les combats livrés avec la langue ou le sabre était subjugué par son éloquence et sa valeur.[20](#)

Depuis la première heure de sa mission jusqu’aux derniers rites de ses funérailles, le Saint Prophète ne fut jamais délaissé par son ami généreux qu’il se plaisait à appeler son frère, son lieutenant, et le fidèle, le Aaron d’un autre Moïse, et à qui il avait marié sa fille la plus aimée, Fâtimah al-Zahrâ ».

En l’an 40 de l’Hégire, au petit matin du 19 Ramadan, l’Imam Ali a été frappé d’un coup d’épée empoisonnée, porté par un Kharijite, Abdul Rahmân Ibn Muljim, alors qu’il accomplissait ses prières dans le Masjid de Kufa. Il est mort le 21 Ramadan des suites de ses blessures, et a été enterré à Al-Najaf al-Achraf (Irak).

Il était né dans la maison d’Allah et il est mort aussi dans une autre maison d’Allah, le Masjid de Kufa. Le Lion d’Allah, le plus brave et le plus gentil musulman, avait commencé sa vie glorieuse dans la dévotion à Allah et à Son Prophète, et l’a terminée de la même façon.

Et comme le dit le noble Coran :

« Ne considérez pas ceux qui sont tués pour la Cause d’Allah comme morts. Ils sont vivants, mais vous n’en avez pas conscience. » (Sourate al-Baqarah, 2: 154)

L’Imam al-Hassan al-Mujtabâ

Le fils aîné de l’Imam Ali est né à Médine, le 15 Ramadan de l’an 3 de l’Hégire. Ayant appris l’heureuse nouvelle de la naissance de son petit-fils, le Saint Prophète est venu à la maison de sa fille chérie, Fâtimah, a pris le nouveau-né dans ses bras et l’a nommé « Hassan ».

La première période de sept ans de l’enfance de l’Imam fut bénie par le bienveillant patronage du Saint Prophète qui lui a transmis ses plus hautes qualités et l’a pourvu du Savoir divin, au point qu’il est devenu rayonnant de savoir, de tolérance, d’intelligence, de bonté et de valeur. Il était infaillible de naissance et doué de savoir céleste.

Jâbir Ibn Abdullah al-Ançâri rapporte ces propos du Prophète : « Quiconque désire voir le maître de la jeunesse du Paradis, doit regarder le visage d’al-Hassan Ibn Ali. »

Al-Ghazali a rapporté dans son livre « Ihyâ’ al-`Ulûm » que le Saint Prophète a dit : « Al-Hassan me ressemble dans la création et dans la figure ».

Le Prophète a dit également : « Al-Hassan et al-Hussayn sont mes fils. Celui qui les aime m’aime et

celui qui m'aime aime Allah, et celui qui aime Allah entre au Paradis. Celui qui déteste al-Hassan et al-Hussayn me déteste, et celui qui me déteste Allah, et celui qui déteste Allah ira en Enfer »[21](#)

Le décès du Saint Prophète a été suivi d'une période riche d'événements, lorsque le monde musulman s'est trouvé en proie à l'expansionnisme et à la conquête. Mais même dans cette phase révolutionnaire, l'Imam al-Hassan s'est dévoué à la mission sacrée de la propagation pacifique de l'Islam et des enseignements du Saint Prophète, avec son illustre père, l'Imam Ali.

La majorité des musulmans lui ont prêté serment d'allégeance après le décès de l'Imam Ali. À peine avait-il pris les rênes du califat, qu'il s'est heurté à la rivalité de Mu`âwiyah, le Gouverneur de Syrie, qui lui a déclaré la guerre. Conformément à la Volonté d'Allah, et afin d'éviter l'effusion de sang chez les musulmans, il a conclu un traité de paix avec Mu`âwiyeh, aux termes duquel il a pu sauver l'Islam et prévenir une guerre civile.

Mais ce traité de paix ne signifiait pas la cession de la direction de la Ummah à Mu`âwiyah. Il signifiait seulement un transfert intérimaire de l'administration. S'étant dégagé des responsabilités administratives, l'Imam al-Hassan s'est consacré à la propagation de l'Islam et des enseignements du Saint Prophète à Médine.

[L'Imam al-Hussayn al-Chahîd](#)

Le Saint Prophète a dit : « Al-Hussayn est de moi et je suis d'al-Hussayn. Allah aime celui qui aime al-Hussayn. »[22](#)

Ya`lâ Ibn Murrah a rapporté les traditions suivantes de Çahih al-Termithî : « L'Imam al-Hussayn, le troisième Imam, est né à Médine, le 3 Cha`bân de l'an 4 de l'Hégire. À sa naissance le Messager a prophétisé que l'Islam serait secouru et rajeuni par son second petit-fils, al-Hussayn.

Yazid, fils de Mu`âwiyah, était connu pour son caractère maudit et sa conduite brutale. Il avait la mauvaise réputation d'être le plus débauché des hommes. Les gens, ayant connu et compris le caractère de Yazid se sont mis d'accord pour que Mu`âwiyeh ne désigne pas Yazid comme son successeur.

Connu de peu de gens, un accord entre l'Imam al-Hassan et Mu`âwiyah existait aussi, qui stipulait que ce dernier avait juré de ne pas nommer Yazid comme son successeur. Mais Mu`âwiyeh a violé son engagement et a désigné Yazid à sa succession.

Yazid a demandé à l'Imam al-Hussayn de lui prêter serment d'allégeance. Mais ce dernier ne pouvait en aucun cas accéder à cette requête inadmissible. Les gens craignant la mort et la destruction dont les menaçait le tyran Yazid se sont soumis à lui, mais l'esprit indomptable d'al-Hussayn n'accepta jamais de se plier devant le mal. Donc, il n'a pas admis la destruction de ce que son grand-père, le Saint Prophète, avait établi.

Le refus du Saint Imam de faire allégeance à ce démon a marqué le début de sa persécution. Il a donc fini par se réfugier à Médine pour mener une vie retirée. Mais même là-bas, on ne l'a pas laissé vivre en paix et il a été forcé de chercher refuge à la Mecque où il sera également harcelé et où Yazid complota son assassinat dans le pourtour même du grand sanctuaire de la Ka'bah.

Pour sauvegarder le grand sanctuaire, al-Hussayn décida de quitter la Mecque pour Kufa, juste un jour avant le pèlerinage. Lorsqu'on lui demanda quelle était la raison de son mystérieux départ de la Mecque à la veille du pèlerinage, il répondit qu'il accomplirait le pèlerinage à Karbala', offrant comme sacrifice, non pas un animal, mais des parents, des proches et certains amis.

Lorsque le Saint Imam est arrivé, avec son entourage, à Karbala', il a déclaré : « C'est là la terre du destin, c'est la terre de la souffrance et de la torture. » Il est descendu de son cheval et a demandé à ses partisans de camper là, disant : « C'est là que nous tomberons en martyrs nous et nos enfants. C'est la terre à propos de laquelle mon grand-père, le Prophète, avait fait une prédiction et où sa prophétie sera certainement réalisée. »

À l'aube du 10 Muharram de l'an 61 de l'Hégire l'Imam fut totalement encerclé par une grande armée de Yazid et il vit Ibn Sa'ad ordonner à ses troupes de l'attaquer. Alors, al-Hussayn rassembla ses partisans et s'adressa à eux dans les termes suivants :

« Allah nous a permis aujourd'hui de nous engager dans une guerre sainte, IL nous récompensera de notre martyre. Préparez-vous donc à combattre l'ennemi de l'Islam avec patience et persévérance. O Fils des gens nobles et respectables, soyez patients ! La mort n'est rien qu'un pont que vous devez traverser après avoir fait face aux épreuves et afflictions, pour atteindre le Paradis et ses joies. Qui d'entre vous n'aimerait pas quitter cette prison (ce monde) pour des palaces élevés (le Paradis) ? »

Ayant entendu le discours de l'Imam, tous ses compagnons furent transportés et s'écrièrent : « O maître ! Nous sommes prêts à te défendre ainsi que les Gens de la Famille, et de nous sacrifier pour la cause de l'Islam. »

Al-Hussayn envoya ses compagnons l'un après l'autre pour se battre et se sacrifier dans le chemin d'Allah. Finalement, lorsque ses hommes et ses enfants eurent offert leur vie, l'Imam amena son fils de six mois, Ali al-Açghar, et le tenant dans ses mains, il demanda un peu d'eau pour le nourrisson qui mourait de soif. L'enfant assoiffé reçut une flèche empoisonnée mortelle, lancée par Harmalah, l'un des assaillants de l'armée brutale de Yazid.

La flèche traversa la nuque de l'enfant et s'immobilisa dans les bras du père désarmé. À la fin lorsque l'enfant de six mois fut mort, al-Hussayn s'adressa à Allah dans les termes suivants : « O Allah ! Ton Hussayn a offert dans Ton chemin tout ce dont tu l'avais béni. Bénis donc Ton Hussayn, O Seigneur, par l'acceptation de ce sacrifice. Tout ce qu'a pu faire al-Hussayn jusqu'à maintenant, c'était grâce à Ton secours et Ta Miséricorde. »

L'Imam est descendu finalement dans le champ de bataille et est tombé en martyr. Les détails de son assassinat impitoyable sont déchirants. Les forces de Yazid, après avoir assassiné l'Imam al-Hussayn, ont coupé sa tête et l'ont placée sur une lance. La tête coupée du Saint Imam s'est mise à glorifier Allah depuis le bout de la lance en disant : « Allahu Akbar » (Allah est le plus Grand !)

Après que la tête eut été tranchée, on a piétiné le corps d'al-Hussayn, saccagé ses tentes et pris en captivité les membres de sa famille. Les parents et les proches d'al-Hussayn furent dépêchés d'une façon très expéditive, à Damas, où les attendaient des épreuves encore plus difficiles.

L'Imam Ali Zayn al `Âbidine

Le quatrième Imam, Ali Ibn al-Hussayn est né à Médine, le 15 Jumâdi-I de l'an 37 de l'Hégire (685 apr. J.-C.). Il était populairement appelé « Zayn al-`Âbidine. »

L'Imam Zayn al `Âbidine a survécu environ 34 ans à son père et a passé sa vie en priant et en suppliant Allah, ainsi que dans la commémoration du martyr de son père. C'est en raison de ses prières et prosternations perpétuelles qu'on l'a surnommé « al-Sajjâd » (le Prosternant).

Le Saint Imam n'a pas eu la possibilité d'accomplir ses prières en paix ni de prononcer des sermons. Le Lieutenant d'Allah sur terre a adopté, donc, trois directions qui se sont avérées bénéfiques pour ses adeptes. Il a d'abord continué à compiler des invocations et des supplications pour l'usage quotidien l'homme, s'efforçant de s'approcher du Tout-Puissant Allah. La collection inestimable de ses invocations éditées est connue sous le titre de « Al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah ».

Cette collection est un trésor inappréciable d'étonnantes invocations d'Allah, très touchantes, rédigées dans un style beau et inimitable. Même si l'on se contentait de feuilleter seulement ces invocations, on constaterait leur excellence et leur béatitude. À travers lesdites invocations, l'Imam a présenté la guidance nécessaire pour le fidèle dans la solitude²³.

L'Imam Mohammad al-Bâqir

Le cinquième Imam Mohammad al-Bâqir est né à Médine, le 1 Rajab de l'an 57 de l'Hégire (677 apr. J.-C.). Il a acquis populairement le titre d'« al-Bâqir. » L'Imam al-Bâqir a été élevé dans le saint giron de son grand-père, l'Imam al-Hussayn. Pendant 34 ans, il a vécu sous le patronage de son père, l'Imam Zayn al `Âbidine.

Un célèbre savant musulman, Ibn Hajar al-'Aççalâni dit : « L'Imam Mohammad al-Bâqir a percé les secrets du savoir et de la sagesse, et déplié les principes de la guidance spirituelle et religieuse. Personne ne peut nier son caractère sublime, sa science infuse, sa sagesse accordée par Allah, son rôle louable dans la diffusion du savoir. Il était un haut dirigeant spirituel talentueux, et pour cette raison, il a eu droit au titre populaire d'« al-Bâqir » qui signifie « le Perceur du Savoir. »

Bon cœur, de caractère irréprochable, l'âme sacrée, la nature noble, l'Imam a consacré tout son temps

à faire preuve de sa soumission à Allah et à préconiser les enseignements du Saint Prophète et de ses descendants. Il est hors du pouvoir d'un homme de décrire la profonde impression de savoir et de guidance laissée par l'Imam sur les cœurs des fidèles.

Ses dires sur la dévotion et l'abstinence, le savoir et la sagesse, les exercices religieux, la soumission à Allah, sont si nombreux que le volume de ce livre est tout à fait insuffisant à les couvrir tous. »[24](#)

L'Imam Ja`far al-Çâdiq

Le sixième Imam, Ja'far al-Çâdiq est né le vendredi 17 Rabi » al-Awwal de l'an 83 de l'Hégire. Son célèbre titre était « al-Çâdiq » (Le Véridique). Il a été élevé par son grand-père, l'Imam Zayn al-'Abidine pendant 12 ans, et ensuite sous le patronage de son père, l'Imam Muhammad al-Bâqir pendant 19 ans.

La période de son Imamato a coïncidé avec la période la plus révolutionnaire et la plus fertile en événements de l'histoire musulmane, la période où l'on a assisté à la chute de l'Empire omeyyade et à la montée de la dynastie abbasside. Les guerres intestines et les bouleversements politiques apportaient des changements rapides dans le gouvernement.

Donc le Saint Imam a assisté aux règnes de différents rois, depuis la chute d'Abdul Malik jusqu'au souverain omeyyade, Marwân Ibn al-Hakam. Il a survécu jusqu'à l'époque de Abul Abbâs al-Saffâh et d'al-Mançour, tous deux de la dynastie abbasside. C'est grâce au conflit qui opposait Omeyyades et Abbassides que l'Imam a été laissé tranquille et il a pu accomplir ses devoirs de dévotion en paix.

L'Imam s'est acquitté de sa mission en propageant l'Islam et en diffusant les enseignements du Saint Prophète.

La chute des Omeyyades et la montée des Abbassides ont constitué les deux importants événements de l'histoire musulmane. C'était la période la plus chaotique et la plus anarchique, pendant laquelle les musulmans ont été corrompus et les enseignements du Saint Prophète négligés. L'état d'anarchie était en progression.

On se trouvait au milieu d'une telle obscurité mortelle que le personnage de l'Imam Ja'far al-Çâdiq se dressait comme un phare déversant continuellement sa lumière pour éclairer les vastes étendues des ténèbres pécheresses qui l'entouraient. Le monde s'inclinait devant sa personnalité vertueuse et admirable.

Abou Salma Khallâl lui a offert le trône du califat, mais l'Imam perpétuant la tradition caractéristique de ses ancêtres a décliné fermement cette offre en raison des conditions critiques qui prévalaient à l'époque. Grâce à sa large connaissance, il triomphait toujours, dans ses débats avec le clergé des ordres rivaux, tels les chrétiens et les Juifs.

L'esprit souple et érudit de l'Imam al-Çâdiq dans les différentes branches du savoir a été salué dans tout le monde musulman. Il a attiré vers lui tellement d'étudiants de tous les coins du monde que le

nombre de ses disciples a dépassé quatre milles. Les savants et les experts en Loi divine ont rapporté de lui de nombreux hadiths. Ses disciples ont compilé des centaines de livres relatifs aux différentes branches de la science et de l'art.

Outre le « Fiqh » (la Jurisprudence), le « Hadith » (la Tradition) et le « Tafsîr » (l'exégèse), l'Imam dispensait également des cours de mathématiques et de chimie à certains de ses disciples. Jâbir Ibn Hayyân al-Tartûcî, le célèbre savant en mathématiques était l'un des disciples de l'Imam, et a beaucoup appris des connaissances et de la guidance de ce dernier, ce qui lui a permis d'écrire 400 livres sur des sujets divers.

C'est une vérité historique indéniable que d'affirmer que tous les grands savants de l'Islam étaient redevables, pour ce qui concerne leur instruction, aux Ahl-Elbayt qui constituaient la fontaine des connaissances et de l'instruction pour tout le monde.

Al-'Allamah al-Chiblî écrit dans son livre « Sirat al-Nu`mân » : « Abou Hanifah a fréquenté pendant une très longue période l'Imam al-Çâdiq, acquérant auprès de lui des connaissances étendues et précieuses en matière de Fiqh et de Hadith.

« Tous les deux math-hab (rites) islamiques – le sunnisme et le chiisme – croient que la source des connaissances d'Abou Hanifah provenait principalement de son association avec l'Imam al-Çâdiq. »

L'Imam a consacré toute sa vie au prêche des enseignements du Saint Prophète. En raison de ses immenses connaissances et de ses nobles enseignements, les gens se sont rassemblés autour de lui avec toute la dévotion et toute la révérence qui lui étaient dues. Cette haute position n'a pas manqué de susciter la jalousie du gouvernant abbasside, Mançour al-Dawânîqî qui, craignant la popularité de l'Imam, a décidé de le supprimer.

L'Imam mourra effectivement des suites d'un empoisonnement, le 15 Rajab de l'an 148 de l'Hégire.

[L'Imam Moussâ al-Kâdhim](#)

L'Imam Moussâ, le septième Imam, est né le dimanche 17 Çafar de l'an 128 de l'hégire, à Abwa (Médine).

« Kâdhim » était son célèbre surnom. Sa dévotion et ses actes d'adoration inégalables envers Allah lui ont valu l'épithète d'« al-'Abd al-Çâlih » (le serviteur vertueux d'Allah). Sa générosité était synonyme de son nom, et aucun nécessiteux n'a jamais quitté sa porte, les mains vides. Même après sa mort, il a continué à être obligeant. Il était généreux envers les fidèles qui venaient prier sur sa Tombe sacrée, puisque les prières et les vœux de ceux-ci étaient toujours exaucés par Allah.

Après le décès de l'Imam al-Çâdiq, l'Imam al-Kâdhim lui a succédé comme septième Imam. La période de son Imamât a duré 35 ans. Pendant la première décennie de son Imamât, l'Imam Moussâ al-Kâdhim a pu s'acquitter paisiblement des responsabilités de sa mission et accomplir la tâche de la diffusion des

enseignements du Saint Prophète.

Mais, plus tard, il a été victime de la tyrannie du pouvoir régnant. Toutefois, il a réussi à passer la plus grande partie de sa vie à aider les pauvres et les nécessiteux. Sa générosité était telle, qu'il avait l'habitude de prendre en charge les pauvres et les indigents de Médine en leur fournissant, sans se faire connaître, de l'argent, de la nourriture, des vêtements et d'autres moyens de subsistance.

Il est resté une énigme pour ceux qui en recevaient des dons durant sa vie, car ils ne savaient pas qui était leur bienfaiteur. Cette énigme n'a été résolue qu'après sa mort.

Le temps et les circonstances ne lui ont pas permis d'établir des institutions en vue de dispenser des connaissances religieuses à ses partisans, à l'instar de son père, l'Imam al-Çâdiq, lequel, lui non plus, n'avait jamais été autorisé à organiser des rassemblements. Il a poursuivi sa mission de prêcher parmi les gens et de les guider discrètement. Il a également écrit quelques livres dont le plus célèbre est « Musnad al-Imam al-Kâdhim. »

L'Imam Ali al-Redhâ

L'Imam Ali al-Redhâ est né le 11 Thil-Qa'dah de l'an 148 H., à Médine. Al-Redhâ était son surnom.

Il a été élevé sous la guidance de son père pendant 35 ans. Sa propre perspicacité et l'éclat de sa science en matière de religion, combinés avec l'entraînement et l'éducation dispensés par son père, ont fait de lui un dirigeant spirituel inégalable. L'Imam al-Redhâ était un exemple vivant de la piété du Saint Prophète, et de la courtoisie et de la générosité de l'Imam Ali.

L'Imam al-Redhâ avait hérité de grande qualité de cœur et d'esprit de ses ancêtres. Il était un esprit érudit et il maîtrisait même plusieurs langues. Ibn al-Athîr al-Jazeri a écrit très justement que l'Imam al-Redhâ avait été indubitablement le plus grand sage, le plus grand saint et le plus grand savant du deuxième siècle de l'Hégire.

Al-Ma'moun ne pouvait pas s'empêcher de le tenir en grande estime, en raison de sa grande piété, sa sagesse, son savoir, sa modestie, sa bienséance et sa personnalité. Aussi a-t-il décidé de le nommer héritier présomptif du trône. En l'an 200 de l'Hégire, il a convoqué les Abbassides à sa cour. Trente-trois mille Abbassides ont répondu à l'invitation et ont été reçus comme convives royaux.

Durant leur séjour dans la capitale, al-Ma'moun observait de très près et notait leurs capacités et il est enfin parvenu à la conclusion qu'aucun d'entre eux ne méritait de lui succéder. C'est pour cela qu'il les a réunis en l'an 201 H. en assemblée pour leur dire en termes catégoriques que personne parmi les Abbassides n'était digne de prendre sa succession.

Aussi leur a-t-il demandé de prêter serment d'allégeance au cours de cette même assemblée, à l'Imam al-Redhâ, et a-t-il déclaré qu'à l'avenir les robes royales seraient vertes une couleur dont la seule distinction était le fait d'être celle des vêtements de l'Imam. Un décret royal fut publié qui stipulait que

l'Imam al-Redhâ succéderait à al-Ma'moun et que son titre serait : « Ali al-Redhâ min Ale Mohammad » (Ali al-Redhâ, de la Famille du Prophète Mohammad).

Même après la déclaration de succession où l'Imam avait toute possibilité de mener une splendide vie royale mondaine, il n'accorda aucune attention au confort matériel, et se consacra totalement à la diffusion de l'idéologie islamique à partir du Saint Coran et des enseignements du Saint Prophète.

Il passa l'essentiel de son temps à prier Allah et à servir les gens. Al-Ma'moun a fini par lui faire administrer un poison mortel, à la suite de quoi il rendit l'âme, le 23 Thil Qa`dah de l'an 203H.

L'Imam Mohammad al-Taqî

L'Imam Mohammad al-Taqî est né le vendredi 10 Rajab en l'an 195 H., à Médine (811 apr. J.-C.). Son surnom était « al-Taqî » (le Pieux).

L'Imam al-Taqî a été élevé par son père, l'Imam al-Redhâ, pendant quatre ans. Son père ayant été obligé d'émigrer de Médine à Khurâsân (Iran) a laissé son jeune fils derrière lui à Médine. L'Imam était tout à fait conscient de la duplicité du gouvernant et avait presque la certitude qu'il ne reviendrait pas à Médine. Il désigna son fils Mohammad al-Taqî comme son successeur, et lui transmit tous ses trésors de connaissances divines et tout son génie spirituel.

La durée de la vie de l'Imam al-Taqî fut plus courte que celle de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Il est devenu Imam à l'âge de huit ans et il est mort empoisonné à l'âge de vingt-cinq ans. Néanmoins, son savoir n'avait pas de limites et il commandait le respect et l'estime de tous. Le Saint Imam incarnait l'affabilité du Prophète et les connaissances de l'Imam Ali. Ses qualités héritées comprenaient la vaillance, la piété, la charité, l'instruction, la clémence et la tolérance.

Les aspects les plus brillants et les plus saillants de sa nature et de son caractère étaient l'hospitalité et la courtoisie envers tout le monde sans aucune discrimination, l'aide aux nécessiteux, la reconnaissance de l'égalité dans toutes les circonstances, la vie dans la simplicité, l'aide aux orphelins, aux pauvres et aux sans-logis, la disposition à dispenser des cours pour ceux qui s'intéressaient à l'acquisition de la connaissance, et à guider les gens dans le droit chemin.

Pour consolider son empire, l'empereur abbasside, al-Ma'moun a pensé qu'il était nécessaire de gagner la sympathie et le soutien des Iraniens qui s'étaient montrés toujours amicaux envers les Ahl-Elbayt. Par conséquent, al-Ma'moun était obligé, du point de vue politique, d'établir des contacts avec la tribu des Bani Fâtimah aux dépens de ses liens avec les Bani Abbas (Abbassides), afin de s'attirer le soutien des chiites.

Conformément à cet objectif, il a déclaré l'Imam al-Redhâ son héritier, même contre la volonté de l'Imam lui-même, auquel il a en outre marié sa sœur, Om Habibah. Al-Ma'moun attendait de l'Imam al-Redhâ, après avoir pris ces mesures, qu'il lui prêtât son soutien dans les affaires politiques de l'État.

Mais lorsqu'il comprit que l'Imam s'intéressait peu aux affaires politiques et que les masses se soumettaient de plus en plus à lui en raison de son éminence spirituelle, il l'empoisonna. Cependant les raisons qui l'avaient conduit à nommer l'Imam Al-Redhâ héritier présomptif étaient encore valables. C'est pourquoi il a manifesté son désir de marier sa fille Om Al-Fadhil à l'Imam Al-Taqî, et c'est dans ce dessein qu'il a invité l'Imam à quitter Médine pour venir en Irak.

Les Bani Abbas furent déconcertés lorsqu'ils apprirent qu'Al-Ma'moun avait projeté de marier sa fille à l'Imam Al-Taqî. Une délégation de quelques notables se rendit auprès de lui pour le dissuader de poursuivre son objectif. Mais Al-Ma'moun continua à admirer l'instruction et les qualités de l'Imam.

Il se serait dit que bien que l'Imam fût encore jeune, il était le vrai successeur de son père à tous les égards et que les plus érudits des savants du monde musulman ne pouvaient rivaliser avec lui. Lorsque les Abbassides ont constaté qu'Al-Ma'moun attribuait la supériorité de l'Imam à son instruction, ils ont choisi Yahyâ Ibn Aktham, le plus grand savant et juriste de Bagdad, pour le lui opposer.

Al-Ma'moun a publié une proclamation et a organisé une réunion pour ce face-à-face qui a attiré des gens de toutes les régions du royaume. À part la noblesse et les hauts dignitaires, environ neuf cents places avaient été réservées uniquement pour les savants et l'intelligentsia.

Tout le monde était étonné de voir un petit enfant s'opposer au vétéran juge (Qâdhi Al-Qudhât) et au plus grand savant irakien en matière de lois religieuses.

L'Imam Al-Taqî s'est assis à côté d'Al-Ma'moun, sur son trône, en face de Yahiyâ Ibn Aktham qui s'est adressé à l'Imam : « Permits-tu que je te pose une question ? »

« Demande ce que tu desserrés » répondit l'Imam sur le même ton confiant que ses ancêtres.

Yahiyâ lui demanda : « Quel est ton verdict à propos d'un homme qui s'autorise la chasse pendant qu'il est en état d'Ihrâm ? » (Selon la loi religieuse, la chasse est interdite aux pèlerins en état d'Ihrâm).

L'Imam répondit sans hésitation : « Ta question est vague et fallacieuse.

Tu dois préciser s'il a chassé à l'intérieur des limites du Territoire Sacré ou à l'extérieur, s'il était lettré ou illettré, s'il était esclave ou un citoyen libre, s'il était mineur ou majeur, s'il l'a fait pour la première fois ou s'il l'avait déjà fait, si son gibier était un oiseau ou une autre créature, si le chasseur s'est repenti de son action ou s'il y a persisté, s'il a chassé secrètement ou ouvertement, si l'Ihrâm était pour la `Omrah ou pour le Hajj ?

Tant que tous ces points ne seront pas explicités, aucune réponse appropriée ne pourra être donnée à cette question. »

Le Qâdhi Yahyâ est resté bouche bée pendant qu'il écoutait ces propos de l'Imam, et toute l'assemblée en était abasourdie. Al-Ma'moun a éprouvé un plaisir sans limite. Il exprima ses sentiments de joie et d'admiration par des « "Ahsanta, Ahsanta Yâ Abâ Ja`far » (BRAVO ! Bien dit !) O Abou Ja`far ! Ton

instruction et tes connaissances sont au-dessus de toutes louanges ».

Comme Al-Ma'moun voulait que l'adversaire de l'Imam fût totalement mis à nu, il dit à l'Imam : « Tu pourrais, toi aussi, poser quelques questions à Yahyâ Ibn Aktham. »

Alors, Yahyâ dit lui aussi à l'Imam, mais à contrecœur : « Oui, tu peux me poser quelques questions. Si j'en connais la réponse, je répondrais, autrement, je te prierais d'y répondre toi-même. »

Sur ce, l'Imam a posé une question à laquelle Yahyâ n'a pu répondre. Finalement, c'est l'Imam qui a répondu à sa propre question.

Al-Ma'moun s'est alors adressé à l'auditoire : « N'ai-je pas dit que l'Imam vient d'une famille qui a été choisie par Allah comme un répertoire de la connaissance et de l'instruction ? Y a-t-il quelqu'un dans le monde, qui puisse se mesurer même avec les enfants de cette famille ? »

Tout le monde s'est écrié : « Sans aucun doute, il n'y a pas d'égal à Mohammad Al-Taqi. »

Devant cette même assemblée, Al-Ma'moun a marié sa fille, Om Al-Fadhli, à l'Imam, et il a distribué généreusement charité et cadeaux parmi ses sujets en signe de réjouissances. Un an après son mariage, l'Imam a quitté Bagdad pour retourner avec sa femme à Médine où il s'est mis à prêcher les commandements d'Allah.

Sa femme, la fille d'Al-Ma'moun, Om Al-Fadhli, finit par l'empoisonner, et il est mort le 29 ou le 30 Thil Qa'dah de l'an 220 de l'Hégire.

L'Imam Ali Al-Naqi

L'Imam Ali Al-Naqi est né à Surba, aux environs de Médine, le vendredi 15 Thil — Hajj de l'an 212 H. ou selon une autre version, le 5 Rajab, en l'an 214 H.

L'Imam Ali Al-Naqi a été, comme son père, élevé au rang d'Imam dans son enfance. Il avait six ans lorsque son père, l'Imam Al-Taqi est tombé en martyr. Après la mort d'Al-Ma'moun, Al-Mu'ta'zim lui succéda, et c'est le calife Al-Wâthiq Billâh qui lui succédera bientôt. Pendant les premières années du règne d'Al-Wâthiq, l'Imam Al-Naqi vécut en paix.

Après Al-Wâthiq Billâh, Al-Mutawakkil accéda au pouvoir. Étant très occupé aux affaires de l'État, il n'eut guère le temps de harceler l'Imam et ses partisans pendant quatre ans. Mais, une fois libéré de ses affaires étatiques, il commença à s'attaquer à l'Imam. Le Saint Imam se consacrait à la mission de prêcher à Médine, et avait gagné en conséquence la gratitude des gens, leur allégeance, et leur reconnaissance de son grand savoir et de ses attributs.

Cette réputation de l'Imam suscita la jalousie et la malice d'Al-Mutawakkil contre lui. Le Gouverneur de Médine écrivit à Al-Mutawakkil pour l'informer que l'Imam al-Naqi préparait un coup contre le

gouvernement et qu'une foule de musulmans étaient engagés à le soutenir. Bien qu'enragé par cette nouvelle,

Al-Mutawakkil préféra encore observer la politique de non-arrestation du Saint Imam, fondée sur l'invocation d'un prétendu respect et amour dû à la dignité d'Imam. Il le fit cependant emprisonner à vie après l'avoir invité à son palais. L'Imam finit par être empoisonné mortellement le 3 Rajab, en l'an 254 de l'Hégire.

L'Imam Al-Hassan Al-'Askari

L'Imam Al-Hassan Al-'Askari est né le lundi 8 Rabi`-II de l'an 232 de l'Hégire, à Médine. Il était connu particulièrement sous l'appellation d'« Al-'Askari. »

L'Imam Al-'Askari a passé vingt-deux ans de sa vie sous le patronage de son père, l'Imam Ali Al-Naqi. Et c'est après son martyre qu'il est devenu Imam, divinement commissionné.

À son époque, les gouvernants abbassides étaient empêtrés dans des luttes politiques. Ils craignaient cependant beaucoup l'existence de l'Imam Al-'Askari, l'Imam intègre, divinement ordonné et issu de la Famille du Saint Prophète, d'autant plus qu'ils avaient appris que le fils de ce Saint Imam serait le sauveur de l'humanité pour toutes les époques et jusqu'au Jour du Jugement.

Aussi infligèrent-ils à l'Imam toutes sortes de tourments, et il passa la plus grande partie de sa vie en prison, et beaucoup de restrictions furent imposées à sa liberté de mouvement. Malgré tout cela, il a toujours su s'acquitter des devoirs de l'Imamat avec sang-froid et dans la dignité.

Le Saint Imam était très occupé à la diffusion de la connaissance religieuse et à la guidance des gens vers le droit chemin. L'histoire montre que les exégètes du Saint Coran ont souvent cité les interprétations des versets coraniques faites par l'Imam Al-'Askari.

Al-Mo`tamad, le gouvernant abbasside, ayant constaté que le monde chantait les louanges de l'Imam, en fut rongé de jalousie, et craignant que les gens ne déclarent ouvertement leur allégeance à l'Imam, il le fit assassiner par empoisonnement le 8 Rabi`-I, de l'an 260 H.

L'Imam Mohammad Al-Mahdi

Il existe une bonne part d'harmonie et d'uniformité entre les aspects qui ont rapport à la naissance du Prophète Mohammad, le dernier Prophète d'Allah, et celle de l'Imam al-Mahdi, le dernier Imam. Tout comme la venue du Saint Prophète avait été annoncée bien à l'avance par les précédents Prophètes, la nouvelle de la naissance imminente et bénie de l'Imam al-Mahdi avait été prédite par le Saint Prophète.

D'innombrables traditions concernant ce sujet, rapportées directement du Saint Prophète se trouvent dans beaucoup d'ouvrages de Musnad, de Çahih, de Akhbâr, ainsi que dans les écrits des savants chiites.

Beaucoup de savants chiites ont réuni ces Hadiths dans des livres à part, comme « al-Bayân Fi Akhbâr Çâhib al-Zamân », d'Al-Hâfidh Mohammad Ibn Yusuf al-Çhâfi'i » "Çahih Abou Daoud", "Sunan Ibn Maja." Tous ces livres mentionnent les Hadiths témoignant de l'avènement d'al-Mahdi²⁵.

L'Imam est né à Samarra le 15 Cha`bân, de l'an 255 H. Les aspects importants et singuliers de sa naissance ressemblent beaucoup à ceux de la naissance du Prophète Moïse. La naissance de Moïse avait annoncé la chute et l'extinction de l'Empire de Pharaon qui ordonna l'assassinat de tous les nouveau-nés mâles des Bani Isrâ`îl.

Les rois abbassides, pour leur part, craignaient la réalisation des prédictions attribuées au Saint Prophète concernant la naissance d'al-Mahdi qui devait jeter l'anathème sur leur empire. Aussi ont-ils préparé une embuscade pour découvrir la naissance de l'Imam et mettre fin à sa vie. Mais l'avènement de la naissance de l'Imam fut enveloppé et entouré de la même protection divine et des mêmes phénomènes miraculeux qui avaient marqué la naissance historique du Prophète Moïse.

Sa naissance fut gardée secrète et sa chambre maintenue à l'abri de toute curiosité. Seuls quelques fidèles proches furent au courant de l'événement.

Lorsque la mère de l'Imam fut conduite devant al-Mo`tamad dans le cadre de l'enquête sur la naissance du douzième Imam, elle se permit d'affirmer, pour sauvegarder sa propre vie et protéger son fils, qu'elle n'avait jamais senti en elle les symptômes de la maternité ni aucun spasme. Le Calife abbasside s'abstint donc pour le moment de la harceler, mais la plaça sous la surveillance étroite du Qâdhî Abou Chorab, auquel il confia la sale besogne de tuer tout enfant qui naîtrait d'elle.

Peu après cet incident, le Royaume abbasside connut une période révolutionnaire qui dérouta al-Mo`tamad. C'est ainsi qu'il eut à faire face à l'invasion de Çâhib Zanj qui avait razié le Hijâz et le Yémen, et lancé ses bandes de pillards et d'incendiaires à travers le Royaume abbasside, soumettant le gouvernement de Bagdad, la capitale, à un chaos complet.

Al-Mo`tamad était donc naturellement trop occupé par la guerre pour prêter attention à la mère de l'Imam qui fut relâchée après six mois de harcèlements, pour ne plus être interrogée sur la naissance du douzième Imam.

L'Imam al-Mahdi fut élevé par son père, l'Imam al`Askari, le onzième Imam, qui eut recours aux mêmes mesures de protection (pour élever son fils) qu'avait adoptées Abou Tâlib pour sauvegarder le Saint Prophète. Il avait l'habitude de prendre soin de son fils dans un coin de la maison pendant quelques jours avant de le transférer dans un autre coin, afin que personne ne sache où se trouvait exactement l'enfant.

Pendant que l'Imam al`Askari gardait dans le secret total la naissance de l'enfant et les affaires de son enfance, il permit à un nombre réduit de personnes dévouées et d'amis fidèles d'avoir accès à lui, afin qu'ils puissent se familiariser avec leur Imam présumé à qui ils devraient faire leur allégeance.

Ci-après les noms de quelques personnes – cités par des livres de Hadiths authentiques appartenant à la fois au Sunnisme et au Chiisme – qui ont eu l'honneur d'avoir vu personnellement l'Imam al-Mahdi.

En effet, lorsque le fils de l'Imam al `Askari est né, celui-ci lui a donné le nom de Mohammad, et au troisième jour de sa naissance, il l'a montré à quelques-uns de ses adeptes, en déclarant à leur adresse :

« Voici mon successeur et votre Imam présumé. Il est le vrai Qâ'im devant lequel vos têtes seront baissées par révérence pour lui. Il réapparaîtra pour remplir la terre de bénédiction et de justice après avoir été pleine de péchés et de vices. »

Ali Ibn Bilâl, Ahmad Ibn Hilal, Mohammad Ibn Mu`âwiyeh Ibn al-Hakam et Hassan Ibn Ayoub Ibn Nûh ont mentionné qu'ils étaient venus auprès de l'Imam al `Askari avec une délégation de quarante personnes. L'Imam leur a montré l'enfant et leur a dit :

“C'est votre Imam après moi. Chacun de vous doit lui soumettre expressément son allégeance et s'abstenir de toute controverse sur ce sujet, pouvant vous conduire au péril. Rappelez-vous qu'il ne sera plus visible par vous.”

L'Imam al `Askari est mort le 8 Rabi`-I en l'an 260 H., jour marquant le début de l'Imamat de son fils, lequel constitue une source de guidance spirituelle pour tout l'univers. Comme, selon la Volonté d'Allah, toutes les affaires ayant rapport avec le Saint Imam devaient rester strictement derrière le rideau, il commissionna certains de ses délégués et ambassadeurs qui s'étaient occupés des affaires religieuses depuis l'époque de son père pour servir d'intermédiaires entre les gens et l'Imam occulte.

Ils communiquaient les problèmes et les questions religieuses des gens à l'Imam, et rapportaient aux gens les solutions et les réponses données par l'Imam. C'est par la Volonté Divine qu'il a disparu et c'est par la Volonté d'Allah qu'il réapparaîtra. Sa réapparition sera le prélude au Jour du Jugement.

Durant la période de la Ghaybah (l'occultation), il est de notre devoir d'attendre la réapparition de l'Imam. Nous devons mettre au point un système de développement social sain et judicieux, fondé sur le Saint Coran pour le présenter au monde.

Nous devons prouver l'excellence et l'efficacité des lois divines aux gens et attirer l'attention de ceux-ci sur le système divin. Nous devons lutter contre les superstitions et les fausses croyances, et préparer la voie à l'établissement d'un gouvernement mondial islamique, en nous inspirant de la lumière des enseignements du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète.

Nous devons mettre au point un programme visant à résoudre les problèmes du monde et le présenter à tous les réformateurs du monde. Nous devons éclairer la pensée des peuples du monde, et en même temps, nous préparer à la réapparition de l'Imam et à l'émergence d'un gouvernement mondial juste.

Les adeptes des descendants du Saint Prophète

Ceux qui croient que l'Imam Ali Ibn Abi Tâlib était le successeur immédiat du Saint Prophète sont appelés les Chi`ah de `Ali (les chiites-partisans d'Ali)²⁶. Les Chi`ah de `Ali sont en fait, les Chi`ah du Saint Prophète, car les Ahl-Elbayt (Ali et ses successeurs) ont suivi la ligne du Prophète et n'ont professé que ce que le Prophète avait enseigné. Ils sont demeurés solidement attachés à la Mission du Prophète à travers leur vie.

Ils se sont occupés pendant plus de 250 ans de la protection du Message Divin et ont appelé les gens à faire de même.

Ils considéraient le Saint Coran et le Prophète comme les seules autorités à suivre. Les Chi`ah considèrent l'Imam Ali et ses onze descendants infaillibles comme Imams et les suivent en tant que tels. Le vrai chiite est celui qui suit l'exemple des Imams de la Maison du Prophète.

L'Imam al-Bâqir a dit à l'un de ses compagnons, Jâbir Ibn Abdullah al-Ançâri :

« O Jâbir ! Crois-tu qu'il suffise qu'un individu se dise être partisan des Ahl-Elbayt (les Descendants du Prophète) pour qu'il soit considéré comme étant chiite !? Par Allah, notre partisan est seulement celui qui est pieux et obéissant à Allah, celui qui jeûne, prie, sert ses parents, aide ses voisins, les nécessiteux, les gens endettés et les orphelins, et qui est connu pour sa véracité et son assiduité à lire le Saint Coran. Un chiite ne doit jamais parler dédaigneusement avec quiconque et doit faire l'objet de la confiance de tous. »

Jâbir dit alors :

« O fils du Prophète ! Je ne connais personne qui possède ces qualités de nos jours ! »

L'Imam lui répondit :

« O Jâbir ! Ne te laisse pas bernier par les diverses croyances. Crois-tu qu'il suffise, pour avoir le salut, de prétendre être le partisan de `Ali sans souscrire aux commandements d'Allah ? Si quelqu'un dit qu'il est partisan du Saint Prophète, sans suivre ses enseignements, il ne sera pas pour autant sauvé, bien que le Prophète soit supérieur à l'Imam Ali. Il est du devoir d'un chiite de craindre avant tout Allah. Celui qui obéit à Allah est notre ami, et celui qui lui désobéit est notre ennemi. Personne ne peut devenir notre ami, si ce n'est par sa piété et ses bonnes actions. »

L'Imam al-Çâdiq a dit lui aussi la même chose dans les termes suivants :

« Soyez pieux et dévots. Soyez véridiques, honnêtes et polis. Comportez-vous bien envers vos voisins. Attirez les gens vers le droit chemin par votre bonne conduite et votre bon comportement. Ne vous attirez pas la disgrâce par vos mauvaises actions. Prolongez vos inclinations et vos prosternations pendant la prière, car lorsqu'un homme prolonge ses inclinations (Rukû`) et ses prosternations (Sujûd),

le Diable est contrarié et perturbé. » Il crie : « Quelle honte ! Ces gens obéissent à Allah, alors que je Lui désobéis. Ils se prosternent alors que je m'abstiens de la prosternation. »

À une autre occasion, l'Imam al-Çâdiq a dit :

« Les disciples du Prophète Jésus étaient ses chiites (c'est-à-dire ses adeptes, amis et partisans), mais ils n'étaient pas meilleurs que nos chiites. Ils lui avaient promis leur soutien, mais ils n'ont pas tenu leur promesse ni n'ont combattu dans le chemin d'Allah. En revanche, nos chiites, depuis le décès du Prophète jusqu'à présent, n'ont jamais hésité à nous soutenir. Ils ont consenti tous les sacrifices par amour pour nous. On les a brûlés, torturés et expulsés de leurs maisons, mais on n'a pas réussi à les faire renoncer à leur soutien pour nous. »

[1.](#) Voir : Ibn Hichâm, 'Sîrat al-Nabî', vol. II, pp. 147-148

[2.](#) Ihrâm : Lorsqu'on accomplit le Pèlerinage de la Mecque (hajj), le port d'un vêtement spécifique (ihrâm) est requis

[3.](#) Voir : 'Al-Cawâ'iq al-Muhriqah' d'Ibn Hajar al-Haythami al-Makki al-Châfi'î, p. 25. Éd. Matba'at al-Maymanah, Egypte; "Majma' al-Zawâ'id", d'al-Haythami al-Châfi'î p. 164, Ed. Maktabat al-Qudsi; "Tarikh Dimachq", d'Ibn 'Asâkir al-Châfi'î; "Al-Ghadir", d'al - `Allâmah al-Aminî, vol. I, pp. 26-27, Éd. de Beyrouth ; "Abeqât al-Anwâr", de Hâmid Husayn, vol. XII, p. 312, Éd. d'Isphahân, etc

[4.](#) Sourate al-Chourâ, 42:23

[5.](#) Voir : 'Çahih al-Tirmithî', vol. V, p. 328 ; éd. Dâr al-Fikr. Beyrouth : 'Jâmi` al-Uçûl', d'Ibn al-Athir, vol. I, p. 187, éd. d'Égypte ; 'Yanâbî` al-Mawaddah', d'al-Qandouri al-Hanafi, pp. 33, 40, 226, 355, éd. al-Haydariyyah ; 'Kanz al-Ummâl', d'al-Muttaqi al-Hindi, vol III, p. 154 ; Miftâh al-Najâ » d'al-Badakhchi, p9 ; 'Musnad Ahmad Ibn Hanbal', vol. III, pp. 17, 26, éd. d'al-Maymaniyyah, Égypte ; 'Al-Mu'jam al-Çaghir', d'al-Tabarâni, vol. I, p. 131, éd. Dâr al-Naçr, Egypte; 'Al-Mustadrak', d'al Hâkim, vol III, p. 109 ; 'al-Fat-h al-Kabir', d'al-Nabahâni, vol. I, p. 252, éd. Dâr al-Ahyâ', Egypte; "Çahih Muslim, Kitâb al-Fadhâ`il, chap. Fadhâ`il Ali Ibn Abi Tâlib. vol. II, p. 362, Éd. Isâ al-Halabi

[6.](#) Voir : 'Çahih Muslim', vol. VII, p. 130 'Çahîh al-Tirmithî', vol. XII, p. 85 ; 'Musnad Ahmad Ibn Hanbal', vol. IV, p. 170 ; 'Tafsir al-Tabari', vol. XX, p.5 ; 'Tafsir Ibn Kathir', vol. III, p. 485 ; 'Mustadrak al-Hâkim', vol. III, p. 158

[7.](#) Voir : 'Çahih al-Bukhârî', p. 175, Égypte, 1335 hégire ; 'Çih al-Tirmithi', vol. II, p. 45, Delhi, 1342 hégire

[8.](#) 'Çahih Muslim', vol. II, p. 191, Égypte 1348 hégire ; "Sunan Abî Dâwoud", vol. II, p. 207, Egypte; 'Musnad Ahmad Ibn Hanbal', vol. V, p. 106, Égypte, 1313 hégire ; 'Mustadrak al-Hâkim', vol. II, p. 618, éd. al-Haydariyyah ; "Taycîr al-Wuçûl `Alâ Jami` al-Uçûl ", vol, II, p. 343, Egypte; 'Târikh Baghdâd', vol. XIV, p. 353 ; 'Yanâbî` al-Mawaddah', p. 445 (Istanbul) ; Montakhab Kanz al-Ummâl", vol. V, p. 312

[9.](#) Nahj-al-Balâghah

[10.](#) Murûj al-Thahab

[11.](#) Voir : 'Çahîh al-Termithî', vol. V, p. 300, Éd. Dâr al-Fikr, Beyrouth; 'Mustadrak al-Hâkim', vol. III p. 14 ; 'Al-Fuçûl al-Muhimmah', d'Ibn al-Çabbâgh al-Mâliki, p. 21, éd. al-Haydariyyahé

[12.](#) Voir : 'Al-Termithî', dans son Çahih, vol. II, p. 299, rapporté d'Abdullah Ibn 'Omar, par Muhib al-Dîn al-Tabari, vol. II, p. 167

[13.](#) « Thakhâ'ir al -`Oqbâ' », de Muhib al-Dîn al-Tabari, p. 58, éd. du Caire, 1356 h

[14.](#) 'Târikh al-Bagdâdî', p. 321 ; Majma' al-Zawâ'id', d'Al-Haythami al-Châfi'î, vol. VII, p. 35 ; Kanz al-Ummâl, vol. VI, p. 157

[15.](#) « Yanâbî` al-Mawaddah » ; 'al-Fuçûl al-Muhimmah' ; 'Musnad Ahmad Ibn Hanbal

[16.](#) Murûj al-Thahab

[17.](#) 'Al-Mustadrak'. d'al-Hâkim al-Nichâpourî ; 'Manâgib al-Khawârizmi al-Hanafi' ; 'Yanâbî` al-Mawaddah', d'al-Qandouzi al-Hanafi, etc.

[18.](#) Edward GIBBON : Historien anglais, né à Putney (Londres) '1737-1794', auteur d'une Histoire de la Décadence et de la Chute de l'Empire romain (1776-1788)

[19.](#) 'Gibbon abridged by W. Smith', p. 466

[20.](#) Voir : "Peak of Eloquence", Isp. 1977

[21.](#) À`lâm al-Warâ (Chap.Fadhâ`il al-Sibtayn), d'al-Tabari

[22.](#) Voir : 'Fadhâ`il al-Khamsah'

[23.](#) Voir : "Les Credos du Chiisme", Mohammad Redhâ al-Modhaffar, Ed. Abbas Ahmad al-Bostani, Paris 1990

[24.](#) 'Al-Çawâ`iq al-Muhriqah'

[25.](#) Voir : "The Awaited Saviour", Isp. 1979

[26.](#) Voir : al-`Allâmah Kâchif al-Ghitâ', 'Le Chiisme : Origines et Principes', Arcs, 1995

Notre amour et notre respect pour les autres écoles juridiques de la Ummah

Bien que nous nous différencions des sunnites en ce qui concerne la question du califat et de la succession du Saint Prophète, nous considérons tous les musulmans comme étant des frères et des coreligionnaires. Notre Allah, à nous tous, est le même, notre Prophète est le même, notre religion est la même, notre livre est le même, notre Ka`bah est la même.

Nous considérons l'honneur et le progrès de nos frères sunnites comme notre propre honneur et notre propre progrès, leur succès et leur victoire, les nôtres propres, leur disgrâce et leur défaite. Nous partageons donc aussi bien leurs bonheurs que leurs chagrins.

Nous nous inspirons en cela, de notre grand dirigeant, l'Imam Ali Ibn Abi Tâlib. Car, s'il l'avait voulu, il aurait pu défendre son droit au califat, mais, dans l'intérêt général de l'Islam, non seulement il s'est abstenu de combattre les califes, mais bien mieux, il les a aidés aux moments critiques. Il n'a jamais hésité à entreprendre n'importe quelle action dans l'intérêt de l'Ummah Islamique.

Nous croyons que le seul moyen pour le monde musulman de vivre comme une nation forte, de recouvrer sa gloire passée et de se débarrasser de la domination étrangère est de maintenir les musulmans à l'abri des dissensions et des discordes, et de les laisser concentrer leurs énergies à la réalisation de leurs buts, afin qu'ils puissent entreprendre des démarches collectives sur la voie de la gloire de l'Islam, et donc assurer le progrès et la prospérité pour les musulmans.

Conformons-nous à cet égard à ce que nous dit le Saint Coran :

« Obéissez à Allah et à Son Messager. Ne vous querellez pas, sinon vous fléchiriez ou votre chance de succès s'éloignerait. » (Sourate al-Anfâl, 8:46)

« Attachez-vous tous, et fermement, au pacte d'Allah (l'Islam), et ne vous divisez pas. » (Sourate Âle `Imrân, 3: 103)

Source URL: <https://www.al-islam.org/la-rationalit%C3%A9-de-lislam-sayyid-abu-al-qasim-al-khoei>

Links

[1] <https://www.al-islam.org/person/ayatullah-sayyid-abulqasim-al-khui>

[2] <https://www.al-islam.org/organization/la-cit%C3%A9-du-savoir>

[3] <https://www.al-islam.org/printpdf/book/export/html/45765>

[4] <https://www.al-islam.org/printepub/book/export/html/45765>

[5] <https://www.al-islam.org/printmobi/book/export/html/45765>

[6] <https://www.al-islam.org/person/abbas-ahmad-al-bostani-0>